

Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) de la recherche

- Date et Lieu : FRANCE
- Activités : E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

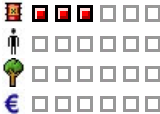
 **N°47812 - 27/02/2016 - FRANCE - 78 - TRIEL-SUR-SEINE**

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans une station d'épuration communale, durant un week-end, une coupure d'alimentation du réseau électrique provoque l'arrêt de l'ensemble des équipements de traitement et de valorisation. L'équipe d'astreinte redémarre en manuel les équipements un à un depuis la salle de contrôle, puis gère les alarmes procédés prioritaires. Pendant le délai de redémarrage, les digesteurs de boues (processus biologique continu) montent en pression car le biogaz produit n'est plus consommé par l'unité de cogénération et les chaudières de production de chaleur. Les soupapes de sécurité des 3 digesteurs s'ouvrent pendant 2h15, entraînant le rejet à l'atmosphère de 3,9 t de biogaz à 65 % de méthane.

La micocoupure a pour origine un incident sur le réseau 225 ou 440 kV entraînant un creux de tension sur 18 postes sources de 4 départements voisins, dont celui alimentant la station. Malgré sa brièveté (70 ms), ce creux de tension a été suffisamment profond pour déclencher la protection de découplage du poste.

L'exploitant sensibilise le personnel d'astreinte à traiter les rejets accidentels de biogaz avec la même attention que les rejets accidentels d'effluents non traités dans le milieu. La procédure d'astreinte est modifiée pour permettre une réaction plus rapide du personnel d'astreinte en cas de coupure électrique.

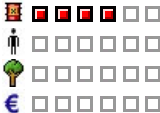
 **N°47809 - 13/02/2016 - FRANCE - 78 - TRIEL-SUR-SEINE**

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans une station d'épuration intercommunale, un analyseur d'oxygène dans un digesteur de boues d'épuration dysfonctionne vers 15 h et vers 18h30 le jour suivant. Faute de mesure d'oxygène disponible (chaîne de sécurité), l'automate de conduite de l'unité de digestion des boues isole automatiquement le digesteur, en coupant les alimentations en boues et l'envoi du biogaz vers les gazomètres de stockage. Le digesteur monte en pression car le processus de digestion thermophile des boues se poursuit. Quand la pression interne dépasse les 35 mbar, les deux soupapes de sécurité s'ouvrent, libérant du biogaz à l'air libre. A chaque dysfonctionnement, les équipes d'astreinte sont appelées et rétablissent le bon fonctionnement de l'analyseur d'oxygène. Le digesteur est remis en exploitation et les soupapes se referment une fois la pression redevenue normale. Environ 1023 Nm³ de biogaz à 65 % en méthane (soit 1,18 t) ont été relâchés pendant 2h15 sur ces deux jours dans une zone urbaine classée sensible pour la qualité de l'air.

L'analyseur d'oxygène a perdu à deux reprises son étalonnage avec perte de la valeur zéro. La mesure de valeurs négatives l'a mis automatiquement en défaut. L'analyseur était installé depuis moins de 2 mois avec étalonnage conforme. L'analyseur n'est pas redondé, donc sa mise en défaut provoque l'isolement automatique du digesteur. Tous les analyseurs de ce type font l'objet d'une maintenance préventive semestrielle avec nettoyage et étalonnage, vérification de la chaîne de transmission vers l'unité centrale de l'automate. L'exploitant envisage de redonder les analyseurs d'oxygène de chaque digesteur et d'augmenter la fréquence d'étalonnage.

Le même type d'accident s'est produit moins d'un mois avant sur les autres digesteurs de la station (ARIA 47805 et 47807).

 **N°47808 - 21/01/2016 - FRANCE - 78 - TRIEL-SUR-SEINE**

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans une station d'épuration communale, du biogaz produit par les digesteurs de boues doit être envoyé vers la torchère vers 2h50. Cet envoi se révèle impossible en raison du gel des vannes d'alimentation de la torchère suite à une période de grand froid (température négative). Faute de pouvoir évacuer le biogaz vers la torchère, les digesteurs montent en pression. Cette surpression déclenche l'ouverture des soupapes de sécurité. L'équipe de conduite alerte la maintenance d'astreinte. Celle-ci réussit à débloquer les vannes à 11h50 : les soupapes se referment. 13 323 Nm³ de biogaz à 65 % de méthane (soit 14,5 t) ont été relâchés pendant 9 h dans l'atmosphère.

Ce dysfonctionnement apparaît pour la première fois car, jusqu'à l'année précédente, le biogaz produit par les digesteurs était envoyé en continu vers la torchère. Mais depuis plusieurs mois, le biogaz est valorisé localement par une unité de cogénération et la torchère n'est utilisée qu'épisodiquement comme organe de secours. Le gel des vannes est lié au taux d'humidité important dans le biogaz produit.

L'exploitant maintient l'alimentation en continu de la torchère pendant 72 h, puis redémarre la cogénération avec fonctionnement de la torchère en débit minimal tant que dure la période de grand froid. Enfin, il met en place une soufflerie d'air chaud pour balayer les vannes puis favorise la condensation de l'humidité au plus près des pots de purges (25 m en amont de la torchère) en décalorifugeant la conduite de biogaz à ce niveau. Une solution pérenne est recherchée avec le fournisseur pour que la torchère puisse fonctionner avec des températures inférieures à -10 °C. Un accident similaire s'était déjà produit sur le site quelques jours plutôt (ARIA 47805).



N°47807 - 20/01/2016 - FRANCE - 78 - TRIEL-SUR-SEINE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans une station d'épuration intercommunale, les conduite de prélèvement de biogaz sur deux digesteurs gèlent vers 20 h à la suite des basses températures hivernales (- 6 °C). Les analyseurs en continu de la teneur en oxygène, méthane et hydrogène sulfuré ne sont plus alimentés par ces conduites et se mettent en défaut de mesure. Faute de mesure d'oxygène disponible (chaîne de sécurité), l'automate de conduite de l'unité de digestion des boues isole automatiquement les digesteurs, en coupant les alimentations en boues et l'envoi du biogaz vers les gazomètres de stockage. Les digesteurs montent en pression car le processus de digestion thermophile des boues se poursuit. Quand la pression interne dépasse les 35 mbar, les deux soupapes de sécurité de chaque digesteur s'ouvrent, libérant du biogaz à l'air libre. Les équipes d'astreinte sont appelées et rétablissent l'alimentation des analyseurs à 7 h. Les digesteurs sont remis en exploitation et les soupapes se referment une fois la pression redevenue normale. Environ 3975 Nm³ de biogaz à 65 % en méthane (soit 4,34 t) ont été relâchés pendant 1h30 dans une zone urbaine classée sensible pour la qualité de l'air.

Les conduites de prélèvement, situées en extérieur, ne sont pas protégées contre le froid. La forte teneur en eau du biogaz produit génère de la condensation dans la conduite de prélèvement et son bouchage sous l'effet du gel. L'exploitant shunte les analyseurs d'oxygène tant que la période de froid continue et met en place des mesures manuelles de contrôle des teneurs d'oxygène dans les digesteurs. Il envisage une solution de protection de ces conduites contre le froid (calorifugeage). Des solutions de fiabilisation de la mesure d'oxygène (chaîne de sécurité) sont étudiées : suppression du système d'isolement automatique du digesteur avec mise en place d'une ronde de levée de doute avec analyseur portatif en cas de mesures d'oxygène anormales. Une alarme d'astreinte doit permettre de garantir la rapidité du délai d'intervention.

Le même type d'accident s'est produit 48 h avant sur le 3e digesteur de la station (ARIA 47805) et 13 jours après sur un des deux digesteurs impliqués (ARIA 47809).



N°47805 - 19/01/2016 - FRANCE - 78 - TRIEL-SUR-SEINE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans une station d'épuration intercommunale, une conduite de prélèvement de biogaz sur un digesteur gèle vers 6h45 à la suite des basses températures hivernales (- 4 °C). Les analyseurs en continu de la teneur en oxygène, méthane et hydrogène sulfuré ne sont plus alimentés par cette conduite et se mettent en défaut de mesure. Faute de mesure d'oxygène disponible (chaîne de sécurité), l'automate de conduite de l'unité de digestion des boues isole automatiquement le digesteur, en coupant les alimentations en boues et l'envoi du biogaz vers les gazomètres de stockage. Le digesteur monte en pression car le processus de digestion thermophile des boues se poursuit. Quand la pression interne dépasse les 35 mbar, les deux soupapes de sécurité s'ouvrent, libérant du biogaz à l'air libre. Les équipes d'astreinte sont appelées et rétablissent l'alimentation des analyseurs à 8h15. Le digesteur est remis en exploitation et les soupapes se referment une fois la pression redevenue normale. Environ 757 Nm³ de biogaz à 65 % en méthane (soit 0.827 t) ont été relâchés pendant 1h30 dans une zone urbaine classée sensible pour la qualité de l'air.

La conduite de prélèvement, située en extérieur, n'est pas protégée contre le froid. La forte teneur en eau du biogaz produit génère de la condensation dans la conduite de prélèvement et son bouchage sous l'effet du gel. L'exploitant étudie une solution de protection de la conduite contre le froid (calorifugeage). Des solutions de fiabilisation de la mesure d'oxygène (chaîne de sécurité) sont étudiées : suppression du système d'isolement automatique du digesteur avec mise en place d'une ronde de levée de doute avec analyseur portatif en cas de mesures d'oxygène anormales. Une alarme d'astreinte doit permettre de garantir la rapidité du délai d'intervention.

Le même type d'accident se produit 48 h après sur les deux autres digesteurs de la station (ARIA 47807) et 23 jours après sur un des deux digesteurs impliqués dans le précédent accident (ARIA 47809).



N°47509 - 19/12/2015 - FRANCE - 91 - VIRY-CHATILLON

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Au siège d'un syndicat de gestion de rivière, vers 11 h, un feu se déclare dans un stockage de pneus situé sous le préau d'un bâtiment de 200 m² à usage d'atelier et de bureau. Les secours éteignent l'incendie à l'aide de 3 lances et protègent un stockage de palettes de bois de la société voisine. Plusieurs véhicules utilitaires et du matériel logistique sont endommagés par le rayonnement thermique du sinistre. Aucune victime n'est à déplorer. Il n'y a pas de chômage technique à prévoir mais l'activité des ateliers de menuiserie et de mécanique est suspendue en attendant les réparations.



N°47314 - 28/10/2015 - FRANCE - 57 - METZ

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Vers 7h15, dans le bâtiment de tri d'une usine d'incinération, une explosion suivie d'un départ de feu se produisent au niveau d'un broyeur à encombrants. La détection incendie se déclenche. Le chargement de la trémie du broyeur est stoppé et le convoyeur dirigeant les déchets broyés vers la fosse de l'incinérateur arrêté. Les salariés observent des flammes et fumées noires. Ils tentent d'éteindre l'incendie à l'aide des RIA et d'extincteurs mais des fumées blanches commencent alors à se dégager. Le POI est déclenché et les pompiers sont appelés.

Au cours de leur déplacement à l'aide d'une pelle mécanique, plusieurs récipients et sacs contenant des produits chimiques toxiques sont retrouvés parmi les déchets encombrants :

silicate de soude polytanol (rodenticide contenant du phosphore de calcium Ca3P2) fluorosilicate de sodium...

Les secours demandent l'appui d'un organisme public spécialisé dans les situations d'urgence pour connaître les produits de composition des substances identifiées et la toxicité des fumées dégagées par leur combustion. Son analyse révèle que le polytanol dégage des fumées toxiques et extrêmement inflammables de phosphine au contact de l'eau. Ceci explique la réaction observée lors des tentatives d'extinction par le personnel. Les moyens d'extinction préconisés sont le CO2 et le sable sec.

Les secours arrêtent l'arrosage à l'eau. Un périmètre de sécurité de 100 m est mis en place. Les 20 salariés sont évacués et 2 sont transportés à l'hôpital. Des mesures atmosphériques révèlent la présence de phosphore et de soufre dans l'ensemble du bâtiment. Vers 11 h, l'incendie est éteint.

Les produits dangereux sont isolés et récupérés dans des caisses palettes étanches. Ils sont déposés à l'extérieur à l'abri de l'eau avant envoi pour traitement vers une installation spécialisée. Les locaux sont ventilés. Des contrôles atmosphériques sont réalisés avant la réintégration des salariés.

Les eaux d'extinction sont contenues dans le bassin de rétention. Le broyeur reste à l'arrêt pendant 20 jours. Les déchets encombrants sont détournés vers une installation de stockage. Les conséquences financières sont estimées à 50 k€.

L'accident a été provoqué par la présence des produits chimiques dans le broyeur, qui venait d'être mis en route. Ces produits auraient été reçus le matin même dans une benne en provenance d'une déchetterie, en mélange avec des encombrants. Ils avaient été déposés à l'insu du gardien dans la benne dédiée aux déchets incinérables. Les contrôles visuels réalisés sur le site de tri (contrôle du contenu de la benne à son arrivée, contrôle lors de l'alimentation de la trémie du broyeur) n'avaient pas conduit à détecter la présence de ces produits non conformes. L'exploitant porte plainte.

Un système de vidéo-surveillance est déployé sur l'ensemble des déchetteries de la collectivité et une communication sur l'événement est effectuée auprès de leurs agents.



N°47289 - 08/09/2015 - FRANCE - 77 - AVON

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Vers 10 h, un chauffeur livreur dépose un GRV de lessive de soude dans une station d'épuration urbaine. Il s'éloigne un instant pour essuyer ses lunettes masque. Entendant un bruit inhabituel au niveau de la pompe péristaltique de son camion, il se rapproche. Le boyau de la pompe cède brusquement et de la lessive de soude est projetée sur lui. Faute de porter ses lunettes, il est brûlé à l'œil gauche et au front. Il est en arrêt de travail pour 7 jours.

Le boyau de pompe avait été changé moins d'un an auparavant, conformément aux prescriptions d'entretien de la société fournisseur des produits chimiques. Afin d'éviter ce type accident, cette société :

réalise un audit sur le port des EPI par ses chauffeurs raccourcit la fréquence de changement du boyau à tous les 6 mois fait graisser les boyaux de pompe ne baignant pas dans la glycérine tous les 6 mois équipe les chauffeurs d'un boyau de rechange, afin qu'ils le changent dès constat d'un suintement équipe les nouveaux camions de livraison avec des pompes à membrane.



N°47145 - 05/09/2015 - FRANCE - 77 - CESSON

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Vers 12 h, une canalisation reliant une station de pompage et de relevage à une station d'épuration intercommunale se rompt. Quelques 13 000 m³ d'eaux usées se rejettent avec un débit de 500 m³/h dans le BALORY et dans l'étang du Follet de 12 ha au sein d'une réserve naturelle. Une mortalité aquatique est observée.

Des techniciens du gestionnaire des eaux usées réparent la conduite dans la nuit. Des pompes et des aérateurs sont déployés pour oxygéner l'étang. Les berges sont nettoyées et les poissons morts sont ramassés. La préfecture demande aux riverains de ne pas utiliser l'eau du BALORY.

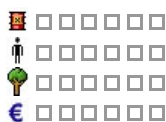


N°47092 - 17/08/2015 - FRANCE - 29 - BREST

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Suite à des odeurs perçues par des riverains, une pollution aux hydrocarbures est détectée au niveau de la canalisation d'un quai de réparation. Elle provient de la station de traitement des eaux usées des navires (station de déballastage). Les services portuaires installent un barrage flottant sur 2 000 m². Les pompiers déposent 20 m de boudins absorbants ainsi que des buvards. Les conchyliculteurs, l'aquarium et la criée sont invités à ne pas pomper l'eau pour les viviers pendant la durée des opérations de dépollution.

Des bouchons d'obturation sont placés en sortie de canalisation et au niveau de la station de déballastage. Une société spécialisée cure ensuite la canalisation sur 600 m. Les collecteurs en aval de la station sont nettoyés. Les hydrocarbures récupérés par les barrages sont pompés. La source de la pollution provient d'un regard d'eaux pluviales de la station de traitement. Le produit incriminé semble être du fioul non commercial.



N°47039 - 03/08/2015 - FRANCE - 69 - PIERRE-BENITE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Des agents de conduite d'une station d'épuration urbaine sont en ronde dans le local stockant les réactifs, proche des installations d'incinération des boues, quand ils constatent vers 7 h qu'une cuve de 42 m³ de soude (NaOH, corrosif) en acier a basculé dans sa rétention. Le produit reste contenu dans la rétention. Dans son basculement, la cuve a arraché les tuyauteries de refoulement de la pompe de transfert, projetant de la soude aux alentours. Le caillebotis d'accès à la cuve et les équipements situés à proximité sont endommagés. Le chef de quart arrête les équipements du local réactifs et le four d'incinération des boues dont le laveur de traitement des fumées est alimenté par la cuve. Il ferme la vanne d'isolement du bassin de rétention pour éviter un déversement de soude en entrée de la station d'épuration. Le local est consigné. Une société extérieure pompe dans 2 citernes le produit dans la rétention et la soude restant dans la cuve. La zone imprégnée est rincée. La cuve n'étant pas réparable, des solutions provisoires permettent le redémarrage du laveur de l'incinération des boues 5 jours plus tard (pompes doseuses alimentées par des conteneurs de 1 m³).

Une fuite à l'origine du basculement

L'examen de la rétention de la cuve montre qu'une fuite de réactif s'est produite sur la tuyauterie de refoulement de la recirculation de soude au niveau d'un raccord. L'analyse des courbes de niveau dans la cuve confirme que le débit de vidange de la cuve correspond au débit des pompes d'alimentation. La rétention s'est remplie par pompage de la soude stockée jusqu'à ce que le volume de réactif dans la rétention fasse flotter la cuve de 9 t selon le principe d'Archimède.

L'exploitant change les cuves de stockage du local, en déplaçant les cuves d'acides à l'extérieur. Il met en place une ronde journalière dans le local pour contrôler l'intégrité des stockages, ainsi qu'une procédure de contrôle régulier de l'épaisseur des cuves. Un système de détection de fuite est mis en place dans le local.



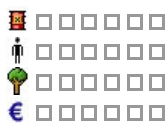
N°47000 - 03/08/2015 - FRANCE - 95 - ROISSY-EN-FRANCE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Vers 10 h, lors d'une livraison à la station de traitement des eaux pluviales polluées d'une plateforme aéroportuaire, un chauffeur fait chuter un GRV de 1 330 kg de lessive de soude depuis son camion. Un écoulement de 600 l se produit sur le sol par une fente ouverte sur le réservoir. L'exploitant colmate immédiatement la bouche d'égout proche. Les pompiers de l'aéroport épaudent de l'absorbant. L'intervention se termine à 16h30.

Le chauffeur devait descendre le GRV à l'aide du hayon élévateur du camion. En déplaçant le GRV sur le hayon avec le transpalette, il a fait une erreur de manipulation. Avec l'inertie, le GRV a glissé et fait une chute de 1 m.

A la suite de cet accident, un protocole de sécurité est signé entre le transporteur et l'exploitant afin que les déchargements se fassent à quai.



N°46952 - 27/07/2015 - FRANCE - 94 - VALENTON

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Vers 7 h, un feu se déclare dans un local électrique d'une station d'épuration intercommunale. Localisé sous un trottoir, il concerne des câbles électriques de 400 V sur une longueur de 20 m contigus à un transformateur électrique de 20 000 V. Les services du gaz et de l'électricité sont sur place. La coupure de courant est effectuée par les techniciens du site. Les pompiers arrosent le foyer à l'aide d'une lance à mousse et de 3 extincteurs. L'incendie est maîtrisé au bout de 2 h.

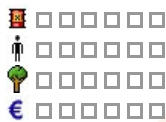


N°46845 - 06/07/2015 - FRANCE - 90 - BELFORT

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Un pêcheur signale une pollution de la SAVOUREUSE accompagnée d'une importante mortalité aquatique. La pollution provient d'une station d'épuration (capacité : 600 000 EH) rejetant des eaux insuffisamment traitées. Le rejet est stoppé à 19 h et les effluents dirigés vers un bassin d'orage de 10 000 m³. Le lendemain matin, le bassin plein déborde et les effluents polluent à nouveau la rivière. La baignade, la pêche et les prélèvements d'eau sont interdits dans les communes en l'aval de la station.

Le problème de traitement a pour origine les fortes chaleurs qui ont diminué la quantité d'oxygène dans les bassins. Celles-ci ont provoqué un déculement des besoins en oxygène des bactéries du traitement biologique que la station n'arrivait pas à fournir. De plus, la tenue d'un festival de musique accueillant de 25 à 30 000 personnes a surchargé la station à la même période. L'exploitant met en place un système temporaire d'oxygénation supplémentaire des bassins. Une quinzaine de jours sont nécessaires pour un retour à une efficacité normale du traitement.



N°46511 - 22/04/2015 - FRANCE - 86 - JAUNAY-CLAN

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Lors d'une livraison dans une station d'épuration, le chauffeur-livreur dépose par erreur 1 m³ de soude à 30 % dans une cuve contenant 13 m³ d'acide chlorhydrique à 30 %. Le mélange incompatible des 2 produits entraîne une réaction exothermique. Le site est évacué, la circulation à proximité interrompue. La cuve, qui monte en pression, n'est pas sur rétention et ne peut être vidangée par le bas. Le réseau d'égouts est obturé par les services de secours. Une conduite est mise en place vers un terrain agricole pour canaliser un éventuel écoulement en cas de rupture de la cuve. Les pompiers ouvrent le trou d'homme de la cuve pour faire diminuer la pression et la température. En surface du mélange liquide, elle atteint 58 °C. Un rideau d'eau abat les vapeurs qui se dégagent. Le contenu est déposé en fin d'après-midi et enlevé le lendemain par un camion pompe d'une société extérieure.

Le chauffeur et le réceptionnaire n'ont pas respecté les consignes de dépotage. En effet, pour gagner du temps, le chauffeur a coupé l'ensemble des scellés des conteneurs d'acide chlorhydrique et de soude à livrer alors que le dépotage n'avait pas commencé. Enfin, lors du chargement, le chauffeur a interverti un conteneur d'acide et un autre de soude.



N°46503 - 18/04/2015 - FRANCE - 94 - VALENTON

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Un feu se déclare en fin de matinée dans une des armoires électriques d'un local transformateur d'une station de traitement des eaux usées. Le transformateur alimente les installations de pyrolyse. Il alimente aussi un transformateur secondaire fournissant les utilités (énergie, air comprimé, etc.) aux installations de séchage des boues. Une alarme incendie détecte le foyer. Après levée de doute par le personnel et constat de l'impossibilité de maîtriser le sinistre localement, le POI est déclenché à 12 h. Les pompiers arrivent sur les lieux à 12h25. Une fois l'alimentation électrique coupée par un agent d'entretien d'astreinte, ils maîtrisent le sinistre à l'aide de poudre vers 14h30. A 15h30, les secours quittent les lieux. Aucun blessé n'est à déplorer. L'exploitant rencontre des difficultés pour remettre en fonctionnement les installations de séchage des boues. Ceci entraîne une réduction du débit entrant des eaux usées de façon à ne pas créer de tension sur le procédé de production et traitement des boues. Deux groupes électrogènes sont livrés et mis en service le lendemain à 16 h. L'activité normale reprend le lendemain soir, sauf l'évacuation des boues qui reprend 5 jours après. Les dommages sont importants et se montent à plus de 100 k€ : armoires électriques endommagées par les flux thermiques et la poudre d'extinction, local TGBT détruit, pertes d'exploitation liées à l'arrêt du séchage et de l'incinération des boues.

Une défaillance de batterie à l'origine du sinistre

L'enquête menée par les experts conclut à une explosion au niveau de la batterie des condensateurs d'une des armoires électriques. L'incendie s'est ensuite propagé aux armoires adjacentes. L'explosion fait suite à un échauffement de la batterie. Cet échauffement pourrait avoir comme origine une défaillance d'un des 8 gradins de la batterie, dont 4 fonctionnaient depuis plus de 7 ans. Le fabricant de la batterie préconise un remplacement préventif des gradins tous les 5 ans, mais ne remplace que les gradins hors service dans le cadre de son contrat de maintenance avec l'exploitant. Une autre source d'échauffement possible serait une sollicitation accrue de la batterie, bien qu'elle soit dimensionnée pour cela. Cette sollicitation fait suite au fonctionnement du transformateur sur 1 jeu de barres au lieu de 2 depuis 5 mois suite à des travaux de modification de l'alimentation haute tension.

L'exploitant renforce l'analyse des risques menée sur les phases de fonctionnement transitoires pendant les travaux. Il convoque son fournisseur pour comprendre et réévaluer ses pratiques de maintenance des gradins.



N°45840 - 14/10/2014 - FRANCE - 67 - STRASBOURG

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans une station d'épuration, un feu se déclare vers 9h30 dans un silo métallique vide contenant des résidus de boues desséchées. La combustion du revêtement interne en époxy émet une fumée blanche et odorante. Les secours relèvent 84 ppm de H2S en partie supérieure du silo. Les mesures d'explosimétrie et de CO sont par contre négatives. Un périmètre de sécurité de 100 m est établi et 50 employés sont évacués. Le silo étant situé à 8 m du sol, le feu est éteint, à l'aide d'une lance, à partir du trou d'homme en partie inférieure du silo par 2 pompiers équipés d'ARI. Les contrôles par caméra et pistolet thermiques confirmant un retour à la normale, le périmètre de sécurité est levé vers 12 h. L'exploitant condamne le silo impliqué.



N°45267 - 13/05/2014 - FRANCE - 74 - GAILLARD

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Deux employés sous-traitants nettoient le bassin à graisse d'une station d'épuration lorsque les vapeurs très inflammables du solvant de nettoyage qu'ils utilisent (MEK ou méthyl ethyl cétone) s'enflamment et explosent. L'un d'eux est gravement brûlé sur 40 % du corps, l'autre l'est plus légèrement sur 25 %. Les pompiers et le SAMU les secourent.



N°45135 - 03/04/2014 - FRANCE - 33 - BORDEAUX

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Un feu se déclare vers 23h50 dans un silo de 23 t de boues sèches dans une station d'épuration urbaine. Une téléalarme se déclenche dans le centre de contrôle déporté de l'agglomération. Une équipe technique d'astreinte est envoyée sur le site. Les services de secours sont alertés. Une cellule de crise est montée avec les pompiers, la collectivité, l'exploitant et le gestionnaire de la station. Le silo est arrosé par 2 lances à eau. Il est décidé de stabiliser les boues en les inertant à l'azote, puis en les transvasant dans un second silo vide. En raison des risques de fuite de biogaz (composé majoritairement de méthane, gaz explosible), les pompiers établissent un périmètre de sécurité de 50 m et interrompent la circulation sur 3 rues autour. La sécurisation d'une citerne de 1 700 m³ de biogaz proche est assurée pendant la vidange du 1er silo. La vidange est terminée à 9 h. Les boues sont stabilisées à 95 °C et le périmètre de sécurité est levé. Le fonctionnement de la station n'est pas interrompu. La nouvelle unité de séchage des boues avait été mise en service moins d'un mois avant l'accident.



N°44858 - 17/01/2014 - FRANCE - 76 - LE PETIT-QUEVILLY

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

A la suite d'une erreur de raccordement lors d'une livraison, 100 l de chlorure d'aluminium (AlCl₃) sont dépotés, à 8h15, dans une cuve contenant 11 000 l d'hypochlorite de sodium (NaClO) dans une station d'épuration. La réaction de ces deux produits dégage du dichlore. Deux agents sont incommodés et transférés à l'hôpital pour contrôle. Le dégagement gazeux est confiné au sein du bâtiment de 800 m³. La réaction se poursuit jusque vers 13h40. La quantité de chlore formée est évaluée entre 1 et 11 kg, correspondant à une concentration, à l'intérieur du bâtiment, de l'ordre de 500 à 5 000 ppm. Les appareils de mesure atmosphérique des pompiers sont saturés. L'inspection des installations classées est informée et demande l'appui d'un organisme spécialisé dans la gestion des situations d'urgence. Dans la soirée, la cellule d'intervention aux risques chimiques des sapeurs-pompiers installe une ventilation pour faire baisser la concentration en chlore dans le bâtiment. Un extracteur positionné à l'entrée dirige un flux d'air chloré vers un rideau d'eau qui permet de réduire sa concentration avant rejet à l'atmosphère. La concentration en chlore du flux sortant varie entre 0 et 10 ppm. Aucune présence de chlore n'est détectée en limite de site. L'aération se poursuit avec injection d'air frais pour la rendre plus efficace. Les nappes résiduelles contenues dans les rétentions sont diluées à l'eau.

Le site est laissé sous la surveillance de l'exploitant pour le week-end. Le 20/01/14, la concentration résiduelle de chlore dans le bâtiment n'excède pas quelques ppm. L'exploitant propose un protocole d'élimination de l'hypochlorite de sodium, de l'eau des cuvettes de rétention et des cristaux de sel qui se sont formés. Après validation du protocole par l'inspection des installations classées, les déchets sont évacués en filière spécialisée le lendemain. Le 22/04/14, l'inspection des IC contrôle le résultat de l'opération de nettoyage. La ventilation du bâtiment est arrêtée.



N°44835 - 07/11/2013 - FRANCE - 41 - CHEMERY

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Un chauffeur se trompe lors d'une livraison et dépose sa cargaison d'hypochlorite de sodium (NaClO) dans la cuve de chlorure ferrique (FeCl₃) d'une station d'épuration. La réaction des produits dégage du chlore (Cl₂) qui incommode les 2 employés et brûle la végétation dans un rayon de 20 m. Les secours établissent un périmètre de sécurité et confinent les habitations proches. Plusieurs causes profondes ont été identifiées : un manque d'information sur les produits stockés : l'identification du stockage de chlorure ferrique était illisible ; un non respect des consignes : les procédures de livraison du transporteur n'ont pas été respectées (pas de double contrôle avant dépotage, ni de refus de livraison pour cause de manque d'identification des produits stockés) ; un défaut de compétence des personnes impliquées : le chauffeur était inexpérimenté (1 mois et demi à ce poste) et sa formation n'était pas achevée. L'employé de la station d'épuration n'était pas familier avec les pratiques de dépotage de produits chimiques.



N°44748 - 30/10/2013 - FRANCE - 78 - ACHERES

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

En fin d'après midi, lors d'un contrôle semestriel de recherche de fuite dans une grosse station d'épuration urbaine, la présence de biogaz (composé de méthane, gaz inflammable) est détectée au niveau des conduites enterrées de brassage d'un digesteur de boues de la station (2 % LIE au niveau du sol). Les conduites sont immédiatement isolées par fermeture des vannes et des essais sont réalisés quelques jours plus tard pour déterminer l'origine de la fuite. Un joint desserré sur une conduite de refoulement est à l'origine de la fuite, il est resserré. Cette fuite serait due aux arrêts et redémarrages du brassage de 2 digesteurs de la station à la suite d'une autre fuite de biogaz sur le réseau enterré, les conduites ayant de ce fait subies des contraintes importantes (ARIA 44662).




N°44662 - 03/10/2013 - FRANCE - 78 - ACHERES


E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

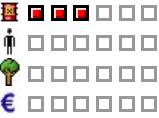
Vers 16h30, une alarme de détection de biogaz se déclenche par intermittence dans la salle de contrôle d'une grosse station d'épuration urbaine, l'opérateur de conduite transmet l'alerte au poste de sécurité. Pensant à une défaillance du capteur, un agent de sécurité équipé d'un ARI se rend au niveau d'un regard des tuyauteries enterrées alimentant les digesteurs de production de biogaz et confirme la présence d'une poche de biogaz à côté du capteur et dans 2 regards voisins (100 % de la LIE). L'astreinte d'exploitation est alertée à 17h30 et, soupçonnant une fuite sur une conduite enterrée, décide d'arrêter le surpresseur de brassage des boues et de ventiler mécaniquement les regards contaminés. Le dispositif est levé à 18h30 sans que la conduite fuyarde soit localisée en raison de la densité de conduites enterrées dans la zone.

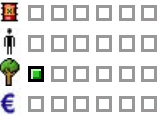
La recherche reprend 72 h après, des mesures sont prises pour réduire le débit de fuite et sécuriser la zone durant la recherche. Celle-ci aboutit au bout de 60 h, un trou de 4 cm est découvert à 4 m de profondeur sur une conduite en fonte (DN 400, PS=18 mbar) reliant 2 digesteurs de l'unité aux gazomètres. Un volume de 24 000 m³ de biogaz a été perdu à la suite de cette fuite. Ne pouvant être stoppée, la production de ces digesteurs est réduite par arrêt du brassage, du chauffage et de l'admission des boues ; la zone biogaz est condamnée alors qu'une ventilation est installée au niveau de la fuite. Une manchette est mise en place sur le tronçon fuyard qui est sécurisé jusqu'à l'arrêt complet des digesteurs qu'il alimente et dont la production (18 500 m³ de biogaz) est évacuée progressivement à l'atmosphère via leurs soupapes. Un morceau de la conduite s'effondre pendant les travaux, rendant la réparation impossible. Le tronçon est alors isolé par un joint réversible de type « queue de poêle ». Le réseau biogaz et les autres digesteurs de la station sont remis en service. Les 2 digesteurs impliqués sont mis en cocon (brassage 1 fois par semaine) dans l'attente du changement du tronçon accidenté, provoquant une perte de production de l'ordre de 5 % soit 160 kEuros.

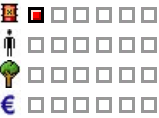
Une corrosion interne lente de la conduite en fonte serait à l'origine de l'incident. Le biogaz en sortie de digesteur est très humide au niveau de la fuite car la première purge est après le point de fuite. Par ailleurs, le biogaz produit dans cette unité est plus concentré en H₂S que dans les autres unités de digestion des boues car les boues sont moins chargées en chlorure ferrique (neutralisateur d'H₂S). Enfin, ces conduites de biogaz font partie des plus anciennes du site, subissant de ce fait une exposition plus longue aux agents corrosifs du biogaz.

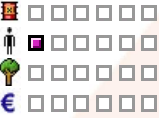
 **N°44403 - 26/09/2013 - FRANCE - 69 - COLLONGES-AU-MONT-D'OR**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A 14h24, les pompiers sont appelés pour une pollution sous la forme d'une irisation blanchâtre de 3 km de long sur 20 m de large sur la SAÔNE. Les pompiers mettent en place des barrages flottants. Un dysfonctionnement du séparateur d'hydrocarbure dans une usine de collecte et traitement des eaux usées de curage d'égout a conduit à rejeter dans les eaux pluviales 15 m³ de "flottants" normalement destinés au séparateur. L'exploitant répare son installation et le polluant se disperse de manière naturelle grâce à l'action du courant du fleuve. L'inspection des installations classées est informée et se rend sur les lieux le lendemain matin.

 **N°44184 - 08/08/2013 - FRANCE - 35 - BRUZ**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une fuite de 15 m³ de chlorure ferrique (FeCl₃, corrosif) en solution se produit sur une cuve de 25 m³ dans une station d'épuration à 11h50. Des vapeurs blanches se dégagent de la cuve. Celle-ci est vidangée par l'exploitant pour être inspectée. Les pompiers se sont rendus sur place avec une unité de risques chimiques.

 **N°44307 - 17/06/2013 - FRANCE - 78 - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un agent d'une station d'épuration relève vers 16 h un taux élevé de biogaz (4 %, composé à 65 % de méthane inflammable et explosible) dans un regard à l'entrée du bâtiment de bio-cogénération lors de la recherche semestrielle de fuites sur le site. Selon la procédure en vigueur et après vérification des plans des réseaux, le service sécurité aidé des opérateurs de l'unité isole à 17h25 un tronçon enterré de 1 100 m véhiculant du biogaz sous pression (3 bar) alimentant les turbines à gaz. Les turbines sont arrêtées à 17h23 et des mesures de sécurisation de la zone prises (ventilation, balisage...). La décompression trop rapide du tronçon confirme l'existence d'une fuite. Les teneurs de méthane relevées dans les différents regards attenants sont en dehors des zones de dangers à 17h40. La mise en sécurité du bâtiment s'achève à 18 h. L'ouverture d'une tranchée de 30 m permet de localiser la fuite au niveau d'un joint de type 'pont à mousson'. La quantité de biogaz perdue est évaluée à 3,4 t, le biogaz s'est diffusé à travers le sol puis s'est accumulé dans les regards proches de la fuite et, pour les regards électriques, a migré vers des regards plus lointains en passant par les fourreaux de câble. Le tronçon fuyard est remplacé par un autre en PEHD électro-soudé sans raccord pour réduire le nombre de joint (coût : 86 kEuros). L'arrêt de l'unité de bio-cogénération produisant l'électricité du site et la chaleur nécessaire à la digestion entraîne une diminution de moitié de la capacité de chauffage des digesteurs et une demande d'achat d'électricité complémentaire pour alimenter la station, générant un sur-coût de 60 kEuros et une réduction de 50 % de la capacité de chauffage des digesteurs des boues de la station. C'est la troisième fuite détectée en 5 ans sur le réseau biogaz basse et haute pression de la station, les 2 premières avaient conduit l'exploitant à augmenter la fréquence des recherches de fuite. A la suite de l'accident, les travaux de réhabilitation de ce réseau sont inclus dans le programme de rénovation de la station prévu d'ici 2 ans. Dans l'attente, les procédures d'intervention dans la zone biogaz sont renforcées (permis de feu, formation ATEX...).

 **N°43866 - 06/06/2013 - FRANCE - 91 - EVRY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un feu se déclare vers 10h30 sur un tableau général basse tension de 380 V (TGBT) alimentant une station d'épuration urbaine (100 000 équivalent habitants). Le sinistre est proche d'une cuve de fioul et de 2 autres transformateurs de 20 kV chacun. Les pompiers éteignent le feu avec des extincteurs à poudre. La station d'épuration fonctionne en mode dégradé, faute d'alimentation électrique pendant la durée des travaux. Une cellule de crise est montée par l'exploitant et la collectivité locale. Dans un premier temps, les eaux usées non traitées arrivant dans la station sont rejetées directement dans la SEINE au moyen d'un bipasse, mais la concentration en azote total du fleuve reste dans des limites acceptables pour les stations de pompage situées en aval, grâce au débit important du fleuve. Les stations de pompage en aval sont informées. La police, le service de l'électricité et un représentant de la communauté d'agglomération se sont rendus sur place. La station était en cours de réhabilitation depuis plusieurs mois pour se conformer aux nouvelles normes européennes de rejet.

 **N°43779 - 07/05/2013 - FRANCE - 57 - ROSSELANGE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une fuite se produit vers 10h50 lors du remplissage d'une cuve de 300 l de fioul dans une société de collecte d'eaux souillées. L'hydrocarbure s'écoule dans les égouts. Les pompiers installent des barrages dans l'égout et au niveau de son exutoire dans l'ORNE à 400 m. A la suite de mesures d'explosimétrie négatives faites par les pompiers, la société pompe le fioul dans les égouts et l'épandage est traité avec de l'absorbant. L'égout est ensuite rincé. Un élu et la police se sont rendus sur place. Aucune trace de pollution n'est constatée sur la rivière.

 **N°43757 - 26/04/2013 - FRANCE - 69 - PIERRE-BENITE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Lors d'une livraison de soude (NaOH, utilisée pour neutraliser les eaux de lavage des fumées de l'incinérateur des boues) dans une station d'épuration, un joint de la jauge de niveau en verre d'un compartiment de 7 m³ d'un camion-citerne se rompt et le produit fuit en se vaporisant sous l'effet de la pression dans la citerne qui en contenait encore 2 m³. Les vapeurs incommodent 4 employés qui sont hospitalisés. Le camion est isolé sur le site, la soude perdue est collectée dans la rétention de la zone de dépotage raccordée à un bassin de traitement. L'inspection des installations classées a été informée par la police.



N°43664 - 10/04/2013 - FRANCE - 54 - BRIEY

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

A la suite d'une erreur de manipulation lors d'un transfert de produits chimiques vers 10 h dans une station d'épuration, de l'hypochlorite de sodium (NaClO) est mis en contact avec du chlorure ferrique (FeCl3). La réaction chimique forme 5 à 10 m³ de chlore (Cl2) et 3 employés sont incommodés. Les secours établissent un périmètre de sécurité et piègent le Cl2 dans 2 cuves de 10 m³. Une société spécialisée récupère l'effluent chloré 48 h plus tard.



N°43955 - 05/03/2013 - FRANCE - 40 - DAX

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

A 16h45, un employé du service de la régie des eaux de la ville constate, à la suite d'un appel anonyme, une pollution du réseau d'eaux pluviales par des hydrocarbures. Sur place à 16h50, la police municipale constate qu'un employé d'une société de collecte et de traitement des eaux usées nettoie 2 bacs en béton à l'aide d'une lance haute pression, ces bacs étant reliés par un tuyau de refoulement à un camion spécialisé dans l'assainissement et le dégazage. Les policiers soulèvent une plaque du réseau pluvial sur la route à l'angle de l'établissement et remarque un dépôt d'hydrocarbures sur le bord et les parois du regard de visite. Un flux de liquide composé d'eau et d'hydrocarbures se déverse en continu dans le collecteur. Ce déversement provient d'un tuyau de type PVC communiquant avec les bacs faisant l'objet d'un lavage par l'employé. Les services des eaux effectuent un prélèvement pour analyse. Arrivé sur site à 17 h, le directeur de l'établissement constate avec la police que le cours d'eau, qui se jette en aval dans le LUY DE FRANCE, est saturé d'hydrocarbures et que l'odeur qui s'en dégage est nauséabonde. La cellule antipollution des pompiers met en place un tampon gonflable pour stopper le rejet d'hydrocarbures. L'exploitant reconnaît qu'un employé lui a fait part à 14 h d'une erreur de manipulation : la vanne reliant le réseau de stockage de la société au réseau pluvial a été ouverte pour déverser les résidus, alors qu'aucune connexion entre le site industriel et le réseau municipal des eaux pluviales ne devrait exister.



N°43416 - 08/02/2013 - FRANCE - 39 - CHOISEY

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans une station d'épuration, une fuite de faible débit est signalée à 11h30 sur une bouteille de 30 kg de chlore (Cl2). Les employés sont mis en sécurité. Les pompiers établissent un périmètre de sécurité de 100 m. L'un d'eux est incommodé par le Cl2 lors d'une reconnaissance sous masque respiratoire. La bouteille est déplacée à l'extérieur et un technicien spécialisé dans les gaz industriels se rend sur place. La bouteille ne pouvant être fermée, il est décidé de l'immerger dans un bassin de décantation de 1 800 m³. La municipalité interdit le chemin d'accès à la STEP.



N°43522 - 11/12/2012 - FRANCE - 78 - ACHERES

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Une fuite de biogaz (composé majoritairement de méthane, CH4, gaz inflammable et explosible) est détectée vers 11h45 par une balise mobile dans la zone de digestion des boues d'une station d'épuration urbaine, où se trouve un tronçon d'une tuyauterie haute pression enterrée reliant 2 sphères de stockage du biogaz produit (DN : 300 mm, Ps : 3 bars). Un périmètre de sécurité est mis en place à 11h55 et la tuyauterie est isolée à 14 h par un dispositif de type "queue de poêle" (joint réversible à lunette) en amont et par la fermeture d'une vanne manuelle en aval, puis décomprimée. Une tranchée est ouverte grâce à un camion aspirateur vers 15 h pour inspecter la tuyauterie, permettant de localiser la fuite au niveau d'une bride vers 18h30. Après analyse, la perte d'étanchéité est due à une corrosion interne lente causée par la trop faible vitesse de circulation du biogaz à ce niveau (le biogaz est corrosif et toxique en raison de la présence d'H2S). L'exploitant remplace la tuyauterie en fonte par une composée d'un matériau plus résistant (PEHD) et d'un diamètre plus petit pour augmenter la vitesse de circulation du fluide.



N°42923 - 18/10/2012 - FRANCE - 54 - MAXEVILLE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Un des événements de surpression d'un digesteur de boues de 3 000 m³ d'une station d'épuration urbaine, classée Seveso d'une capacité de 80 000 m³/ jour, se bloque intempestivement en position ouverte à 10h15. Du biogaz (composé à 60 % de gaz méthane inflammable) produit par le digesteur et des boues d'épuration s'échappent autour de ce dernier. Les services de secours, intervenant avec 20 hommes et 2 engins, établissent un périmètre de sécurité de 100 m autour de la station. L'activité de la zone industrielle où se trouve la station n'est pas perturbée car seule une portion du boulevard voisin est coupée. La boue s'écoule dans la rétention de l'unité de digestion. Des relevés d'explosimétrie autour du digesteur se révèlent nuls. Une société spécialisée récupère la boue se trouvant dans la rétention entre 13 h et 19h30. A partir de 19h30 et après l'arrêt des 3 digesteurs de la station, une procédure d'inertage du ciel gazeux du digesteur accidenté est mise en oeuvre à partir d'une citerne mobile d'azote acheminée sur site qui alimente un camion injecteur. L'opération dure 48 h, la production de biogaz dans le digesteur accidenté diminuant progressivement avec la chute de température des boues. Les autres procédés de la station continuent de fonctionner normalement. Le maire, la police et des équipes de la communauté urbaine se sont rendus sur place. Une expertise est menée pour connaître la cause du blocage de l'un des 24 événements récemment installés sur les digesteurs de la station.



N°42820 - 01/10/2012 - FRANCE - 43 - BLAVOZY

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Lors d'une opération de maintenance consistant à changer une cuve dans une station d'épuration, 300 l de chlorure ferrique (FeCl3) s'échappent de cette capacité de 20 m³ et polluent la SUMENE. Une pollution du cours d'eau sur 5,7 km ainsi que des poissons morts sont constatés. Les pompiers, la gendarmerie, le maire et l'ONEMA se sont rendus sur place.



N°42486 - 24/07/2012 - FRANCE - 29 - GUILERS

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Une fuite de chlorate de soude avec dégagement de fumée se produit sur un conteneur de déchet dangereux dans une société de collecte et traitement des effluents industriels. Les employés évacuent le site. Les pompiers maîtrisent le sinistre à 16h30. Les eaux d'extinction utilisées sont récupérées dans des bacs de rétention. Un mélange incompatible serait à l'origine de l'incident car le conteneur était prévu pour stocker des produits phytosanitaires mais contenait d'autres produits dont un agent de durcissement (butanox) mal conditionné.



N°42659 - 23/07/2012 - FRANCE - 31 - BLAGNAC

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans une station d'épuration urbaine, 2 employés tentent vers 9 h de déboucher 2 canalisations sur l'installation de remplissage des bennes de récupération des boues issues du traitement des eaux usées. Rencontrant un problème avec l'une d'entre elles (D 150 mm), un des employés se rend dans le local technique pour augmenter la pression de la canalisation et faciliter le débouchage. La conduite éclate peu après l'augmentation de pression. L'employé resté à proximité des conduites est gravement blessé au visage et les eaux usées éclaboussent ses plaies. Pris en charge par le SAMU et opéré dans la soirée, son pronostic vital est engagé. La police effectue une enquête pour déterminer les causes de l'accident.



N°42235 - 27/05/2012 - FRANCE - 14 - HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Un défaut d'alimentation électrique met en panne dans l'après-midi l'automate de conduite d'une station d'épuration urbaine. Cette panne conduit à la mise hors service durant 4 h des pompes de relevage des eaux usées à l'entrée de la station, ainsi que des alarmes prévues pour empêcher le rejet d'effluents non traités. Les eaux usées se rejettent directement dans l'ORNE en aval du site. Ce rejet dans le fleuve sera évalué 5 470 m³, soit 15 % des eaux traitées quotidiennement. Une enquête est effectuée pour identifier l'origine du défaut électrique. Dans l'attente des résultats des analyses microbiologiques, la préfecture interdit le ramassage des coquillages et la baignade dans 5 communes : Merceville-Franceville, Ouistreham, Colleville-Montgomery, Hermanville-sur-Mer et Lion-sur-Mer. Les premiers résultats des analyses réalisées permettent de lever l'interdiction de baignade le lendemain, mais les analyses sur les coquillages montrent une contamination biologique (germes fécaux) supérieure au seuil réglementaire. L'interdiction de ramassage est donc étendue et prolongée de plusieurs jours.



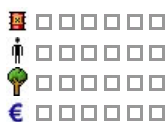
N°42156 - 13/03/2012 - FRANCE - 54 - MAXEVILLE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans une station d'épuration urbaine, 2 explosions successives se produisent à 13h28 puis 13h32 au niveau d'une ligne de séchage des boues. La 1ère explosion a lieu dans le filtre à manches qui capte les poussières de boues libérées par le cyclone, et la 2ème à la sortie du filtre à manches vers l'échangeur à huile thermique réchauffant l'air de séchage avant son injection dans le sécheur à l'aide du ventilateur de recirculation. L'exploitant arrête les installations de séchage de boues qui se refroidissent progressivement, les boues sont expédiées non séchées. La ligne de séchage accidentée est gravement endommagée, mais aucune victime n'est à déplorer. Les lignes de séchage n'étaient plus alimentées en boues depuis 12h49 en raison d'une température d'huile supérieure au seuil de coupure en sortie de sécheur. En raison d'une série de dysfonctionnements sur le débit d'eau entre 13 h et 13h05 conduisant à un excès d'eau dans le sécheur, l'opérateur a fermé manuellement les vannes d'alimentation en eau du sécheur pour limiter cet excès ; température et concentration en oxygène dans le sécheur augmentent alors régulièrement à partir de 13h13 à la suite de l'évaporation de l'eau injectée avant fermeture des vannes, réchauffant les manches déjà colmatées par les boues séchées. L'atmosphère, saturée de poussière de boues sèches et d'oxygène (> 20 %), devenue explosible, s'enflamme sur un point chaud (air chaud, parois à 150 °C en sortie du sécheur ?). L'automate de conduite n'a pas mis en sécurité la ligne de séchage à la suite de la coupure de l'alimentation en boue, les 2 conditions d'arrêt n'étant pas remplies simultanément ; si la teneur maxi en O₂ a bien été atteinte (>16 %), la température de l'huile thermique est toujours restée inférieure à 265 °C, valeur retenue comme seuil de coupure. La 1ère explosion dans le filtre à manches projette des poussières de boues sur l'échangeur qui se colmate à son tour, les poussières s'échauffent jusqu'à 200 °C et la 2ème explosion a lieu 4 min plus tard. Une interface de conduite confuse, aux alarmes non hiérarchisées en fonction de leur criticité, n'a pas permis à l'opérateur de détecter l'augmentation de la température dans le sécheur (de 110 à 150 °C en 15 min) et de la teneur d'O₂ dans l'atmosphère du sécheur (10 à 21 % en 19 min, la pression restant dans sa plage normale de fonctionnement jusqu'à la 1ère explosion).

Plusieurs mesures sont prises :

modification de l'automate de conduite conduisant à l'arrêt de l'unité de séchage sur 1 paramètre anormal et non 2 simultanément, installation de capteurs de température supplémentaires sur la ligne de séchage, amélioration de la visibilité des alarmes de conduite et hiérarchisation des niveaux d'alarmes.



N°42038 - 04/03/2012 - FRANCE - 78 - ACHERES

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

A 19h27, un défaut sur une vanne de maillage provoque l'arrêt automatique du ventilateur du réseau d'extraction du biogaz depuis le gazomètre d'une station d'épuration urbaine. Les agents de maintenance ne réussissent pas à résoudre rapidement ce défaut bloquant et le gazomètre (sphère) monte en pression (débit entrant > débit sortant). La côte maximale étant atteinte, l'exploitant commence à dégazer (déluter) à l'atmosphère le biogaz (gaz inflammable composé de 65 % de CH₃, 34 % de CO₂ et diverses impuretés dont du H₂S à 50 ppm). Le défaut de la vanne étant réparé au bout de 1 h, un 2ème défaut bloquant (défaut de mesure) apparaît sur l'automate, ce qui oblige l'exploitant à prolonger le délutage pendant 1h30, le temps de faire intervenir un automaticien extérieur. Le transfert de biogaz reprend vers 22 h, mettant fin au délutage ; 2 275 m³ de biogaz, soit 2,3 t sont relâchées à l'atmosphère. Un périmètre de sécurité est mis en place autour de l'unité biogaz pendant le délutage. Le vent qui souffle ce jour-là permet de diluer le biogaz rejeté, réduisant ainsi la zone des dangers. Le défaut de mesure apparaissant dans l'automate quand le niveau de biogaz dépasse 8 m dans le gazomètre est supprimé, la programmation de tous les modes de fonctionnement de l'automate est vérifiée et les modifications nécessaires à la suppression des défauts bloquants identifiés sont apportées. Un accident similaire s'était produit 2 ans avant (ARIA 38485).



N°42739 - 01/02/2012 - FRANCE - 94 - VALENTON

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées


A la suite d'un endommagement accidentel du réseau de stockage du biogaz (ARIA 42731), une station d'épuration urbaine classée Seveso doit brûler à la torche depuis 5 jours le biogaz produit en continu par la digestion des boues « primaires » de décantation. A 5h14 en période de grand froid, l'alarme de non-détection de la flamme pilote de la torche se déclenche dans la salle de conduite de la station et l'opérateur n'arrive pas à redémarrer la torche. Quelques minutes après, la pression augmente dans le ciel gazeux des digesteurs –jusqu'à 49 mbar - sans que leurs soupapes de sécurité s'ouvrent. Un examen de la torchère montre que sa vanne d'alimentation et ses brûleurs sont gelés : un dispositif de soufflage d'air chaud est mis en place pour dégelé ces éléments avant de les calorifuger. Faute de pouvoir brûler le biogaz à la torche, 180 Nm³ de biogaz sont relâchés à l'atmosphère pendant 30 min par les soupapes des digesteurs qui doivent préalablement être dégelées. Le service d'exploitation intervient pour forcer en position ouverte les vannes d'isolement du réseau biogaz qui s'étaient refermées, permettant de réalimenter la torche à 5h45 une fois les alarmes de pression des digesteurs désactivées. La surpression dans le corps des digesteurs a provoqué la casse du corps d'un surpresseur de brassage des boues. L'enquête menée par l'exploitant montre que des sondes de pression installées dans les digesteurs de boues ont gelé, provoquant des perturbations de la mesure de pression. L'automate de conduite a alors déclenché la coupure de l'alimentation en biogaz du gazomètre et de la torche depuis les digesteurs, provoquant ainsi l'extinction de la torche et le gel progressif de ses brûleurs et de sa vanne d'alimentation en position fermée. L'exploitant met en place une surveillance spécifique des courbes de pression dans les digesteurs et définit des consignes d'exploitation en cas de fluctuation des pressions dans les digesteurs par temps froid (dégel des sondes) et de panne de la torche (isolement de la torche et arrêt des digesteurs). Dans les jours qui suivent, des dispositifs de réchauffage automatique des éléments sensibles de la torche (traçage) sont installés en plus des calorifugeages et les soupapes des digesteurs sont sécurisées pour éviter le blocage par le gel. Enfin, des mesures de réduction du volume de boues produites sont envisagées en cas de nouveaux problèmes sur les digesteurs, par arrêt de la décantation primaire, qui entraîneraient des rejets d'eaux traitées non-conformes dans le milieu aquatique (excès d'azote en particulier).





N°42731 - 27/01/2012 - FRANCE - 94 - VALENTON


E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées


Lors de travaux de modernisation d'une station d'épuration intercommunale classée Seveso, un employé rapporte une grue mobile vers son parking après avoir déplacé une pompe. Le bras de l'engin, mis en position haute, heurte à 10h30 le portique supportant une tuyauterie aérienne de biogaz située à 5,9 m au dessus de la voie de circulation. Sous le choc, le portique est arraché de ses plots en béton et s'affaisse. La tuyauterie se déforme, s'arrache sur plusieurs mètres de ses supports implantés le long de la voie mais ne rompt pas. L'employé descend de l'engin et actionne à 10h32 l'arrêt d'urgence qui déclenche la vanne de coupure de la tuyauterie et l'arrêt des compresseurs de biogaz reliés à la sphère de stockage par la tuyauterie accidentée. Cet arrêt brutal provoque une légère surpression dans le ciel gazeux des digesteurs de boues produisant le biogaz et l'ouverture de leurs soupapes de sécurité. Le personnel de conduite de l'unité « boues » déclenche le torchage du biogaz produit par les digesteurs, mais 250 m³ de biogaz (soit 0,2 t, gaz composé à 60 % de méthane inflammable) sont relâchés à l'atmosphère par les soupapes pendant le temps nécessaire au déclenchement du torchage par l'atteinte du niveau haut dans le gazomètre souple vers lequel 100 % du biogaz produit est orienté. Le POI est déclenché à 10h35 et le personnel évacue la station. L'inertage de la tuyauterie accidentée est lancé à 10h50, puis les tuyauteries de biogaz en amont des compresseurs et en aval de la sphère de stockage sont consignées au moyen de vannes cadennassées et de platines. Dans l'attente des réparations, le fonctionnement de la station continue mais le biogaz produit est directement brûlé à la torche sans être valorisé. Les dommages sont estimés à 150 kEuros. Le conducteur de la grue mobile avait levé le bras car, en position abaissée, il gênait la visibilité à droite et dans le rétroviseur, et l'avait placé en position très haute pour éviter que le moufle reste à hauteur d'homme (risque de blessure par balancement). De plus, l'indicateur de hauteur de l'engin ne donne que la hauteur du moufle et non la hauteur totale du bras, conduisant les conducteurs de l'engin à ne plus prêter attention à ce paramètre. L'exploitant met en place les mesures correctives suivantes : Mise en place de portiques pour protéger tous les passages de tuyauteries aériennes et passerelles ; Un véhicule escorte systématiquement la grue mobile lors de ses déplacements bras abaissé, pour pallier son manque de visibilité ; Étude du remplacement de la grue mobile par un modèle possédant une meilleure visibilité avec le bras abaissé ; Sensibilisation des conducteurs à la nature de l'indication de hauteur donnée par l'engin.


 **N°41050 - 04/10/2011 - FRANCE - 05 - LA BEAUME**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A 13h30, les roues droites d'un camion-citerne transportant 20 m³ de déchets en solution contenant du tétrahydrofurane (THF), du tetrachlorotoluène et du sulfochlorure de benzène mordent le bas côté et s'immobilisent dans le fossé de la RD 993 au niveau du col de Cabre. Le véhicule est incliné vers la droite mais la citerne est intacte et le chauffeur indemne. La circulation est coupée jusqu'à 15 h puis réouverte en alternat. A 16h30, elle est à nouveau coupée pour permettre le dépotage de la cargaison et le relevage de l'ensemble routier. L'intervention s'achève vers 18h45. La gendarmerie et un représentant de l'exploitant départemental des routes se sont rendus sur place.


 **N°41060 - 04/10/2011 - FRANCE - 06 - MENTON**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'une rupture de canalisation au niveau d'une station d'épuration, une pollution est repérée sur les plages du centre ville de Menton. Plusieurs plages restent fermées pendant 48 h et la baignade interdite pendant 6 jours sur décision de la mairie. Des analyses de qualité de l'eau sont lancées. Ce sont des odeurs nauséabondes qui ont alerté les baigneurs et les riverains. C'est une fuite sur un tuyau de secours d'évacuation des eaux usées qui est à l'origine de la pollution, le tuyau était en service car le tuyau principal était en cours de maintenance par l'exploitant. Les travaux sont suspendus jusqu'à réparation du tuyau de secours.

 **N°40873 - 27/08/2011 - FRANCE - 72 - TELOCHE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Du chlorure ferrique (produit acide et toxique pour l'environnement aquatique) provenant des effluents d'une station d'épuration pollue le RHONNE, un affluent de la SARTHE, sur 2 km et provoque la mort de 1 300 poissons. Selon la municipalité, la station d'épuration municipale venait d'être mise en service et la fuite de chlorure est due à un accident technique. Les pompiers installent un filet pour récupérer les poissons. Le lendemain, les poissons morts sont évacués par la société exploitant la station pour être identifiés par l'ONEMA, le pH de l'eau étant redevenu normal et la fuite enrayerée.

 **N°40727 - 15/08/2011 - FRANCE - 29 - CAMARET-SUR-MER**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Vers 14h30, une bâche vinyle contenant 300 m³ de boues liquides de traitement en attente de valorisation (séchage et épandage) se rompt dans une station d'épuration communale. Les boues se déversent dans le réseau des eaux pluviales qui n'est pas isolé et s'écoulent dans le centre ville (1000 m² de voiries reçoivent 150 m³ de boues) et le port de pêche (1000 m² touchés par 50 m³ à marée basse). Les pompiers isolent le réseau des eaux pluviales et une cellule DEPOL vérifie l'étanchéité des regards d'eaux pluviales. La commune informe les marayeurs qui arrêtent le pompage d'eau de mer dans leurs viviers. Un arrêté municipal interdit la baignade sur les plages voisines malgré la période estivale et le lendemain un arrêté préfectoral interdit la baignade, la pêche, le ramassage des coquillages et le pompage d'eau à des fins aquacoles dans l'anse de Camaret. L'opérateur fait pomper les boues restantes dans la bâche par une société privée pendant que les pompiers, aidés d'employés municipaux, nettoient les réseaux pollués au moyen d'un fourgon pompe et d'un camion citerne. Les boues récupérées sont stockées dans un bassin désaffecté (la station ayant été rénovée quelque mois avant l'accident). Les analyses micro-biologiques menées sur les moules ne montrant pas de contamination, l'arrêté préfectoral est levé 72 vh après l'accident. La bâche en plastique avait été achetée en 2003 pour recueillir le trop-plein de boues provenant de l'ancienne station d'épuration, mais la cause de sa rupture n'est pas connue (usure accélérée par exposition au soleil?).

 **N°40863 - 11/08/2011 - FRANCE - 22 - PLESTIN-LES-GREVES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une fausse manoeuvre de la part d'un sous-traitant dans une station d'épuration entraîne le déversement de 300 m³ de boues minérales contenant du chlorure ferrique (FeCl₃, irritant pour les muqueuses et les yeux, dangereux pour les espèces aquatiques) dans le YAR vers 19h30. L'acidité du rejet est rapidement diluée dans l'eau de mer. L'administration est informée de l'accident.

 **N°40700 - 01/07/2011 - FRANCE - 05 - GAP**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Vers 15 h sur la RD 994, un véhicule citerne transportant des eaux de lavage de station-service (liquide inflammable) quitte la chaussée et se renverse. Le chauffeur est indemne, 200 l de produit s'échappent des trous d'homme. Les secours interrompent la circulation et relèvent la citerne en charge. Le poids-lourd est évacué et la circulation rétablie vers 18 h. Aucun dommage environnemental n'est relevé.

 **N°40569 - 28/06/2011 - FRANCE - 71 - CHANES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station d'épuration communale, une pompe de relevage, dont une pièce est défectueuse, tombe en panne vers 10h30 provoquant le déversement des eaux usées dans l'ARLOIS ; une légère mortalité piscicole est observée. Une usine d'embouteillage de vin, dont la station reçoit les effluents, est contrainte d'interrompre l'une de ses chaînes de production dans l'après-midi car elle contribue pour moitié aux volumes d'eaux usées traités. L'exploitant de la station vidange la canalisation et évacue le H₂S résiduel (formé par les bactéries sulfato-réductrices en phase anaérobie des eaux usées) pour permettre la réparation de la pompe. La station d'épuration traite aussi les effluents de 1 500 habitants. Les élus des 2 communes concernées informent les habitants et interdisent provisoirement la pêche et la baignade dans la rivière..



N°40522 - 10/06/2011 - FRANCE - 78 - TRIEL-SUR-SEINE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Un incendie se déclare vers 5 h dans l'unité de séchage des boues en arrêt depuis la veille, dans une station d'épuration fortement automatisée. L'agent de quart reçoit une alarme de défaut sur un silo de stockage des boues séchées à 5h54, puis une autre 3 mn après signalant une fuite de gaz dans la chaufferie de l'unité. Il prévient les agents d'exploitation présent sur le site qui ferment les vannes d'alimentation en gaz, mais ne détectent aucune fuite dans la chaufferie. Ils se rendent alors en salle de contrôle de l'unité et constatent la présence de fumées dans le local des séchoirs thermiques et un point chaud sur le refroidisseur d'un granulateur dans l'atelier de fabrication des pellets. Ils coupent l'alimentation électrique du local en actionnant les arrêts d'urgence, ferment la porte du bâtiment et demandent au poste de garde de alerter les services de secours et d'incendie. Un camion arrivant sur le site pour livrer de l'azote est refoulé. Les pompiers arrivent sur site à 7 h et demandent à l'exploitant, après reconnaissance des lieux, de stopper la ventilation du bâtiment, d'ouvrir les portes de l'atelier granulateur et les trappes de désenfumage pour évacuer les fumées. Ils combattent le foyer qui est maîtrisé vers 8h30. Aucune victime ou impact sur l'environnement n'est enregistré. Des appareils de mesure, quelques éclairages et caillebotis ainsi que les alimentations électriques et les automates de pilotage du granulateur et d'un cribleur sont endommagés.L'exploitant informe la commune de l'accident. L'origine du départ de feu se situe dans le bas du refroidisseur, à l'entrée du cribleur. Il est dû à la présence de granulés chauds dans cette partie de l'installation. Après l'arrêt de l'unité la veille au soir, tous les granulés produits par le granulateur n'ont pas été évacués vers le crible. Une quantité de granulés est restée dans le refroidisseur. Le granulateur a continué de fonctionner quelques instants pour vider totalement son bac d'alimentation en boue séchée, remplissant ainsi en granulés le bas du refroidisseur, sans que le niveau des granulés produits anormalement atteigne la sonde de déclenchement du crible. Le système de ventilation assurant le refroidissement ayant été arrêté, les granulés confinés dans le refroidisseur sont restés chaud. Le feu a couvé toute la nuit, avant de se déclarer le lendemain au petit matin. L'exploitant modifie les séquences de demande d'arrêt programmées dans l'automate pilotant l'unité afin que les produits (boues et granulés) restant dans les équipements de l'atelier soient complètement évacués une fois la séquence d'arrêt terminée. Il améliore la surveillance des points chauds dans les endroits susceptibles d'accumuler des produits chauds et de provoquer un départ de feu. Le système de lutte anti-incendie de l'unité est également amélioré.



N°41317 - 01/06/2011 - FRANCE - 78 - ACHERES

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans une station d'épuration urbaine, les opérateurs en charge de l'unité de désodorisation constatent vers 12h30 une baisse anormale du volume de la cuve de stockage de javel sur leur écran du poste de conduite. Une ronde permet de détecter une fuite au niveau de l'injection de javel dans une des tours de désodorisation. L'injection est arrêtée et le sol imbibé de javel est nettoyé. Pendant la nuit suivante, les opérateurs de quart constatent un écoulement de javel à travers le mur de la cuvette de rétention de la cuve. Une équipe de maintenance est envoyée en début de matinée et constate que plusieurs m³ de javel se sont répandus dans la cuvette de rétention. Le bâtiment est sécurisé et une entreprise extérieure intervient pour pomper 10 m³ de javel provenant de la cuvette et de la cuve. Après enquête, un joint défaillant est identifié au niveau d'un raccord à bride sur la conduite d'aspiration de la pompe javel localisée dans la cuvette de rétention. De plus, le revêtement de la cuvette, jamais refait depuis 16 ans, n'est plus étanche.L'exploitant remet à neuf le revêtement de la cuvette au moyen de plaques de polyéthylène extrudées posées sur des feuilles d'aluminium, permettant de contrôler l'étanchéité par balayage électrique. La cuve de javel est remplacée par un modèle plus résistant car son enveloppe a été fragilisée par un contact prolongé avec la javel ayant fuit dans la cuvette. Une alarme de niveau bas reliée au poste de conduite est installée dans la nouvelle cuve. L'étanchéité de toutes les cuvettes de rétention de la station de traitement est vérifiée.



N°40521 - 29/04/2011 - FRANCE - 78 - SAINT-CYR-L'ECOLE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Un employé d'une station de traitement de l'eau communale dépose par erreur du glycerol (C3H8O3), appelé aussi glycérine, dans une cuve de 15 m³ qui alimente le process en floculant [Al2(OH)xCl6-xO6, polychlorure d'aluminium]. Le mélange de ces 2 produits incompatibles provoque une réaction exothermique violente accompagnée de dégagement gazeux d'HCl. Alertés, les pompiers interviennent avec une cellule mobile d'intervention chimique (CMIC) et évacuent les 9 employés du bâtiment contenant les bassins de floculation pendant 3 h. Le traitement de l'eau est arrêté pendant 8 h et la gendarmerie boucle les accès au site. L'exploitant rappelle les consignes de dépotage et sensibilise ses employés aux risques liés à la routine.

**N°40158 - 19/04/2011 - FRANCE - 24 - BOULAZAC***E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées*

Un passant constate la présence d'une tâche d'hydrocarbures sur 600 m le long de L'ISLE. Les services de secours installent 90 m de barrages flottants en 2 endroits. La police et l'office de l'eau enquêtent et identifient l'origine de la pollution au niveau d'un exutoire du réseau communal d'eaux pluviales (CEP), lui même relié au réseau d'eaux pluviales d'un centre de transit et de pré-traitement de déchets industriels et urbains. L'exploitant procède au pompage et au nettoyage du séparateur d'hydrocarbures du site dont le débordement est à l'origine de la pollution. Des employés sont ensuite envoyés pour écrémer la couche d'hydrocarbures retenue au niveau des barrages mis en place par les pompiers sur la rivière. L'inspection des IC se rend sur place pour examiner les causes de ce dysfonctionnement. Selon l'exploitant, un employé aurait procédé au transvasement d'un chargement de résidus d'hydrocarbures entre un petit camion hydrocureur et un plus grand en partance vers un centre d'élimination agréé pour ce type de déchets dangereux. Il aurait ensuite nettoyé l'intérieur de la citerne du petit camion avec de l'eau. Ces eaux de lavage ont alors rejoint le réseau d'eaux pluviales du site car la zone de lavage des camions citernes n'est pas reliée à une fosse dédiée, contrairement à ce qui est prévu dans l'autorisation administrative de fonctionnement du site. Ces eaux ont alors saturé le séparateur d'hydrocarbures en sortie de réseau qui a débordé. En l'absence de dispositifs d'isolement de ce réseau, elles rejoignent le réseau pluvial communal en entraînant les hydrocarbures préalablement piégés dans le séparateur. Toutefois, l'inspection des IC découvre sur le site des transcuves endommagées contenant des déchets liquides ou visqueux en transit, dont des hydrocarbures. Ces transcuves n'étant pas sur rétention, un déversement accidentel d'une de ces transcuves est une hypothèse envisagée, sans qu'il soit possible de déterminer si c'est la vraie cause de cet accident. L'exploitant doit mettre son site en conformité administrative par la mise en place d'un système d'isolement de son réseau d'eaux pluviales, la mise sous rétention des transcuves et la création de fosses dédiées à la collecte des eaux de lavage des citernes des camions hydrocureurs. Ces dispositifs sont complétés par l'établissement de consignes relatives au nettoyage régulier du séparateur d'hydrocarbures et à la conduite à tenir en cas d'accident pour isoler le réseau EP du site. Une consigne provisoire interdisant le lavage intérieur des citernes jusqu'à la création de la fosse est également établie.

**N°40082 - 02/04/2011 - FRANCE - 33 - LA TESTE-DE-BUCH***E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées*

Une violente explosion se produit vers 8h30 sur une cuve extérieure de l'unité de traitement des odeurs d'une station de traitement des eaux usées. Un incendie se propage ensuite à une cuve voisine et atteint les bâtiment de séchage et de ventilation de la station. L'intervention mobilise 33 pompiers, appuyés par 15 engins et une CMIC, maîtrise l'incendie vers 11 h avec 6 lances alors que la police bloquent la circulation aux alentours et évacuent 6 riverains durant 2h30. Un élu et un représentant du syndicat d'assainissement se rendent sur place. Les 2 cuves contiennent respectivement 2 m³ de soude (NaOH) et d'hypochlorite de sodium (eau de Javel, NaClO) qui sont récupérés et traités sur place. Les fumées émises n'ont pas perturbé le trafic de l'aérodrome voisin. L'activité de la station n'est pas amoindrie car une autre cuve de l'unité de désodorisation peut être mise en service, il n'y a pas de chômage technique. Les bâtiments sinistrés, à charpente métallique, sont détruits sur 50 m² et les services techniques de l'exploitant contrôlent l'ensemble du réseau électrique de la station jusqu'à la fin de la matinée. La cause de l'explosion n'est pas connue.

**N°40063 - 29/03/2011 - FRANCE - 71 - MONTCEAU-LES-MINES***E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées*

Vers 9 h, un employé d'une station d'épuration communale découvre par terre le tuyau utilisé par un jeune stagiaire pour nettoyer les grilles d'un bassin de décantation. Il se lance à la recherche de ce dernier et remarque que la trappe au sommet du bassin de décantation est ouverte. L'exploitant donne l'alerte. Les services de secours, se rendent sur place vers 9h30, accompagnés de la police, du SAMU et d'une équipe de plongeurs spécialisés en milieu vicié (boues de décantation de densité 6 en fond de bassin, milieu bactérien). Cette trappe pouvant s'ouvrir sous l'effet des remontées de boues, l'hypothèse d'un retours volontaire du jeune homme chez lui est envisagée. Son téléphone portable ne répondant pas, une demande de géolocalisation et un contrôle de présence au domicile sont effectués par la police mais ne donnent pas de résultats. Le corps du jeune stagiaire est découvert sans vie vers 12h15 au fond du bassin et remonté à l'aide de grappins. L'exploitant publie un communiqué de presse. L'inspection du travail rédige un rapport. Le stagiaire ayant été laissé seul au sommet du bassin de décantation, contrairement à la législation, une enquête judiciaire est effectuée. Les premiers éléments pointent une noyade accidentelle, bien que la famille de la victime évoque l'absence de signalisation des dangers sur le site et la non fourniture de certains EPI au stagiaire.



N°40312 - 08/03/2011 - FRANCE - 78 - MAISONS-LAFFITTE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Des agents d'une station d'épuration classée Seveso seuil bas réalisent une ronde dans l'unité de nitrification/dénitrification quand ils découvrent vers 17h30 une fuite d'eau de javel (NaClO) sur la cuve de 10 m³ alimentant une des 4 tours de désodorisation de l'unité. La cuvette de rétention est remplie sur 2 à 3 cm de haut, ils préviennent leur hiérarchie et le service sécurité. Vers 17h50, celui-ci balise l'accès à la salle "réactifs" contenant la cuvette et met en place des rondes de surveillance. Les équipes d'exploitation essaient de colmater avec de la pâte la fuite localisée au niveau d'une soudure en partie basse du trou d'homme inférieur de la cuve (collerette). Une sangle de fuite est mise en place, limitant son débit à 2 m³/jour. Le lendemain, la javel présente dans la cuvette de rétention est pompée dans IE canal d'arrivée d'eau usée de l'unité (débit de 13 m³/s) où elle se dilue fortement, n'ayant aucune incidence sur le fonctionnement biologique de l'unité. 5 jours après l'accident, une société extérieure pompe la javel restant dans la cuve et nettoie la cuvette de rétention. La javel récupérée est éliminée dans un centre agréé. La cuve est expertisée par une société spécialisée. En attendant sa réparation, l'alimentation de la tour de désodorisation est assurée par des conteneurs de javel. Selon l'exploitant, 1,6 t de javel se seraient déversées, sans conséquence humaine ni environnementale. La cuve avait reçu un chargement de 8,1 m³ quelques heures plus tôt. L'exploitant contrôle les autres capacités de stockage des réactifs de désodorisation (acide sulfurique, soude, bisulfite de sodium) et lance une étude de modernisation des équipements de stockage. Une procédure d'urgence (mode opératoire de vidange et d'évacuation de produit chimique) est élaborée par le personnel de l'unité en collaboration avec le service prévention des risques de la station.



N°39401 - 06/12/2010 - FRANCE - 13 - BERRE-L'ETANG

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Une fuite de fioul se produit sur une cuve de 10 000 l dans une station d'épuration : 3 000 l sont retenus dans la cuvette de rétention mais 7 000 l ont débordé dans un canal voisin, provoquant une légère irisation. Les pompiers posent 2 barrages flottants. Une société extérieure pompe le produit et l'exploitant fait réaliser des prélèvements d'eau et de terre. Un élu s'est rendu sur place.



N°39385 - 10/11/2010 - FRANCE - 06 - BIOT

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Au bord d'une route, les employés d'une société d'assainissement et de décontamination vidangent le contenu de leur camion-citerne dans le réseau d'eaux pluviales se jetant dans la BRAGUE. Un témoin assiste à la scène, prend des photos et informe une association environnementale locale qui porte plainte. Le cours d'eau est en effet régulièrement victime de pollution sauvage, alors qu'il alimente en partie la nappe phréatique utilisée pour le ravitaillement en eau de la ville d'Antibes en raison de la perméabilité des sols dans le secteur. La gendarmerie effectue une enquête pour connaître la composition du produit déversé, mais cette identification est impossible en raison des fortes pluies qui empêche tout prélèvement. L'association pense que c'est le contenu d'une fosse septique qui a été vidangé.



N°39898 - 30/10/2010 - FRANCE - 40 - DAX

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Après un week end, un carrossier découvre vers 8h30 le terrain de son atelier maculé d'une couche de 10 cm hydrocarbures ainsi que la voirie environnante, 2 portails, 2 voitures et une allée d'arbustes. Il alerte l'exploitant du site voisin spécialisé dans le traitement des eaux souillées par des hydrocarbures par séparation de phase (chauffage du mélange eau / hydrocarbures à 60° par un thermoplongeur dans une cuve de 15 m³, la phase hydrocarbure est récupérée en surface). L'exploitant examine la cuve de séparation et découvre que la moitié de son contenu initial (soit 5 m³) a été projetée par le trou d'homme dans un rayon de 50 m et sur une surface de 1 000 m². Il procède au pompage du liquide dans un fossé souillé, au décapage des terres polluées au moyen d'une pelle mécanique puis avec de l'eau sous pression ; les effluents de nettoyage étant récupérés et traités par ses soins. Une pollution des eaux pluviales par ruissellement sur le sol souillé est envisagée mais n'a pu être constatée. Il alerte l'inspection des IC mais pas les services de secours. L'enquête menée par l'exploitant montre que l'opérateur en charge de la surveillance de la cuve de séparation a oublié d'arrêter l'alimentation électrique de la canne chauffante (thermoplongeur) le vendredi en fin d'après midi, comme il en avait la consigne orale à chaque fin de journée. La température du mélange eau / hydrocarbure a augmenté pendant le week end jusqu'à la vaporisation brutale de la phase aqueuse (phénomène de détente explosive de vapeur, proche d'un Boil over mais sans inflammation des hydrocarbures), provoquant l'éjection de la phase hydrocarbure par le trou d'homme non obturé. Une voisine, habitant à 150 m du site, témoigne avoir entendu comme un « coup de fusil » le dimanche matin. L'inspection des IC se rend sur place et constate que l'exploitant ne possède pas de procédure écrite d'utilisation de la canne chauffante, ni de système de contrôle de la chauffe (pas de thermostat) ou de régulation automatique de la chauffe si la température du mélange dépasse la température d'exploitation. Ce scénario d'accident n'était pas inclus dans l'analyse des risques menée par l'exploitant. Un contrôle de l'état de la cuve est demandé avant redémarrage, ainsi qu'une actualisation de l'étude des dangers pour mieux prendre en compte les risques liés aux traitements des hydrocarbures. L'exploitant met en place une régulation de la température et envisage un procédé alternatif pour effectuer la séparation eau / hydrocarbure.



N°39007 - 22/09/2010 - FRANCE - 95 - PERSAN

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Une entreprise d'assainissement rejette des hydrocarbures lourds dans l'OISE, formant une nappe de pollution de 10 m de large sur 1,5 km de long (soit 1,5 ha). Les secours posent 2 barrages de 20 m et 80 m et des boudins absorbants. Une équipe spécialisée de la gendarmerie effectue des analyses, la quantité déversée de produit est inconnue. La police de l'eau, le service des voies navigables et la municipalité sont informées. Le lendemain, les barrages sont maintenus en place en raison d'une légère trace de pollution. Celle-ci, qui se serait déplacée vers l'aval, entraîne le fonctionnement en mode dégradé de la station de potabilisation de Mery-sur-Oise ; l'alimentation n'est cependant pas menacée. Une réunion est organisée le 24/09 entre l'exploitant, la police de l'eau, la direction régionale de l'environnement et le conseil général. Une pollution identique était survenue en février 2006 (ARIA 31714).



N°38952 - 09/09/2010 - FRANCE - 44 - LA CHEVROLIERE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

En milieu de matinée, 1 m³ d'un produit toxique et corrosif à l'état pur destiné au traitement de l'eau (chlorure ferrique) est déversé accidentellement dans les effluents d'une station d'épuration communale. Le produit pollue sur une centaine de mètres la CHAUSSEE, menaçant l'OGNON et le lac de GRANDLIEU dans lesquels le ruisseau se jette. Les pompiers posent rapidement des barrages flottants et réalisent des mesures dans le ruisseau avec l'aide de l'exploitant, sans qu'aucun impact notable ne soit relevé. L'agence régionale de santé, la police de l'eau, la communauté urbaine, un élu et la gendarmerie se rendent sur les lieux. Le dispositif est levé en fin d'après midi, mais un dispositif de surveillance du pH, des analyses de sédiments et de suivi de la faune et de la flore est mis en place.



N°38870 - 27/08/2010 - FRANCE - 44 - REZE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

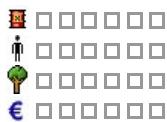
Les opérateurs d'une station urbaine d'épuration des eaux usées constatent à 8 h la présence d'une mousse abondante en surface des unités de traitement. Vers 15h30, l'activité de flore bactérienne de ces unités, d'une capacité de traitement de 25 000 m³/an, commence à diminuer fortement. L'exploitant alerte les autorités et des investigations sur les causes externes de ce dysfonctionnement sont lancées. Le taux de traitement de la station chute de plus de 95 % à 50/60 % dans les 72 h qui suivent, provoquant l'émanation de mauvaises odeurs et un rejet d'effluents insuffisamment traités dans le milieu naturel (fleuve et son embouchure à la mer). L'exploitant procède alors à la réactivation biologique des unités de traitement par l'injection de 5 t/j de boues saines dans le bassin de décantation pendant 3 semaines, au stockage des boues contaminées et à l'ajout de chlorure ferrique pour clarifier les effluents. Il émet un communiqué pour expliquer la présence de mauvaises odeurs et renforce l'analyse de ses effluents sur demande de la police de l'eau. Le jour suivant, l'exploitant découvre qu'une installation classée fabriquant des détergents et produits d'entretien raccordée à la station d'épuration a envoyé 15 m³ d'eaux pluviales contaminées par un biocide la veille de l'accident (ARIA 38892). Le produit biocide est fortement biodégradable et se dilue facilement, sa concentration est estimée à 200 mg/l dans l'effluent le jour de l'accident. La préfecture diffuse alors un communiqué de presse qui interdit la pêche autour de la station d'épuration et fait procéder à des analyses des milieux aquatiques susceptibles d'avoir été contaminés (sédiment du fleuve, eaux de baignades de l'estuaire, organismes marins). La baignade à l'estuaire est également interdite par arrêté municipal en raison des premiers résultats d'analyse bactériologique obtenus quatre jours après l'accident, sans qu'un lien formel avec l'accident puisse être établi. Les analyses faites dans le milieu se révèlent normales 6 jours après l'accident. Bien qu'aucune atteinte visible du milieu naturel n'aient été constatée, une contamination future de l'estuaire n'est pas exclue via le dépôt de sédiments contaminés lors de grandes marées. Un nouveau communiqué de presse de la préfecture huit jours après l'accident précise les causes de l'accident et présente les mesures d'urgence mises en place. L'exploitant de la station d'épuration est mis en demeure de mettre ses rejets en conformité sous 3 semaines, d'évaluer l'impact de la pollution bactériologique sur le milieu, de mettre en place une surveillance renforcée du milieu et de ses boues. L'épandage agricole de ces dernières est suspendu jusqu'à preuve de leur conformité.



N°38788 - 10/08/2010 - FRANCE - 57 - COCHEREN

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

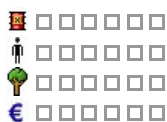
Une station d'épuration rejette des particules en suspension dans le MERLE vers 22h. L'eau noire se dissout et n'affecte pas la faune.



N°38497 - 15/06/2010 - FRANCE - 83 - TRANS-EN-PROVENCE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

De fortes pluies provoquent dans la nuit des inondations dans le département du var qui mettent hors d'usage 6 stations d'épuration (STEP), dont celle traitant les effluents de Trans-en-Provence et Draguignan (37 000 équivalent-habitants). Cette station est alimentée en énergie par un groupe électrogène, mais ne reçoit plus les effluents de Draguignan, la canalisation de transfert ayant été emportée par les eaux. Ces inondations ont provoqué dans le Var : la mort de 25 personnes (3 sont toujours portées disparues au 22/06), une défaillance de l'alimentation en eau potable pour 22 communes (150 000 habitants), la coupure des réseaux électrique et téléphonique, l'interruption du trafic routier et ferroviaire, la mort d'animaux, la destruction de 200 à 300 maisons et l'effondrement de la RD 955 sur 50 m. Pour répondre aux 1 500 demandes d'interventions de secours enregistrées, 1 200 pompiers, 650 gendarmes, CRS et policiers sont intervenus ainsi que 350 agents du réseau électrique ; 400 hélitreuillages ont été réalisés avec 11 hélicoptères et plus d'un millier de personnes ont été mises à l'abri ; 436 détenus de la prison de Draguignan ont été évacués. Un arrêté d'interdiction de baignade a été pris et il a été fortement conseillé de ne pas boire l'eau du robinet. Le classement en catastrophe naturelle a été décrété.



N°38960 - 06/06/2010 - FRANCE - 94 - VALENTON

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Vers 14 h, dans une galerie technique d'une station d'épuration urbaine, une canalisation de boue se déboîte et percute une canalisation proche de gaz naturel qui alimente les chaudières de l'unité de valorisation thermique des boues. La canalisation de gaz naturel est enfoncée mais pas percée (pas de fuite). Un raccord s'est déboîté lors de la remise en service de la canalisation inutilisée depuis 1 an, en raison de la présence d'un bouchon de boue qui a provoqué une montée en pression au niveau du raccord. des mesures sont mises en place immédiatement afin de sécuriser la canalisation de gaz et repositionner la canalisation de boues. La galerie en question est ventilée pour éviter le confinement du volume. Des travaux complémentaires sont ensuite réalisés pour remettre en état la canalisation de gaz.



N°38141 - 23/04/2010 - FRANCE - 42 - LA FOUILLOUSE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans un four d'incinération de boues de station d'épuration en redémarrage, une détonation se produit à 7h45 lors de sa montée en température. La partie post-combustion du four, vide au moment de l'incident, se décale de son logement et ne repose plus sur ses pieds, des conduites ont bougé et l'armoire d'alimentation du brûleur est arrachée. Un technicien déclenche l'arrêt d'urgence des 2 fours de la station et ferme la vanne générale d'arrivée de gaz. Un périmètre de sécurité est matérialisé. L'électricité n'est pas coupée pour garder les informations contenues dans les automates. La municipalité et l'inspection sont informées. L'inspection se rend sur place le 30 avril. A cette date il n'y a pas de causes déterminées à l'origine de la détonation. Des scellés sont posés et des expertises sont effectuées. Les boues contenues dans le silo d'alimentation et qui devaient être traitées dans le four seront analysées ; une surveillance particulière est mise en place en attente de l'échantillonnage pour éviter toute fermentation. Le reste sera composté sur un autre site. Le redémarrage des installations est conditionné à un rapport d'accident et à la mise en place des mesures correctives pour éviter un accident similaire. L'exploitant devra également remettre à jour l'étude de dangers de l'installation de valorisation des boues pour tenir compte de sa connexité avec une installation de méthanisation et de la proximité d'une autoroute.



N°38014 - 26/03/2010 - FRANCE - 22 - ERQUY

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans une station d'épuration, un prestataire chargé de récupérer les boues laisse une vanne ouverte ; 50 m³ de boues s'écoulent dans le réseau d'eaux pluviales, puis vers le port et la plage. Un arrêté municipal interdit la baignade et la pêche à pied sur la plage du centre. Les secours installent un barrage de sable et de cailloux en sortie de station. Une société spécialisée pompe les boues à l'aide de 2 camions et cure le réseau des eaux pluviales. Les services administratifs concernés sont informés. Les services sanitaires surveilleront la qualité des eaux de baignade et des coquillages 3 semaines au minimum.



N°38485 - 23/03/2010 - FRANCE - 78 - MAISONS-LAFFITTE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans une installation de production de biogaz classée seveso seuil bas, un délutage se produit à 1h15 au niveau d'un gazomètre. Le délutage est un dégagement de biogaz au niveau d'un gazomètre dû à un déséquilibre entre ses débits entrant et sortant. Lorsque la capacité maximale du gazomètre est atteinte, le biogaz s'échappe par la garde hydraulique de l'ouvrage. Le phénomène peut être anticipé par suivi du niveau. Le jour de l'accident, une défaillance matérielle (problème de connectique) sur la fin de course d'une vanne neutralise l'automatisme gérant les configurations d'exploitation, bloquant ainsi les possibilités de transfert ou de torchage du biogaz. Le biogaz non extrait du gazomètre est alors dégazé. Ne pouvant agir à distance, l'exploitant se rend sur place pour actionner manuellement le jeu de vannes du réseau de transfert afin de rétablir la situation. L'une d'elle étant « dure » à manoeuvrer, plusieurs minutes d'intervention sous ARI sont nécessaires. Le « retour à la normale » a lieu 25 minutes plus tard ; 600 kg de biogaz sont émis (composition 65% de méthane, 34 % de CO₂, impuretés dont H₂S à 50 ppm). Aucune conséquence n'a été perçue en dehors de l'établissement. Cet incident révèle la fragilité des dispositifs de fins de course. L'exploitant décide de les modifier pour les fiabiliser et d'allonger leur plage de détection. Les vannes « dures » seront remplacées afin de les rendre plus aisées à manoeuvrer manuellement en cas de besoin.



N°37952 - 11/02/2010 - FRANCE - 91 - EVRY

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Une personne constate la présence de nombreux cylindres de plastique dans la SEINE et alerte la police de l'eau. Le rejet provient d'une station d'épuration qui lors d'un incident aurait déversé plusieurs mètres cubes de ces morceaux de plastique. Ces cylindres sont des Réacteurs à Flore Fixée Fluidisée (R3F), des supports de masses bactériennes utilisés comme accélérateurs de culture bactérienne dans les bassins biologiques. Ce type de pollution a déjà été signalée sur les plages de Vendée, du Pays-Basque, en Espagne ainsi qu'au Portugal.



N°37516 - 24/11/2009 - FRANCE - 06 - MENTON

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

A la suite d'une erreur de manipulation (inversion de bouches de dépotage) lors d'une livraison dans une station d'épuration (STEP), 1 500 l de javel sont déversés dans une cuve contenant du polychlorure d'aluminium. Le véhicule arrivé vers 8h30 sur le site est installé à 8h50 au poste de dépotage. Les documents de transport du livreur ne sont pas contrôlés et la check-list de dépotage prévue par la procédure du site n'est pas établie. Le chauffeur connecte le flexible de dépotage à sa citerne ; un opérateur lui indique par geste et oralement la bouche de dépotage sur le manifold du poste de la station. La manche connectée sur la bouche indiquée par l'opérateur, le chauffeur met le compresseur camion en service et le dépotage commence vers 9 h. Vers 9h15, les opérateurs de la station détectent des "problèmes sur la sonde de niveau de la cuve de polychlorure d'aluminium" ; ils se rendent compte de leur erreur - le produit reçu est de la javel - et déclenchent la procédure d'alerte. La livraison en cours est arrêtée. Le mélange incompatible provoque un dégagement de chlore dans les locaux situés au 3ème sous-sol. Le chauffeur du camion-citerne ainsi que 3 employés du site sont incommodés ; ils seront hospitalisés pour surveillance médicale. Un périmètre de sécurité de 80 m est mis en place et la ventilation spécifique de l'établissement permet d'évacuer les vapeurs par une cheminée vers une zone non urbanisée. La circulation des piétons aux abords du site est interdite pendant plusieurs heures. Une série de manquements a conduit à l'accident : pas de contrôle des documents de transport du livreur à l'arrivée sur site, opérateurs de la STEP non formés ADR, absence de procédure affichée au point de livraison, consignes orales données "à la va-vite" par les opérateurs de la STEP sans vérification, par "habitude" de livraison. Les bouches de dépotage sont identifiées, mais sans les codes ONU des produits. Le chauffeur, formé, aurait dû relever l'erreur de l'instruction donnée par l'opérateur, mais il a appliqué les indications sans poser de question. Le transporteur rappelle à ses chauffeurs les mesures de sécurité à respecter lors de leur arrivée sur site : inspection du poste de dépotage (environnement, indications sur les bouches, sécurité), transmission des documents de transport au dépoteur avec indication du produit livré, pas de manipulation des installations du client sans accord signé.



N°37082 - 22/09/2009 - FRANCE - 94 - VALENTON

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Une explosion due à une accumulation de gaz méthane se produit vers 9h50 dans un poste de relevage d'une station d'épuration. L'effet de souffle et de suppression provoque des dégâts matériels importants dont la projection de la porte d'accès à la zone à 30 m sur un terre plein engazonnée. Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité, des moyens techniques pour arrêter la production de gaz, inerte l'atmosphère ambiante et ventiler le bassin. De l'azote liquide est ainsi injecté pour abaisser la pression partielle du méthane. Aucune victime n'est à déplorer. La production de gaz est liée à la fermentation de matières organiques dans un bassin tampon enterré de 15 000 m² (1er sous-sol). L'origine de la montée de la concentration en méthane dans le local technique jusqu'à atteindre la LIE est inexplicitée ainsi que l'origine du point chaud. D'après l'exploitant, les flux des eaux brutes réceptionnées est en diminution et leur charge en augmentation (DCO, matières en suspension...) ce qui pourrait expliquer un dégagements gazeux plus important.



N°36762 - 02/09/2009 - FRANCE - 60 - VILLERS-SAINT-PAUL

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans la station d'épuration collective d'une plate-forme chimique, la citerne d'un camion venant dépoter 25 m³ d'acide chlorhydrique usé (HCl) monte en pression vers 11 h ; une fuite de solution acide et un dégagement gazeux se produisent en partie haute de la citerne. Le POI du site est déclenché. Les secours confinent 5 employés et demande la coupure électrique du site. La police interrompt la circulation. Les secours ouvrent le trou d'homme de la citerne pour en diminuer la pression interne. A 18 h, ils mesurent 124, 923 et 230 ppm d'HCl autour des 3 trous d'homme et un taux d'hydrogène (H₂) inférieur à la LIE. Le confinement du personnel est levé. Une société spécialisée vidange la citerne jusqu'à 21h30. Selon l'inspection des IC, l'incident serait dû à une incompatibilité entre l'HCl et le matériau constituant la citerne (INOX), l'attaque acide conduisant à la formation d'H₂.



N°36989 - 23/08/2009 - FRANCE - NC - NC

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

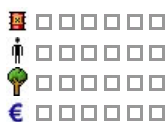
Dans une station d'épuration, à la suite d'un problème électrique sur des pompes de relevage, un technicien intervient mais le trop plein se déverse pendant plusieurs heures dans les canalisations d'eaux pluviales et se répand sur 500 m de littoral, polluant plusieurs plages. Quelques anguilles sont retrouvées mortes au droit du rejet. Un arrêté municipale est pris pour interdire la baignade et la pêche. L'exploitant effectue des analyses chimiques et biochimiques, complétées par celles des services sanitaires. La baignade est de nouveau autorisée par la municipalité le 28/08 mais la pêche reste interdite en raison du risque de contamination des coquillages notamment.



N°36696 - 13/08/2009 - FRANCE - 21 - GEVREY-CHAMBERTIN

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Une fuite de chlorure ferrique survient vers 10h20 sur une cuve de rétention d'une station d'épuration. Un volume estimé à 10 m³ de polluant se déverse dans le CHERON et polluent 2 km de rivière ; des prélèvements sont effectués. Vers 12 h, un dispositif obturateur de buse est installé à hauteur de la station d'épuration. Les opérations de pompage commencent ensuite : 200 à 300 m³ d'eau mélangée avec du chlorure ferrique sont ainsi prélevés et remis à la station d'épuration.



N°36621 - 03/06/2009 - FRANCE - 78 - ACHERES

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans une station d'épuration, une sphère de biogaz est mise en dépression lors de la remise en service de celle-ci suite à un arrêt pour un contrôle réglementaire. L'opération débute vers 13h30 et se déroule correctement jusqu'à la manœuvre des vannes : l'agent qui effectue l'ouverture de la vanne VGC 3690 (vanne d'équilibre à l'atmosphère) pense que celle-ci est déjà ouverte (pas d'indicateur sur le réducteur de la position de la vanne). Il procède donc à l'ouverture totale de la vanne VGC 3691 (vidange de l'eau de remplissage de la sphère) et progressivement à l'ouverture de la vanne motorisée VGC 3679 (arrivée de biogaz). Après une dizaine de minute, la vidange de l'eau (vanne supérieure fermée) provoque un vide puis la mise en dépression de la sphère, entraînant la déformation de 4 éléments de l'hémisphère supérieur et de la calotte supérieure. La sphère est ensuite isolée en gaz par la remise en place des queues de poêle sur les conduites de gaz arrivée et départ. Le complément en eau de la sphère est réalisé à 15h30. L'installation est en sécurité. Le coût des dommages est de 400 000 euros portant sur le contrôle complet des soudures, la réparation des parties endommagées et le contrôle de requalification avant remise en service.



N°36076 - 08/04/2009 - FRANCE - 78 - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans une unité de traitement des boues d'une station d'épuration des eaux, un incendie se déclare vers 6h45 sur une cuve extérieure de 35 m3 de soude 50N, située dans la même rétention qu'une cuve de 300 l d'eau de javel. Les pompiers éteignent l'incendie avec 1 lance. Le feu provoque la rupture de la cuve de soude et un échauffement de celle d'eau de javel ; les produits sont contenus dans la rétention. L'origine du feu est due à l'échauffement du PEHD de la cuve de soude, par la résistance électrique de chauffage. Celle-ci est asservie à une sonde de température, située à un niveau inférieur, et au niveau très bas de la cuve. Le contact d'alimentation de puissance est resté « collé » maintenant la résistance en fonctionnement. La chaleur dégagée a alors ramolli puis enflammé le PEHD de la cuve.



N°35666 - 02/12/2008 - FRANCE - 64 - BIARRITZ

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Lors de travaux sur des canalisations souterraines en centre ville, une brusque montée des eaux dues à de fortes précipitations se produit et emporte les 3 égoutiers présents. Deux sont retrouvés morts, le 3ème est légèrement blessé. Une enquête est ouverte pour déterminer si ces employés devaient être présents malgré le risque d'inondation.



N°35401 - 02/10/2008 - FRANCE - 56 - MISSIRIAC

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Un impact de foudre détruit un transformateur dans une station d'épuration urbaine. Le fluide du transformateur contenant du PCB est contenu dans la rétention mais l'arrêt de l'alimentation électrique entraîne l'arrêt des pompes de relevage de l'effluent urbain qui se déverse pendant 19 heures directement dans le canal de Nantes à Brest. Ce rejet d'effluent brut d'un volume de 200 m3 est estimé à 150 kg de DCO, 16 kg d'azote exprimé en NKT et 2 kg de phosphore. La police des eaux constate que la pollution s'étend sur 400 m en aval de la STEP. Il n'y a pas de mortalité de poisson observée par ce service.



N°35134 - 04/09/2008 - FRANCE - 09 - TARASCON-SUR-ARIEGE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Une cuve de béton de 100 m³ cède à 9h10 dans une station d'épuration. Les boues se déversent sur une zone de 1 000 m² en aval et 10 m³ s'infiltrent dans une canalisation d'eau pluviale qui elle-même se déverse dans l'ARIEGE. Dès 9h45, les sapeurs-pompiers mettent en place une digue de sable pour éviter le déversement des boues sur un chemin à proximité. Des prélèvements sont effectués dans la rivière pour déterminer précisément les effets de cette pollution. Par ailleurs, les stations de pompage de Vernajoul, La Tour du Criou, Pamiers et Saverdun sont avisées de cette pollution. Des prélèvements et des analyses sont également effectués à l'entrée de chacune d'elles pour s'assurer de la qualité de l'eau pompée. Les activités nautiques à proximité sont suspendues à la demande de la direction départementale de la jeunesse et des sports.



N°35029 - 13/08/2008 - FRANCE - 73 - CHAMBERY

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Une fuite de 5 m³ de chlorure d'aluminium se produit sur une cuve dans une station d'épuration. Un problème de tuyauterie serait à l'origine du déversement. L'exploitant récupère 3 m³ de produit, le reste s'étant infiltré dans la terre. Une société spécialisée récupère les terres souillées. Une surveillance de la nappe phréatique est mise en place.



N°35629 - 20/06/2008 - FRANCE - 60 - ORRY-LA-VILLE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées


Des eaux usées provenant d'un poste de relevage situé sur un réseau d'eaux usées se déversent dans la FONTAINE D'ORRY sur 250 m. Un dégagement d'odeurs nauséabondes est également ressenti.





N°35631 - 12/06/2008 - FRANCE - 60 - LONGUEIL-SAINTE-MARIE


E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées


Un rejet mal traité d'une station d'épuration urbaine pollue le ru de LONGUEUIL SAINTE MARIE sur 1 750 m. Les eaux polluées sont ainsi rendues incompatibles avec la vie piscicole.


 **N°35616 - 03/04/2008 - FRANCE - 94 - LA QUEUE-EN-BRIE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La présence d'eaux usées est constatée dans le ru des BORDES aux abords d'une ferme. Le technicien de permanence du service d'assainissement se rend sur les lieux. En remontant le long du ru, il constate que la pollution provient du rejet d'eaux pluviales de la ZAC de Ponroy. Le service d'assainissement effectue une enquête pour déterminer l'origine exacte du rejet. La pollution semblerait provenir d'un branchement d'eaux usées situé dans une rue.

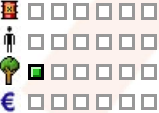
 **N°34654 - 02/04/2008 - FRANCE - 84 - VIENS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une pollution d'origine virale est relevée lors de contrôles effectués par les autorités sanitaires sur les rejets d'une station d'épuration communale. Des analyses sont réalisées pour savoir s'il y a concordance entre cette contamination et le virus de la méningite décelé chez une fillette de 11 ans qui sera hospitalisée pendant quelques jours. Deux unités mobiles de potabilisation de l'eau sont acheminées dans la commune.


 **N°35613 - 08/03/2008 - FRANCE - 60 - SERIFONTAINE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station d'épuration, la rupture de la bache de stockage lors d'un transfert de boues provoque un départ de boues dans la BUISSONNETTE. Les services de l'environnement constatent des eaux noirâtres sur 1 500 m, un colmatage du fond au 3/4 et plusieurs poissons morts. La station d'épuration est nettoyée, mais de manière insuffisante selon les services de l'environnement. La préfecture est informée.


 **N°35590 - 21/02/2008 - FRANCE - 42 - CHAZELLES-SUR-LYON**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une fuite de permanganate de sodium est détectée vers 9 h, au niveau d'une installation de traitement des eaux polluées dans d'une entreprise de fabrication de pièces automobiles. Le produit s'écoule sur le parking et dans le réseau d'eaux pluviales. L'installation est mise à l'arrêt et le parking est nettoyé. L'exploitant de la station de traitement estime que la durée maximale de la fuite est de 12 h et que 1,25 m³ de solution d'oxydant dosé à 0,8 % de permanganate de sodium se sont déversés dans le réseau d'eaux pluviales puis dans le ruisseau des CALLES (12 l de produit). Les services de l'inspection des installations classées se rendent sur place et constatent une eau claire. Aucune trace de pollution sur la flore, les berges et le fond du ruisseau n'est visible. Une fissure sur le corps de la pompe doseuse est à l'origine de la fuite. Les services de l'inspection proposent la mise en place d'un fond étanche et d'un capteur point bas déclenchant l'arrêt des pompes.


 **N°34251 - 18/02/2008 - FRANCE - 94 - VALENTON**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Après déboîtement d'un manchon de raccordement sur une canalisation de biogaz au niveau du refoulement des compresseurs, une explosion se produit dans le local des compresseurs d'une station d'épuration des eaux usées provoquant un feu torche à 11h40. L'alimentation en énergie est coupée, un périmètre de sécurité est mis en place et 2 employés, légèrement blessés et irrités par l'émanation des gaz, sont transportés à l'hôpital. Les pompiers éteignent l'incendie après 2 h d'intervention, puis effectuent des mesures d'explosivité. La salle des compresseurs est détruite et la chaufferie voisine abritant les 3 chaudières mixtes fonctionnant au biogaz est gravement endommagée. Les chaudières qui sont hors d'usage, sont cependant indispensables pour la digestion des boues (maintien à 37 °C des ouvrages). Grâce au maillage du réseau d'alimentation des usines de traitement de la région, les 2/3 des effluents habituellement traités par le site (soit 400 000 m³/j) sont dirigés vers 2 autres usines. Une chaudière provisoire de 3 MW (soumise à déclaration) et fonctionnant au fioul est mise en place pour traiter jusqu'à 200 000 m³/jour. Tout déversement d'eaux polluées en milieu naturel est ainsi évité. L'exploitant diffuse un communiqué de presse. L'une des chaudières de 4 MW est réhabilitée pour fonctionnement au gaz naturel dans un délai de 15 jours ; une tierce expertise est réalisée avant remise en service de l'installation et retour à un fonctionnement normal de l'usine (600 000 m³/j traités). La 2ème chaudière détruite par l'accident sera réhabilitée pour fonctionner au gaz naturel dans un délai de 6 à 8 semaines. Après analyse de l'accident, les recommandations suivantes sont émises et diffusées à l'ensemble du groupe industriel : les réseaux de biogaz doivent être conçus et construits selon la réglementation relative à la Directive des Equipements sous Pression ; en particulier, les canalisations doivent être soudées et raccordées par des brides et les manchons de raccordement sont à proscrire. Il convient d'assurer l'arrêt des compresseurs à la mesure de la chute de pression dans la canalisation de biogaz au refoulement de ceux-ci.


 **N°35619 - 01/02/2008 - FRANCE - 60 - CHEVRIERES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une pollution du ru de NANCY est constatée à la suite de l'endommagement d'une bache de stockage dans une station d'épuration. Des eaux de couleur marron sont observées sur 2 km de long et 3 m de large.


 **N°35633 - 26/01/2008 - FRANCE - 95 - MERY-SUR-OISE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un déversement accidentel de détergents sous forme d'une mousse compacte de couleur blanche provenant d'une station d'épuration pollue l'OISE. Un riverain alerte les pompiers vers 16h45. Aucune mortalité aquatique n'est observée.


 **N°33911 - 13/11/2007 - FRANCE - 86 - CHAUNAY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une pollution dont l'origine et la nature sont inconnues se produit vers 19h30 dans une station d'épuration. Le maire se rend sur les lieux. La pollution se limite à un bac de la station de 4 m³ et n'affecte pas le milieu aquatique. Une société spécialisée vide par hydrocureur le bac pollué dans un second bac de 50 m³. Un prélèvement est effectué pour connaître la concentration en polluant. La station est vidée et dépolluée, puis remise en service.


 **N°33718 - 10/10/2007 - FRANCE - 32 - MIELAN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une fuite de gazole dans une station d'épuration, provoquée par un débordement lors de la livraison du carburant, n'est détectée que 2 jours plus tard, alors que la pollution est visible sur l'OSSE. Les pompiers mettent en place un barrage flottant à 300 m en aval de la station d'épuration et épandent des produits absorbant. Le reste de la pollution est confinée dans un bac qui sera pompé ultérieurement. Le préfet est avisé, le maire et le responsable technique de l'eau se rendent sur les lieux.


 **N°33746 - 03/10/2007 - FRANCE - 83 - SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le dysfonctionnement d'une station d'épuration provoque un rejet de boues organiques pulvérulentes polluant sur 500 m le MEYRONE, affluent de l'ARGENS. Les pompiers mettent en place un barrage flottant puis les services municipaux pompent le polluant. Les services sanitaires effectuent des prélèvements d'eau pour analyse, d'autant qu'un captage (à 80 m de profondeur) est proche du lieu de la pollution.

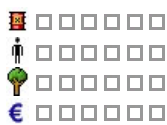
 **N°33562 - 04/09/2007 - FRANCE - 92 - COLOMBES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station d'épuration, un feu se déclare, vers 10 h, dans un bâtiment de 1 500 m² abritant 3 cuves de 200 m³ de résidus de javel et thiosulfate de soude utilisés pour le traitement chimique des eaux. Une étincelle générée par un ouvrier chargé du meulage d'une porte d'étanchéité et qui enflamme la matière plastique de la porte serait à l'origine du sinistre. L'incendie se propage rapidement à l'ensemble du bâtiment. L'ouvrier est légèrement blessé. Des mesures de toxicité sont effectuées et s'avèrent négatives.

 **N°33346 - 01/08/2007 - FRANCE - 63 - COURNON-D'AUVERGNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Vers 12h10, un produit miscible à l'eau entraîne une pollution visuelle et olfactive sur 500 m sur l'ALLIER. Elle est due à un problème technique sur une pompe d'une station de relevage des eaux usées en bordure du cours d'eau. Aucune action des pompiers n'est possible mais l'impact sur l'environnement s'avère négligeable. L'activité nautique et la pêche sont néanmoins interdites sur une distance de 500 m pour 24 h.

 **N°33263 - 20/07/2007 - FRANCE - 81 - TERSSAC**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les rejets d'une station d'épuration communale sont à l'origine de la pollution du PONTET ; des traces blanchâtres sont observées en surface du ruisseau, ainsi que quelques poissons morts. Les pompiers mettent en place un barrage de fortune et effectuent des prélèvements au niveau de celui-ci, ainsi qu'en sortie et au sein de la station d'épuration. Le maire et la police de l'eau se rendent sur les lieux pour constater les faits.

 **N°33253 - 12/07/2007 - FRANCE - 66 - COLLIOURE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans un local d'une usine de traitement des eaux usées, une réaction exothermique inattendue et inhabituelle se produit dans une cuve de 2 000 l, entre 600 l de nitrate de calcium et 800 l d'un produit de nature inconnue qui se révélera être du peroxyde d'hydrogène à 35 %. Alertés, les pompiers constatent sur site l'ébullition sans débordement ni épandage du mélange dans la cuve de stockage ; 2 lances à débit variable sont mises en place pour refroidir cette dernière. Des prélèvements sont effectués au niveau de la cuve de stockage et du camion de livraison pour déterminer la nature du produit en cause ; les échantillons sont acheminés au laboratoire départemental par la gendarmerie nationale. Les mesures atmosphériques réalisées par les secours montrent une concentration d'ammoniac dans l'air de 41 ppm et un niveau d'explosimétrie à 7 % de la LIE. La circulation sur une route départementale proche est stoppée. Une heure plus tard, l'exploitant et le transporteur indiquent que le produit en cause est du peroxyde d'hydrogène à 35 % et qu'il est habituellement utilisé en mélange avec le nitrate de calcium pour nettoyer les canalisations, sans qu'aucune réaction visible ne se produise habituellement. L'alerte est levée 5 h après son déclenchement ; le produit en cause devra faire l'objet d'une analyse pour déterminer l'origine de la réaction exothermique. Le bilan humain fait état de 2 pompiers légèrement blessés (inhalation des fumées et coup de chaleur).

 **N°33632 - 24/06/2007 - FRANCE - 86 - CHASSENEUIL-DU-POITOU**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une pollution aquatique au gazole est détectée sur LE CLAIN. Elle est issue d'un collecteur d'eaux usées d'une station d'épuration située en bordure de rivière. Les pompiers mettent en place 3 barrages flottants pour contenir la pollution et utilisent des produits absorbants.



N°33126 - 16/06/2007 - FRANCE - 64 - HENDAYE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans une station d'épuration, un feu très fumigène se déclare, la nuit, dans le local d'exploitation abritant un transformateur au pyralène. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 3 extincteurs au CO2. Après coupure de l'alimentation électrique, refroidissement et ventilation, les pompiers constatent que le transformateur n'est pas endommagé, le foyer de l'incendie se situant sur un coffret électrique. La station est mise à l'arrêt pour réparations. La plage située à proximité devrait être fermée jusqu'à la reprise de l'exploitation.



N°33048 - 04/06/2007 - FRANCE - 57 - MOYEUVRE-GRANDE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Une fuite de 400 l de chlorure ferrique (FeCl3) se produit lors du déchargement d'un camion-citerne dans une station d'épuration. Le conducteur légèrement éclaboussé est lavé puis transporté à l'hôpital. La fermeture d'une vanne stoppe la fuite ; malgré l'épandage de produit absorbant, une partie du FeCl3 rejeté pénètre dans le sol. La rupture du flexible de déchargement au niveau du raccord du camion serait à l'origine de l'accident.



N°32990 - 15/05/2007 - FRANCE - 60 - VARESNE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

A la suite de la rupture d'une canalisation au niveau d'un coffret de contrôle, une fuite d'acide chlorhydrique se produit dans une station d'épuration en cours de test avant sa mise en service effective ; 80 l d'acide se déversent dans la cuvette de rétention. Un employé brûlé aux yeux et au visage est pris en charge par les secours. Le local est confiné. Le transvasement du liquide dure 30 min. Le local est rincé avec une lance à dévidoir tournant. Les mesures effectuées dans les égouts indiquent que le pH des rejets est neutre. Les locaux sont ventilés.



N°33453 - 14/03/2007 - FRANCE - 67 - STRASBOURG

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Dans une usine de traitement des eaux, un feu se déclare sur l'un des 2 sècheurs de boues. L'inflammation d'une bande transporteuse serait à l'origine de l'incendie. Les 2 sècheurs sont arrêtés pendant la durée des réparations.



N°32441 - 05/11/2006 - FRANCE - 69 - PIERRE-BENITE

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Vers 12h20, un feu se déclare sur une des 2 lignes d'incinération des boues d'une station d'épuration des eaux usées. Les pompiers alertés maîtrisent le sinistre au moyen de 2 lances après 30 min d'intervention. Les locaux sont ventilés pour évacuer l'importante fumée dégagée. L'unité d'incinération des boues est stoppée pour une durée indéterminée, une des lignes ayant subi d'importants dommages qui la rendent inopérante. La réception des boues issues d'autres centres est donc interrompue mais le fonctionnement de l'unité de traitement des eaux n'est pas affecté. Une expertise devra déterminer les causes exactes de l'incendie ; selon les secours, un ventilateur pourrait être à l'origine de l'accident.



N°32266 - 29/08/2006 - FRANCE - 95 - PERSAN

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

L'OISE canalisée est polluée par une nappe d'hydrocarbures de 1 km de long sur 2 m de large. De fortes odeurs sont constatées le long du cours d'eau et des berges. Un émissaire d'eaux pluviales (EP) est à l'origine de la pollution ; il a déjà connu 5 rejets similaires en 6 mois. Les pompiers remplacent les barrages flottants imbibés d'hydrocarbures qu'ils avaient posés en sortie de rejet lors de la dernière pollution (juin 2006) et épandent des produits absorbants. L'administration constate les faits et effectue des prélèvements pour analyses 50 m en amont de l'émissaire des EP, dans le rejet direct et 50 m en aval.



N°32016 - 24/07/2006 - FRANCE - 80 - AMIENS

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

Un rejet d'eaux résiduaires noires pollue la SELLE dont la faune aquatique est mortellement atteinte. L'alerte est donnée le lendemain matin. La pollution fait suite à la défaillance d'un poste de relevage de la station d'épuration municipale et à un déversement direct des effluents résiduaires d'une teinturerie dans le milieu naturel via le trop-plein. Le disjoncteur général du poste, alors à l'arrêt, est à l'origine de l'accident. Sa mise sous tension permet un retour à la normale. Ce dysfonctionnement serait dû soit au vandalisme (traces de coups repérés sur l'armoire électrique), soit aux fortes chaleurs. La télésurveillance du réseau fonctionnait en mode dégradé, un orage quelques jours plus tôt ayant détruit l'équipement de télétransmission de la station de relevement, les informations de défauts ne parvenaient plus au poste de surveillance. Ces organes de sécurité n'avaient pas été remplacés, l'atelier de maintenance étant en rupture de stock après de nombreux remplacements d'équipements en raison des fréquents orages depuis le début du mois.



N°32023 - 19/07/2006 - FRANCE - 73 - LE BOURGET-DU-LAC

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées


Un défaut d'alimentation électrique dans une station d'épuration urbaine est à l'origine du rejet de 1 500 m³ d'eau usées dans la LEYSSE et le LAC DU BOURGET. En attendant les résultats des analyses effectuées par les autorités sanitaires, 3 plages du lac sont interdites à la baignade et les 2 unités de production d'eau potable qui s'alimentent dans le lac doivent renforcer la surveillance et le traitement de leur eau. Des barrages flottants sont mis en place sur le lac pour contenir la nappe de polluants de 200 m² qui s'est formée à la surface. Celle-ci sera ensuite pompée et traitée par une entreprise spécialisée. Trois jours plus tard, les résultats des analyses effectuées se montrant négatifs, tous les dispositifs mis en place sont levés.

-  **N°31825 - 31/05/2006 - FRANCE - 59 - COUDEKERQUE-BRANCHE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Lors du remplissage d'un silo dans une station d'épuration, 4 t de chaux hydratée sont émis à l'atmosphère après rupture d'un évent. Des retombées de chaux sont observées dans le quartier voisin ; 4 ouvriers incommodés sont transportés à l'hôpital. Le silo est bâché. Les pompiers arrosent l'extérieur du silo, la toiture du bâtiment et le sol pour éviter toute remise en suspension et dispersion de la chaux. Une entreprise extérieure récupère les produits répandus.
-  **N°32518 - 19/05/2006 - FRANCE - 01 - CEYZERAT**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des effluents d'eaux usées provenant d'un collecteur obstrué par manque d'entretien polluent la VALLIERE sur 4 km.
-  **N°31714 - 27/02/2006 - FRANCE - 95 - BERNES-SUR-OISE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des hydrocarbures rejoignent un réseau d'eaux pluviales et polluent l'OISE canalisée sur 1 km de long et 50 m de large. Les pompiers mettent en place des barrages hydrophobes et oléophiles en sortie de l'émissaire d'eaux pluviales, alertent les services de la navigation, les maires et les exploitants de 2 écluses et d'une usine de traitement des eaux et épandent des produits absorbants sur le cours d'eau. Une entreprise d'assainissement est à l'origine de la pollution, l'administration constate les faits.
-  **N°30699 - 26/09/2005 - FRANCE - 54 - MAXEVILLE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une fuite de 70 m³ de trichlorure de fer (FeCl₃) avec débordement de la cuvette de rétention se produit dans une station d'épuration. Un périmètre de sécurité est mis en place et une société spécialisée est contactée pour la récupération du produit chimique. Aucune pollution extérieure n'est constatée.
-  **N°30646 - 17/09/2005 - FRANCE - 38 - CHAPAREILLAN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un polymère utilisé comme floculant dans les stations d'épuration pollue le GLANDON sur 1 km, tuant l'ensemble des truites du cours d'eau sur cette distance. Les pompiers récupèrent les flocs de produit et oxygènent la rivière.
-  **N°30619 - 13/09/2005 - FRANCE - 35 - CHARTRES-DE-BRETAGNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une pollution de la SEICHE, en aval d'une station d'épuration, est à l'origine de la mort de plusieurs centaines de poissons sur 1 km de rivière. Les pompiers mettent en place un barrage de bottes de paille pour récupérer les poissons morts.
-  **N°30596 - 10/09/2005 - FRANCE - 33 - EYSINES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une pollution de la JALLE entraîne une mortalité piscicole repérée au niveau d'une écluse. Une station d'épuration dont la capacité de traitement aurait été dépassée à cause de fortes pluies lors d'un orage est à l'origine de la pollution. La gendarmerie effectue des prélèvements et les pompiers des mesures d'oxygène dissous. Les autorités locales ordonnent l'ouverture des écluses pour évacuer la pollution vers la GARONNE.
-  **N°30776 - 12/08/2005 - FRANCE - 74 - SAINT-JEAN-DE-SIXT**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des effluents insuffisamment traités par une station d'épuration polluent le NOM sur 3 km, provoquant la mort de 3 000 truites sauvages.
-  **N°30997 - 11/07/2005 - FRANCE - 80 - AMIENS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station de pompage, un conteneur (GRV) d'acide chlorhydrique se perce lors de son déchargement, entraînant le déversement de 1000 l d'acide sur le sol de la zone de dépotage. Les pompiers alertés colmatent la fuite, neutralisent l'acide déversé à l'aide de carbonate de calcium et limitent la circulation routière à proximité du site. L'acide restant est transvasé dans un autre réservoir. Aucune conséquence sur l'environnement n'est relevée, les dégâts matériels concernent le véhicule porteur qui sera remorqué jusqu'à un garage. La fragilisation du conteneur combinée à un choc lors du déchargement est à l'origine de l'accident. Plusieurs paramètres sont en cause : selon le constructeur du réservoir, le revêtement intérieur en ébonite se fragilise lors de remplissage à une température inférieure à 5°C. Par ailleurs, la déformation du réservoir résulte du mauvais positionnement des barres de protection. Enfin, le conteneur a été manipulé directement au niveau de la cuve avec un petit chariot élévateur alors qu'il aurait dû être au niveau des glissières prévues pour le soulèvement, au moyen d'un gros chariot élévateur. Pour diminuer la probabilité de renouvellement d'un tel accident, les réservoirs avec revêtement en ébonite seront progressivement remplacés par des conteneurs à revêtement en hypalon, un cache est mis en place sur ce type de capacité pour éviter leur manutention au moyen de petit chariot élévateur, le contrôle de l'intérieur des cuves sera dorénavant effectué à l'aide d'un détecteur de fuite.
-  **N°31091 - 31/05/2005 - FRANCE - 60 - LONGUEIL-SAINTE-MARIE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les effluents d'une station d'épuration polluent le ru de LONGUEIL SAINTE MARIE sur 1 750 m. Un laboratoire effectue des prélèvements pour analyse. L'administration constate les faits.


-  **N°29906 - 27/05/2005 - FRANCE - 78 - HOUDAN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Onze enfants d'un groupe de 53, âgés de 8 à 11 ans, sont pris de douleurs au ventre et de nausées, à la suite de la visite d'une station d'épuration dans la matinée. Ils sont conduits à l'hôpital pour y subir des examens. Les mesures de toxicité effectuées sur le site de la station d'épuration se révèlent positives en sulfure d'hydrogène (H2S).
-  **N°30485 - 13/05/2005 - FRANCE - 94 - SAINT-MAUR-DES-FOSSES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des hydrocarbures provenant du réseau d'assainissement polluent la MARNE SUPERIEURE à la suite d'un défaut d'entretien d'un déboureur-déshuileur. Un barrage absorbant est mis en place sur le cours d'eau. L'administration constate les faits.
-  **N°29770 - 04/05/2005 - FRANCE - 60 - BORNEL**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une société de récupération de déchets industriels et de travaux d'assainissement, un feu se déclare sur une cuve de 10 m³ contenant de résidus d'hydrocarbures. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide d'une lance. Une personne légèrement blessée est transportée au centre hospitalier.
-  **N°29584 - 31/03/2005 - FRANCE - 87 - LIMOGES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station d'épuration urbaine, un feu se déclare sur une gaine en PVC, de 400 mm de diamètre et 30 m de long, évacuant l'air chaud du local d'épaississement des boues. Les secours redoutent une propagation du sinistre au bâtiment abritant les stock d'eau de Javel et d'acide chlorhydrique. Finalement, la conduite d'évacuation d'air pulsé est sectionnée et les foyers concernant les boues séchées sont éteints par les pompiers sous ARI. Une ventilation mécanique est mise en place pour dissiper les fumées et un contrôle de l'extinction est effectué par caméra thermique. Le bilan fait état de 3 employés blessés et 6 choqués : 2 employés intoxiqués par l'inhalation des fumées sont placés sous oxygène, 1 autre est hospitalisé.
-  **N°29776 - 25/03/2005 - FRANCE - 77 - MONTEREAU-FAUT-YONNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une pompe de relevage disjoncte dans une STEP communale. Le dispositif d'alarme défaillant ne détecte pas l'incident, permettant un déversement d'eaux usées dans la SEINE. Une turbidité de l'eau du fleuve est constatée sur 50 m de long et 5 m de large.
-  **N°29995 - 16/03/2005 - FRANCE - 94 - SAINT-MAUR-DES-FOSSES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'un dysfonctionnement de capteurs de hauteur d'eau, 6 000 m³ d'eaux usées sont rejetés dans la MARNE, sans avoir transité par le réseau d'assainissement. Une usine de production d'eau potable en aval qui constate une légère turbidité des eaux pompées, doit ralentir son activité.
-  **N°29420 - 12/03/2005 - FRANCE - 33 - EYSINES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'un lâché important d'eau au niveau d'une écluse, des eaux usées provenant d'une station d'épuration polluent la JALLE et le réseau d'irrigation associé. Le personnel de la station effectue des prélèvements, la pollution est essentiellement organique.
-  **N°29407 - 10/03/2005 - FRANCE - 28 - LEVES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station d'épuration, une fuite de biogaz se produit sur un digesteur de boue fissuré à plusieurs endroits. Le méthane s'infiltré dans la double paroi et s'échappe légèrement vers l'extérieur. Un périmètre de sécurité est mis en place, 20 riverains sont évacués et 2 stations-service proches sont fermées. Le gazomètre de la station d'épuration étant plein, le digesteur est arrêté et 2 torchères situées à une dizaine de mètres de l'installation sont mises en service pour brûler l'excès de biogaz. Les employés de la station colmatent la fuite. La situation redevient normale 8 h après le déclenchement de l'alerte.
-  **N°29777 - 01/02/2005 - FRANCE - 78 - ACHERES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des effluents de station d'épuration polluent la SEINE sur 200 m de long et 20 m de large.
-  **N°29775 - 31/01/2005 - FRANCE - 94 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les pompes d'une station d'épuration communale s'arrêtent à la suite d'un incident électrique ; des eaux usées se déversent dans la Marne.
-  **N°28941 - 11/01/2005 - FRANCE - 85 - SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un écoulement accidentel de 1 300 l de fioul issus d'une cuve de 1 500 l pollue la station d'épuration communale. La mairie et le service des eaux endiguent la fuite et font fonctionner la station d'épuration en circuit fermée ; le réseau pluvial est protégé.


-  **N°28731 - 10/12/2004 - FRANCE - 80 - LE CROTOY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station d'épuration, une fuite au goutte à goutte se produit sur une canalisation de bisulfite de sodium (NaHSO3) reliée à une cuve de 1 500 l. Quelques litres de NaHSO3 se déversent dans une rétention en cours de travaux. Les secours obturent la fuite et épandent du sable sur le produit rejeté. Cinq personnes sont évacuées dont une légèrement blessée. Une société spécialisée transvasera le produit dans un autre réservoir.
-  **N°29844 - 08/12/2004 - FRANCE - 94 - ORLY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un déversement d'eaux usées pollue la SEINE à la suite d'un dysfonctionnement d'une station de relevage. Le clapet de trop-plein n'ayant pas été fermé, les eaux usées se déversent dans le réseau départemental d'eaux pluviales puis en SEINE. Le milieu naturel est touché, diminuant les échanges air - eau et entraînant des nuisances écologiques.
-  **N°28483 - 03/11/2004 - FRANCE - 76 - CRIEL-SUR-MER**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un feu se déclare dans plusieurs armoires électriques d'une station d'épuration, il est rapidement éteint par les pompiers. Les dégâts au tableau électrique de la station d'épuration sont importants. Suite à cette coupure électrique, la municipalité prend un arrêté autorisant le rejet des eaux usées dans la rivière le temps de la ré-alimentation en électricité des pompes de relevage en courant (2 h). Les piscicultures et la police des eaux du secteur sont alertées.
-  **N°28281 - 09/10/2004 - FRANCE - 64 - SAINT-JEAN-DE-LUZ**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une explosion se produit dans le réseau d'égout de la ville. Dans l'attente de l'identification de l'origine du sinistre, un périmètre de sécurité est mis en place et les lotissements voisins sont évacués (50 maisons). Les dégâts sont limités aux canalisations d'eaux usées. Les services du gaz sont appelés, une fuite de gaz étant dans un premier temps évoquée. Après recherche, c'est le déversement d'un dérivé de produit pétrolier volatil dans le réseau de tout à l'égout qui a entraîné une accumulation de gaz en ciel des galeries dans les égouts et l'explosion. Du gaz demeurant (concentrations jusqu'à 60 à 80 m du lieu) dans le réseau, les secours ventilent les galeries par ouverture des bouches. Le dispositif est levé 3 h après l'explosion initiale.
-  **N°29787 - 01/10/2004 - FRANCE - 74 - MEYTHET**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un déversement organique pollue l'AIRE à la suite de la formation d'un bouchon sur le réseau des eaux usées ayant provoqué une sur-verse dans les réseaux des eaux pluviales. Une mortalité de poisson est observée sur 900 m. Une société de curage d'égouts pompe le bouchon le lendemain.
-  **N°28016 - 15/09/2004 - FRANCE - 10 - LES RICEYS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un enfant décède à la suite d'une chute dans le bassin de décantation d'une station d'épuration.
-  **N°28233 - 19/07/2004 - FRANCE - 74 - BRETHONNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un réseau d'assainissement communal est à l'origine d'une pollution organique du FORON DE SCIEZ qui entraîne la mort de truites sur 1 km.
-  **N°27509 - 05/07/2004 - FRANCE - 83 - FREJUS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une fuite de 1 m³ de peroxyde d'hydrogène a lieu dans un local d'une entreprise de gestion de l'eau. La quasi-totalité du produit chimique (concentré à 35 %) s'est déversée dans un bac de rétention. Une entreprise spécialisée pompe le liquide.
-  **N°27453 - 25/06/2004 - FRANCE - 85 - BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une panne sur une pompe de station d'épuration provoque une pollution du JAUNAY et la mortalité de poissons sur 1,5 km.
-  **N°28010 - 24/06/2004 - FRANCE - 71 - SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Lors de travaux de maintenance sur le poste de relèvement des eaux usées d'une station d'épuration, 2 employés décèdent asphyxiés. Un 3ème employé qui essaie en vain de leur porter secours avant d'alerter les secours, est intoxiqué et hospitalisé.
-  **N°28840 - 01/06/2004 - FRANCE - 60 - REMY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Saturée par une grande quantité de boues à la suite de fortes pluies, une STEP communale rejette des effluents insuffisamment traités dans la PAYELLE. Le cours d'eau est pollué sur 3 km par des MES. L'administration constate les faits.


-  **N°28843 - 24/05/2004 - FRANCE - 60 - LE PLESSIS-BELLEVILLE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux usées domestiques insuffisamment traitées par une STEP communale polluent le ru de LONGUEAU sur 4 km par. Des riverains alerte l'administration qui constate les faits.
-  **N°27140 - 20/05/2004 - FRANCE - 28 - LEVES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 De la boue stockée dans une citerne sur le site d'une station d'épuration des eaux se déverse dans l'EURE. La fuite est colmatée et un barrage flottant est mis en place. Des particules en suspension sont visibles sur plusieurs kilomètres de rivière.
-  **N°27080 - 11/05/2004 - FRANCE - 68 - MULHOUSE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'un dysfonctionnement des 2 pompes d'un réseau d'assainissement communal, un rejet d'eaux usées pollue l'ILL sur 15 km entraînant la mort par asphyxie de milliers de poissons (15 espèces dont truites et carpes). Trois sociétés de pêche portent plainte.
-  **N°26915 - 07/04/2004 - FRANCE - 72 - THORIGNE-SUR-DUE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une pollution de couleur rouge et une mortalité piscicole sont observées sur le DUE. Le débordement d'un bac de chlorure ferrique (FeCl3) dans une station d'épuration communale est à l'origine de la pollution. Le débordement est dû à la panne d'une pompe de relèvement sur ce bac. Les prélèvements effectués montrent une dilution rapide de la pollution et l'absence d'impact autre qu'à l'aval proche du rejet. L'usine de production d'eau potable de la ville voisine doit néanmoins surveiller la qualité de l'eau.
-  **N°26845 - 01/04/2004 - FRANCE - 01 - SAINT-GENIS-POUILLY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une émission de chlore (Cl2) de courte durée a lieu à l'air libre dans une station d'épuration. Lors d'un dépotage, un employé a versé accidentellement de l'eau de Javel dans une cuve contenant des résidus de chlorure ferrique. Deux personnes incommodées sont hospitalisées par précaution.
-  **N°26376 - 09/02/2004 - FRANCE - 28 - CHARTRES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des boues se déversent dans l'EURE à la suite d'un dysfonctionnement dans une station d'épuration.
-  **N°26462 - 12/12/2003 - FRANCE - 83 - LA SEYNE-SUR-MER**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un incident survient lors du traitement des fumées d'un four d'incinération des boues d'une station d'épuration.
-  **N°26029 - 05/12/2003 - FRANCE - 62 - HERMIES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une explosion se produit dans les locaux abritant les installations informatiques et les données techniques d'une station d'épuration intercommunale. Aucune victime n'est à déplorer. Un périmètre de sécurité est mis en place. Selon la gendarmerie, ce serait la vétusté d'un élément de l'installation qui seul ou en combinaison avec les produits stockés dans la station aurait provoqué l'explosion.
-  **N°25692 - 06/10/2003 - FRANCE - 02 - CHAUNY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une fuite de gaz se produit dans les égouts. Un périmètre de sécurité est mis en place. Les habitants de 2 villas et les employés des bureaux de la sécurité sociale situés à proximité est évacué (30 personnes). Après mesures, les secours déterminent qu'il s'agit de vapeurs d'essence et ventilent les locaux. Le dispositif est levé 1h30 après la détection de la fuite.
-  **N°25697 - 06/10/2003 - FRANCE - 29 - DOUARNENEZ**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Sur le chantier d'une station d'épuration, un incendie se déclare lors du dépotage d'un camion-citerne de 10 m³ de chaux vive, au niveau du filtre à manches du silo. Les secours, sous appareils respiratoires autonomes (ARI), tentent de maîtriser le feu au moyen d'extincteurs à poudre. Une fois le feu de remorque éteint, la citerne est refroidie par l'extérieur et le silo vidangé. Pour permettre la vidange complète du silo et l'accès au foyer, une entreprise spécialisée tente de démonter les deux filtres à manches impliqués mais l'opération est rendue impossible par la trop forte chaleur des éléments filtrants. Le sinistre est finalement maîtrisé et la vidange est poursuivie manuellement avant nettoyage complet du silo. Une panne du système de décolmatage des filtres est à l'origine de l'accident, elle a entraîné l'encombrement du système de filtration par de la sciure mélangée à de la chaux. Cette sciure est issue d'une opération antérieure sur le silo.


 **N°25648 - 29/09/2003 - FRANCE - 57 - SARREGUEMINES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans la nuit du dimanche au lundi, une pompe d'une station d'épuration tombe en panne et entraîne un reflux de rejets organiques. Des travaux sont effectués sur 3 des 5 postes de relevage des eaux usées : ajout de pompe de refoulement, remplacement des armoires électriques et systèmes de télésurveillance. Le jour de l'incident, le nouveau dispositif de surveillance et d'alarmes n'est pas encore opérationnel sur le poste n° 2 et l'ancien système est déconnecté dans le cadre des travaux. Durant le week-end, une tournée de contrôle est spécialement organisée. La panne survient après la ronde. Le Service de Navigation de Sarreguemines constate une pollution sur 300 m de la partie canalisée de la SARRE en amont de l'écluse 29. Les pompiers et le Conseil Supérieur de la pêche se rendent sur les lieux. Cette pollution provoque une mortalité piscicole dans la SARRE et dans un petit ruisseau français. Des analyses sont réalisées pour connaître la qualité de l'eau. Un lâcher d'eau est effectué. L'Allemagne ne devrait pas subir les conséquences de ce sinistre. Des consignes sont données pour que les dispositifs de télétransmissions des alarmes soient immédiatement opérationnels.


 **N°25274 - 06/08/2003 - FRANCE - 57 - MONDELANGE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un ouvrier décède en chutant d'une hauteur de 8 m, dans un puits d'eau usée, sur le site d'une station d'épuration.


 **N°25266 - 05/08/2003 - FRANCE - 49 - CHOLET**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 De nombreux poissons sont retrouvés morts sur la MOINE à la suite d'une mauvaise manoeuvre dans une station d'épuration : l'exploitant aurait ouvert la vanne de relèvement des eaux usées. Un barrage flottant est mis en place pour récupérer les poissons morts.

 **N°26171 - 02/08/2003 - FRANCE - 44 - ANCENIS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les eaux usées d'une zone industrielle sont rejetées pendant 36 h dans le canal du marais de GREE à la suite de l'arrêt d'un poste de relèvement de la station d'épuration communale (STEP). Ce rejet évalué à 4 500 m³, 7 200 kg de DCO et 430 kg de DBO₅, est responsable d'une forte mortalité piscicole (la pose de grilles permet de récupérer 400 kg de poissons morts). Alerté par un riverain, l'exploitant constate le dysfonctionnement du poste de relèvement et force la mise en marche des groupes de pompes. La lutte contre la pollution est engagée : 10 000 m³ d'eau potable sont déversés dans le canal pour créer un courant et renouveler par dilution l'eau polluée, une pompe (60 m³/h) est mise en place avant le rejet dans la LOIRE sur l'arrivée du ruisseau pour transférer une partie des eaux polluées vers la STEP, un rejet contrôlé est créé vers la LOIRE avec dilution des eaux du canal par le rejet de l'épaississeur de l'usine d'eau potable. Après 48 h, l'eau de canal est renouvelée, seules subsistent quelques plaques de graisses vers l'exutoire des eaux pluviales, qui seront éliminées par hydrocurage. Le dysfonctionnement de la sonde piézométrique qui déclenche le démarrage des pompes du poste de refoulement est à l'origine de l'accident. Ce capteur, entraîné par des matières, était bloqué à 0,726 m (valeur seuil = 0,75 m). De plus, la poire de sécurité permettant d'identifier un niveau trop plein des effluents dans le poste n'a pas fonctionné car le câble de liaison était sectionné. Pour diminuer la probabilité de renouvellement de ce type d'accident, sont installés : un automatisme permettant un repli sur un fonctionnement avec poires de niveau, une 2ème poire de niveau trop plein dans le second compartiment du poste, un module de détection de défaillance de la sonde piézométrique, une boîte de dérivation en dehors du poste pour éviter les risques de corrosion. L'exploitant recommande également la réalisation d'une bache tampon de 4000 m³ au niveau de l'exutoire du trop plein du poste de relèvement et l'installation d'un groupe électrogène.

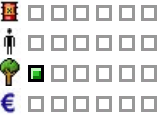
 **N°25226 - 31/07/2003 - FRANCE - 21 - BEAUNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un produit blanc soluble dans l'eau provenant d'un réseau d'eaux usées pollue un cours d'eau sur 5 m². Les services de la ville effectuent des prélèvements pour analyses.


 **N°25165 - 25/07/2003 - FRANCE - 59 - SAINT-AMAND-LES-EAUX**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un violent incendie détruit peu avant 5 h un entrepôt de matériaux de construction de 500 m². Une trentaine de pompiers parvient à circonscrire le sinistre avant qu'il ne se propage à un bâtiment voisin.


 **N°28231 - 10/07/2003 - FRANCE - 34 - MONTPELLIER**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station de traitement des eaux, l'obstruction d'une canalisation conduit au déversement d'eaux usées dans la MOSSON, via le réseau pluvial. Les eaux du cours d'eau se chargent fortement en MES, deviennent jaunâtres et dégagent une odeur nauséabonde. La pollution entraîne la destruction quasi-totale de la faune aquatique (poissons, invertébrés) sur 4 km. L'administration constate les faits.

 **N°26893 - 07/07/2003 - FRANCE - 60 - HERMES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une panne sur un aérateur dans une station d'épuration entraîne une pollution du THERAIN nuisible à la vie piscicole.

- 
N°24776 - 26/04/2003 - FRANCE - 77 - MONTEREAU-FAUT-YONNE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un déversement accidentel d'eaux usées provenant d'une station d'épuration exploitée en affermage pollue la SEINE. Des irrigations sont observées sur 2,5 km du fleuve et sur une largeur moyenne de 5 m, la turbidité s'avérant intense sur 300 m et égale à 1 sur 20 m. Cette pollution a pour origine le dysfonctionnement d'une pompe de relevage ; celle-ci sera réparée et remise en service le jour même.

- 
N°26846 - 25/04/2003 - FRANCE - 01 - OYONNAX
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un camion hydrocureur est vidangé volontairement dans le réseau d'eaux pluviales, le polluant atteint le bief de la GIELLE.

- 
N°24774 - 24/04/2003 - FRANCE - 77 - VAUX-LE-PENIL
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une station d'épuration rejette des hydrocarbures qui polluent la SEINE sur 2 000 m². Deux barrages sont mis en place.


- 
N°26847 - 16/04/2003 - FRANCE - 76 - VASSONVILLE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une station d'épuration obsolète rejette des eaux usées domestiques mal traitées et polluent la SCIE sur 2 km. Un laboratoire analyse les prélèvements effectués.


- 
N°24780 - 15/04/2003 - FRANCE - 94 - ALFORTVILLE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Lors de travaux sur le réseau d'assainissement, une erreur de manipulation des vannes provoque un déversement pendant 3 heures d'eaux usées dans un réseau d'eaux pluviales rejoignant la SEINE.


- 
N°24779 - 07/04/2003 - FRANCE - 94 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le dysfonctionnement du système de pompage d'une chambre de rétention sur le réseau public d'assainissement conduit durant 2 jours et demi au déversement dans la MARNE de 540 m³ d'eaux usées.

- 
N°27850 - 11/03/2003 - FRANCE - 60 - BRESLES
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La TRYE est polluée sur 2k m par les effluents d'une station d'épuration et d'un centre d'enfouissement technique.

- 
N°23438 - 05/11/2002 - FRANCE - 78 - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un incendie se déclare dans un atelier au sein d'une station d'épuration.

- 
N°24814 - 16/10/2002 - FRANCE - 60 - RESSONS-SUR-MATZ
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des effluents insuffisamment traités polluent le MATZ sur 1,6 km à la suite du dysfonctionnement d'une station d'épuration.

- 
N°23150 - 03/09/2002 - FRANCE - 2B - BRANDO
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Sur un réseau d'assainissement, une pompe de refoulement des eaux usées est endommagée par la foudre lors d'un orage. Le réservoir tampon stockant les eaux usées atteint son niveau maximum, puis les effluents à traiter se déversent dans la rivière rejoignant la mer. Le dispositif de télésurveillance en place n'a pas fonctionné en raison d'une panne du réseau téléphonique le même jour. L'odeur nauséabonde fait réagir les riverains qui alertent la mairie. Par précaution, la baignade est interdite dans l'attente des résultats des analyses de l'eau de mer effectuées pour déceler une éventuelle trace de pollution.

- 
N°24808 - 01/08/2002 - FRANCE - 76 - FONTAINE-LE-DUN
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un rejet d'eaux usées domestiques non traitées pollue le DUN à la suite d'un déversement d'eaux brutes à partir d'un poste de refoulement en surcharge hydraulique par apport d'eaux parasites de remontée de nappe. Des travaux effectués après une pollution en 1995 ont été insuffisants pour résoudre définitivement le problème.

- 
N°22701 - 14/07/2002 - FRANCE - 69 - SAVIGNY
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une grande quantité d'un produit de type détergent, blanchâtre et mousseux, déversée probablement par un particulier par la grille d'un regard du réseau d'assainissement communal pollue le TRESONCLE, affluent de la BREVENNE. Tous les poissons sont mortellement atteints sur plus de 2 km. Les pompiers mettent en place un barrage et une CMIC effectue des prélèvements.

-  **N°23021 - 09/07/2002 - FRANCE - 94 - VITRY-SUR-SEINE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Après la remise en état d'un bassin d'orage d'un réseau d'assainissement, des eaux usées utilisées pour la mise en eau du bassin sont vidangées et rejetées directement dans la SEINE au lieu de rejoindre la station d'épuration. Une remise prématurée des consignes en configuration normale a conduit à ce rejet pendant près de 5 minutes au débit de 1,2 m³/s.
-  **N°22863 - 20/06/2002 - FRANCE - 94 - NOGENT-SUR-MARNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Au cours d'un orage, un détecteur de niveau (poire à détection liquide) ferme la vanne de dérivation d'un réseau d'assainissement vers l'ouvrage de traitement et se bloque. Pendant 4 jours les eaux usées se déversent directement dans la MARNE au débit de 20 l/s via le réseau des eaux pluviales.
-  **N°22850 - 18/06/2002 - FRANCE - 94 - JOINVILLE-LE-PONT**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A l'occasion de travaux d'amélioration effectués sur le réseau d'assainissement des eaux usées, la non mise en place d'une dérivation conduit au rejet d'effluents pollués directement dans la MARNE pendant une vingtaine de jours. L'exploitant d'une usine de pompage d'eau, informé d'un rejet anormal en amont de son captage, alerte le service d'assainissement et la dérivation est mise en place dans l'heure qui suit. La procédure de demande préalable pour ce type d'intervention sur le réseau n'avait pas été suivie.
-  **N°22861 - 14/06/2002 - FRANCE - 92 - NEUILLY-SUR-SEINE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des riverains se plaignent d'une pollution de la SEINE dont la rive droite est encombrée par de nombreux déchets. Des travaux de curage sur le réseau d'assainissement auraient entraîné le départ de bouchons de déchets par les déversoirs d'orages. En attendant la pose de barrages sur ces déversoirs, les travaux sur le réseau sont suspendus.
-  **N°22853 - 03/06/2002 - FRANCE - 59 - DOUAI**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite de fortes pluies, les effluents provenant des déversoirs d'orage de deux réseaux d'assainissement publics et de stations de pompage d'eaux d'exhaure de mines de charbon sont à l'origine d'une baisse du taux d'oxygène dans le canal de la SCARPE INFÉRIEURE. Une faible mortalité piscicole est observée. Un oxygénateur est mis en service.
-  **N°22859 - 24/05/2002 - FRANCE - 93 - GOURNAY-SUR-MARNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite de la vidange des fosses septiques d'un immeuble, une société de curage se débarrasse d'une partie des boues récupérées en les déversant dans un avaloir des eaux pluviales du réseau d'assainissement. Des écoulements sont constatés dans le bief de JOINVILLE de la MARNE. Ces boues sont susceptibles d'être lessivées vers la MARNE en cas d'orage. La commune fait pomper et nettoyer le réseau aux frais de l'entreprise.
-  **N°22855 - 21/05/2002 - FRANCE - 77 - MONTEREAU-FAUT-YONNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un déversement d'eaux usées par un trop-plein dans le réseau d'eaux pluviales pollue la SEINE : turbidité de quelques mètres de large, intense sur 50 m de long et résiduelle sur 2 km. Le réseau d'eaux pluviales est nettoyé dès le lendemain.
-  **N°22858 - 02/05/2002 - FRANCE - 94 - SAINT-MAUR-DES-FOSSES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Pour permettre à une entreprise d'intervenir sur des points de mesure d'un réseau d'assainissement, les effluents sont pompés par une station de relevage vers une autre section du réseau. L'intervention ne devant durer que quelques heures, une seule pompe d'un débit de 400 l/s est autorisée à fonctionner. Lors de l'opération, des vannettes situées sur la conduite de refoulement se ferment de façon automatique et le rejet de la pompe en fonctionnement se fait en MARNE pendant ½ h (soit 750 m³). Les vannettes sont rouvertes en mode manuel assisté. Une usine de production d'eau potable dont la prise d'eau est située en aval du rejet est alertée.
-  **N°22904 - 23/01/2002 - FRANCE - 81 - ALBI**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des graisses en excès polluent le TARN à la suite d'un dysfonctionnement de la filière boues d'une station d'épuration.
-  **N°23012 - 07/01/2002 - FRANCE - 94 - ALFORTVILLE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 7 200 m³ d'eaux usées sont déversées dans la SEINE en raison d'incidents d'exploitation de réseau. Une partie des effluents n'a pas été déviée vers la station d'épuration mais vers la bêche anti-crue qui se rejette directement dans la SEINE.
-  **N°21891 - 28/11/2001 - FRANCE - 01 - SAINT-JEAN-DE-GONVILLE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un déversement d'eaux usées provenant de la station communale pollue le ROSSET.

- 
N°21791 - 16/11/2001 - FRANCE - 77 - SOISY-BOUY
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des effluents provenant d'une conduite partiellement bouchée polluent la SEINE. Un camion spécialisé intervient pour déboucher la conduite.

- 
N°21878 - 19/09/2001 - FRANCE - 76 - GOURNAY-EN-BRAY
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des boues provenant de la station d'épuration communale polluent l'EPTE, affluent de la SEINE. Des prélèvements sont effectués.

- 
N°21799 - 16/09/2001 - FRANCE - 76 - BOURG-DUN
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un rejet de matières oxydables et de matières en suspension dû à un dysfonctionnement de la station d'épuration (rejet par erreur de boues stockée) pendant 19 heures pollue le DUN.

- 
N°21389 - 09/08/2001 - FRANCE - 01 - VESINES
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des effluents provenant d'une station d'épuration polluent le MANZIAT.

- 
N°20984 - 18/06/2001 - FRANCE - 76 - CLERES
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le dysfonctionnement d'une station d'épuration communale dû à la surcharge par des arrivées d'eaux parasites entraîne une pollution organique de la CLERETTE. Le rejet, riche en ammonium et matières oxydables, favorise le développement de bactéries et de champignons sur le substrat immergé. Cette pollution se produit de manière chronique depuis plus d'un an.

- 
N°21094 - 14/06/2001 - FRANCE - 79 - BRESSUIRE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station d'épuration, des travaux créent un dysfonctionnement qui, ajouté à de fortes chaleurs et à un niveau d'eau très bas, est à l'origine d'une pollution du DOLO. Entre 200 et 400 kg de poissons sont trouvés morts. Une plainte est déposée par le garde-pêche.

- 
N°20130 - 20/03/2001 - FRANCE - 06 - NICE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Neuf élèves d'une école privée d'esthétique, souffrant de malaises et de vomissements, sont hospitalisés. L'établissement est fermé par précaution. Les pompiers et les services d'assainissement avancent une origine extérieure à l'école en suspectant le réseau des eaux usées, car plusieurs autres personnes du quartier présentent des troubles comparables.

- 
N°20986 - 17/02/2001 - FRANCE - 01 - FARGES
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le MONTEY est pollué par les effluents domestiques de la commune voisine.

- 
N°21391 - 29/01/2001 - FRANCE - 60 - VAUMOISE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'un dégraisseur bouché dans une station d'épuration, des effluents polluent le NOIR sur 1,2 km.

- 
N°21387 - 26/01/2001 - FRANCE - 60 - REMY
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'un arrêt du poste de relevage d'une station d'épuration, des effluents se rejettent dans le PAYELLE sur 3 km et altèrent la qualité de vie des poissons. Un laboratoire effectue des prélèvements.


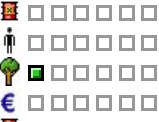
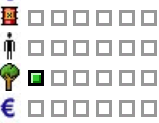
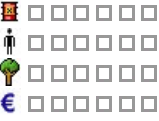


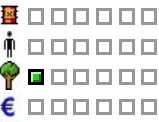



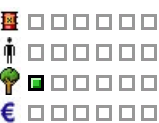



- 
N°19788 - 27/12/2000 - FRANCE - 94 - SAINT-MAUR-DES-FOSSES
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La MARNE est polluée par des boues de station d'épuration à la suite d'une surverse ponctuelle d'effluents due à de fortes pluies.


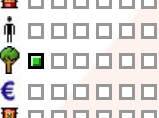
- 
N°19443 - 03/12/2000 - FRANCE - 69 - PIERRE-BENITE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un feu se déclare dans le conduit d'évacuation des fumées d'un four d'incinération des boues d'une station d'épuration. Le sinistre serait dû à un défaut de ramonage ou à une surchauffe de l'installation.


- 
N°19383 - 24/10/2000 - FRANCE - 74 - ARACHES
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'un incident lors du remplissage de la tonne d'épandage chargée d'évacuer les boues déshydratées d'une station d'épuration, 5 000 l de boues se répandent dans le réseau d'eaux pluviales et se déversent dans le torrent de BALME. Le cours d'eau pollué sur 1 200 m présente une forte odeur d'eaux usées. Une importante mortalité piscicole est constatée.

-  **N°19582 - 19/09/2000 - FRANCE - 22 - PAIMPOL**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite du débordement du bassin d'aération d'une station d'épuration lié à une surcharge du débit entrant, le TRAOU est pollué sur 1 km par une eau jaunâtre (boues de station). La faune aquatique est mortellement atteinte.
-  **N°20926 - 19/09/2000 - FRANCE - 37 - SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un déversement accidentel d'eaux insuffisamment traitées par une station d'épuration provoque une pollution du milieu récepteur.
-  **N°19585 - 24/08/2000 - FRANCE - 22 - LEZARDRIEUX**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'un rejet d'une station d'épuration, des eaux verdâtres ayant une teneur importante en matières organiques, nitrites, ammonium et azote organique polluent le LEZARDRIEUX sur 1,3 km. Un laboratoire effectue des prélèvements.
-  **N°20910 - 17/08/2000 - FRANCE - 34 - MONTBLANC**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une pollution de la THONGUE est constatée. Le fond du cours d'eau est colmaté par des couches épaisses de bactéries de couleur blanchâtre et l'eau dégage une odeur putride. Les effluents d'une station d'épuration sont à l'origine de cette pollution chronique ; une mortalité piscicole est observée sur 400 m.
-  **N°18487 - 16/08/2000 - FRANCE - 67 - ROPPENHEIM**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des quantités importantes de gazole arrivent dans une station d'épuration intercommunale. Un déversement volontaire d'hydrocarbures dans le réseau d'assainissement est fortement suspecté. Plusieurs semaines de travail seront nécessaires avant retour à un fonctionnement normal de la station. Un acte de malveillance similaire s'était déjà produit 2 mois plus tôt. Les autorités locales concernées demandent à leurs agents de remonter le réseau d'assainissement pour essayer d'identifier le point de déversement du fioul et l'auteur de ces pollutions. Un appel à témoin est lancé.
-  **N°18752 - 11/08/2000 - FRANCE - 74 - RUMILLY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une épaisse couche de matières organiques (déchets, papier, graisse) s'amasse dans le DADON. La pollution est due à une arrivée brutale d'eaux usées dans le cours d'eau provenant d'un poste de refoulement. Les eaux s'écoulent dans le milieu naturel par l'intermédiaire du trop plein relié au collecteur pluvial. Le DADON est pollué sur 1 500 m. Une quarantaine de truitelles périt ainsi que des dizaines de poissons.
-  **N°19587 - 11/08/2000 - FRANCE - 29 - LE FAOU**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des effluents d'une station d'épuration polluent le KERDOUR. Plus de 200 truites et truitelles sont mortellement atteintes. Un laboratoire effectue des prélèvements.
-  **N°20135 - 30/07/2000 - FRANCE - 60 - BETHISY-SAINT-PIERRE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux résiduaires provenant de l'exutoire d'un poste de relevage polluent l'AUTOMNE sur 300 m. Le régulateur de niveau est arrêté à la suite de cette pollution. Un laboratoire effectue des prélèvements et des analyses.
-  **N°20140 - 26/07/2000 - FRANCE - 60 - NOAILLES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des effluents d'une station d'épuration polluent le ru de BONCOURT et du SILLET sur 1 km à la suite de la rupture de l'axe du pont roulant du clarificateur.
-  **N°18750 - 21/07/2000 - FRANCE - 94 - CRETEIL**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des écoulements provenant d'un dépôt illicite de débris divers (bidons d'huile de vidange, batteries de voiture, etc,...) devant l'exutoire du bassin d'orage d'un réseau d'assainissement polluent le sol. Les déchets solides et les boues imprégnées de polluants sont évacués. Le sol du bassin, dans la partie proche de l'exutoire, est imprégné d'hydrocarbures qui s'écoulent progressivement vers le réseau pluvial. Un barrage absorbant est posé à l'entrée du réseau pour protéger celui-ci en attendant que le nettoyage du bassin soit réalisé.
-  **N°18609 - 17/07/2000 - FRANCE - 60 - CHANTILLY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station d'épuration, le remplacement du racleur de fond dans le clarificateur conduit au déversement des effluents dans la NONETTE.

-  **N°18326 - 13/07/2000 - FRANCE - 38 - CHANAS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un transporteur déverse 1 000 m³ de boues de station d'épuration provenant d'un autre département sur un terrain communal de 2 000 m² loué par un particulier. L'épandage engendre d'importantes nuisances olfactives, une multiplication des insectes et un risque de pollution de la nappe phréatique. Les premières habitations sont situées à 150 m. Les autorités locales portent plainte pour stockage illégal de boues d'épuration et atteinte à la salubrité publique. La gendarmerie effectue une enquête.
-  **N°18209 - 07/07/2000 - FRANCE - 10 - ROMILLY-SUR-SEINE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La faune aquatique de la FAVEROLLE est gravement atteinte à la suite d'un manque d'oxygène des eaux de la rivière dû aux conditions climatiques aggravé par les rejets d'une station d'épuration dont l'une des turbines est en panne. Plus de 900 kg de poissons morts seront ramassés en quelques jours sur 3 km du cours d'eau.
-  **N°18608 - 27/06/2000 - FRANCE - 84 - AVIGNON**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Lors du nettoyage de cuves de gasoil, des hydrocarbures s'écoulent par négligence dans le contre canal de COURTINE. Les pompiers et les services de navigation installent un barrage et pompent les hydrocarbures.
-  **N°18149 - 26/06/2000 - FRANCE - 67 - MOLSHEIM**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station d'épuration, le chauffeur d'un poids lourd verse de la chaux dans un silo contenant un produit acide à la suite d'une erreur commise par un employé de la station. Une réaction chimique exothermique chauffe l'installation, la cuve en béton contenant le silo incriminé et 2 autres silos reliés par une conduite en PVC. La chaleur provoque la rupture de l'une des conduites. Les pompiers et la gendarmerie interviennent. Aucune pollution de l'air et du sol ne sera finalement décelée.
-  **N°18464 - 26/06/2000 - FRANCE - 94 - SAINT-MAUR-DES-FOSSES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un rejet d'eaux usées semblant provenir d'une usine d'épuration, entraîne une pollution de la MARNE. La présence de floques blanchâtres est remarquée, ainsi que celles de produits alimentaires et chimiques. Des prélèvements sont effectués pour déterminer la nature exacte des effluents rejetés.
-  **N°19776 - 24/06/2000 - FRANCE - 60 - LASSIGNY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des effluents de station d'épuration polluent la DIVETTE sur 5,3 km.
-  **N°18267 - 16/06/2000 - FRANCE - 59 - WASQUEHAL**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un rejet permanent d'eaux pluviales (apport de matières fécales et de boues) entraîne une coloration blanchâtre de la MARQUE sur 1 km. Un laboratoire effectue des prélèvements.
-  **N°18115 - 18/05/2000 - FRANCE - 62 - COURRIERES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite de pluies orageuses, les effluents provenant des déversoirs d'orage du réseau d'assainissement public et de stations de pompages d'eaux d'exhaure sont à l'origine d'une baisse du taux de l'oxygène dans les canaux de la SOUCHEZ et de la HAUTE DEULE. Une mortalité piscicole est observée sur 2,8 km.
-  **N°20010 - 29/04/2000 - FRANCE - 22 - LOUDEAC**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un agent communal d'astreinte constate durant le week-end qu'un transformateur de 1 000 KVA est tombé en panne dans une station d'épuration urbaine. La station est hors service durant 32 h, temps nécessaire au remplacement du transformateur et de la reprogrammation de l'automate gérant les installations. En raison du faible débit des effluents parvenant à la station (90 à 100 m³/h) durant cette période, effluents peu chargés, la quasi-totalité des entreprises étant à l'arrêt, aucune pollution notable du milieu naturel ne sera observée. Un disjoncteur de protection grillé bien que remplacé rapidement 48 h plus tôt est sans doute à l'origine de la mise hors service du transformateur.
-  **N°19382 - 25/04/2000 - FRANCE - 47 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un déversement permanent de boues de station d'épuration pollue le LOT.
-  **N°18458 - 03/04/2000 - FRANCE - 34 - JACOU**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un réseau d'eaux usées défectueux entraîne la pollution du SALAISON.
-  **N°18471 - 29/03/2000 - FRANCE - 60 - NOYON**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des effluents d'une station d'épuration polluent la PETITE VERSE, la VERSE et l'OISE sur 2,5 km. La flore bactérienne est mortellement atteinte.

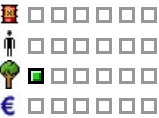
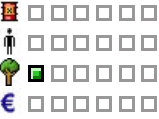
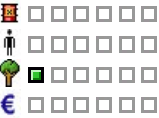


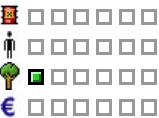



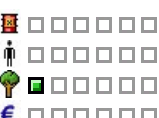
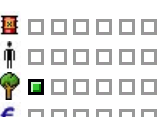

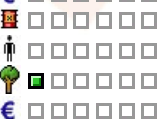
-  **N°18457 - 22/03/2000 - FRANCE - 76 - CLERES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un déversement direct d'eaux usées domestiques non traitées par by-pass du réseau d'assainissement entraîne une pollution organique de la CLERETTE. Ce rejet est riche en ammonium, matières oxydables et favorise le développement de bactéries et de champignons sur les substrats immergés.
-  **N°18260 - 21/03/2000 - FRANCE - 01 - PREVESSIN-MOENS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un rejet d'effluents domestiques pollue le LION à la suite du dysfonctionnement d'une station d'épuration.
-  **N°18254 - 25/01/2000 - FRANCE - 60 - VAUMOISE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le colmatage du dégraisseur d'une station d'épuration provoque le rejet d'effluents non traités dans le NOIR.
-  **N°17243 - 27/12/1999 - FRANCE - 72 - LE MANS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une fuite de 13 m³ de FOD se produit sur un réservoir enterré simple enveloppe dans une station de traitement des eaux. Le sol est pollué et un risque de pollution de la nappe phréatique est redouté, ainsi que de la SARTHE dont le cours est situé à 150 m du réservoir. Des analyses sont effectuées sur 3 forages. Une usine de produits laitiers cesse provisoirement de s'alimenter à partir du forage le plus proche du lieu pollué.
-  **N°17949 - 11/12/1999 - FRANCE - 76 - AUFFAY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux usées provenant d'un réseau d'assainissement intercommunal vétuste se déversent dans la SCIE. La rivière est polluée par des MES, matières oxydables et azotées. L'administration constate les faits à l'encontre du syndicat intercommunal.
-  **N°19027 - 10/12/1999 - FRANCE - 60 - LASSIGNY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un changement de production d'une société industrielle provoque un dysfonctionnement de la station d'épuration communale dans laquelle elle rejette ses effluents. La DIVETTE est polluée sur plus de 5 km.
-  **N°17642 - 18/11/1999 - FRANCE - 67 - SCHWINDRATZHEIM**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des rejets d'eaux insuffisamment traitées provenant d'une station d'épuration polluent en permanence la ZORN.
-  **N°16851 - 25/10/1999 - FRANCE - 59 - MARCHIENNES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La SCARPE inférieure est polluée à la suite de fortes pluies et d'un déversement d'effluents de station d'épuration. La faune aquatique est légèrement atteinte.
-  **N°17641 - 21/09/1999 - FRANCE - 60 - RANTIGNY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux résiduaires provenant d'un exutoire d'eaux pluviales polluent la BRECHE sur 400 m.
-  **N°17093 - 19/09/1999 - FRANCE - 01 - PERONNAS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux domestiques provenant du rejet d'eaux usées de la commune polluent la VEYLE. Un laboratoire effectue des prélèvements.
-  **N°16711 - 24/08/1999 - FRANCE - 53 - VAIGES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite du fonctionnement perturbé d'une station d'épuration, des matières organiques polluent en permanence le MOULIN DE COUILLE. La faune aquatique est mortellement atteinte sur 1,5 km et des champignons colmatent la flore et les substrats.
-  **N°16154 - 03/08/1999 - FRANCE - 41 - BLOIS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des matières organiques polluent la LOIRE. Des prélèvements sont effectués.
-  **N°16777 - 01/08/1999 - FRANCE - 60 - BRETEUIL**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'un dysfonctionnement de la station d'épuration dû aux pluies diluviennes s'étant abattues sur la commune, les effluents se déversent dans la NOYE. La faune aquatique est mortellement atteinte sur 3,5 km.
-  **N°16155 - 28/07/1999 - FRANCE - 41 - GY-EN-SOLOGNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le rejet permanent d'une station d'épuration urbaine provoque la mort de la faune aquatique (30 kg de brèmes, gardons, brochets) dans la CROISNE à son débit d'étiage (2 l/s). Des prélèvements sont effectués.

-  **N°16160 - 21/07/1999 - FRANCE - 60 - LACROIX-SAINT-OUEN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'un problème technique au niveau d'une station d'épuration, 5 000 m³ d'eaux brutes sont by-passées directement dans l'OISE.
-  **N°16778 - 09/07/1999 - FRANCE - 60 - LASSIGNY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une station d'épuration communale déverse, en permanence et depuis plusieurs années dans la DIVETTE, un effluent insuffisamment traité, fortement chargé en matières en suspension, sels ammoniacaux et matières phosphorées, incompatible avec la vie piscicole sur 5,3 km de rivière.
-  **N°17192 - 05/07/1999 - FRANCE - 60 - BREUIL-LE-VERT**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'une panne d'une station d'épuration ainsi que de son système d'alerte, les effluents qui en sont issus polluent la BRÊCHE sur 500 m. Un laboratoire effectue des prélèvements.
-  **N°15835 - 03/07/1999 - FRANCE - 66 - PERPIGNAN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'un dysfonctionnement dans une station d'épuration, 1 100 m³ d'effluents non traités polluent le TET. Pour éviter une autre pollution, l'embouchure du lagunage est renforcée.
-  **N°15672 - 24/06/1999 - FRANCE - 17 - SAINTES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une pollution bactériologique se produit dans la CHARENTE à la suite de la rupture d'une canalisation dans une station d'épuration. Les pompiers oxygènent la rivière.
-  **N°16783 - 24/06/1999 - FRANCE - 76 - BOSCOLE-HARD**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un déversement d'eaux mal épurées en raison d'une panne sur la station d'épuration depuis 10 jours provoque une pollution de la CHASSE FÊTU sur plusieurs kilomètres.
-  **N°16781 - 23/06/1999 - FRANCE - 60 - REMY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un rejet provenant d'une station d'épuration pollue la PAYELLE. La faune aquatique est mortellement atteinte sur 3 km.
-  **N°16521 - 17/06/1999 - FRANCE - 60 - LASSIGNY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les effluents d'une station d'épuration polluent la DIOETTE sur 4,3 km.
-  **N°15119 - 10/06/1999 - FRANCE - 68 - RIBEAUVILLE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite de la rupture d'une canalisation, des eaux usées se déversent dans la STRENG et 400 kg de poissons, essentiellement des truites, sont trouvés morts. Les services de la ville réparent la canalisation. Des analyses d'eau et une enquête sont effectuées.
-  **N°15761 - 04/06/1999 - FRANCE - 94 - JOINVILLE-LE-PONT**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le déversement d'un produit de coloration rouge ferrique par un canal de restitution pollue la MARNE. La faune aquatique est mortellement atteinte. Des prélèvements sont effectués en amont, au droit et en aval du rejet, ainsi qu'une série de photographies. (Débit au moment de la pollution : 48 m³/s ; débit d'étiage : 25 m³/s).
-  **N°15756 - 02/06/1999 - FRANCE - 77 - CHAMPAGNE-SUR-SEINE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite de travaux sur un quai en bordure de SEINE, un réseau d'égout séparatif (eaux pluviales) se déverse par dessus un rideau de palplanches. Des prélèvements sont effectués.
-  **N°16433 - 02/06/1999 - FRANCE - 60 - BREUIL-LE-VERT**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des effluents de station d'épuration polluent la BRECHE. La faune aquatique est mortellement atteinte.
-  **N°16785 - 22/04/1999 - FRANCE - 60 - ORROUY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un rejet de nature et d'origine inconnues dans le réseau d'assainissement, provoque une prolifération de bactéries filamenteuses néfastes à l'équilibre biologique de la station d'épuration. Celle-ci pollue l'AUTOMNE par un rejet très minéralisé.

-  **N°15465 - 16/04/1999 - FRANCE - 57 - THIONVILLE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux usées provenant d'une station d'épuration urbaine polluent la MOSELLE. L'accident a pour origine une conduite défectueuse sur un bassin d'aération. Une société privée effectue des prélèvements.
-  **N°16506 - 10/04/1999 - FRANCE - 60 - BETHISY-SAINT-PIERRE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite de la panne de la pompe de relevage, des eaux usées brutes provenant du réseau d'assainissement communal polluent l'AUTOMNE sur 200 m.
-  **N°16436 - 01/04/1999 - FRANCE - 60 - BRESLES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des effluents de station d'épuration polluent la TRYE sur 4,5 km.
-  **N°15359 - 15/03/1999 - FRANCE - 91 - EVRY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une canalisation de trop plein située à l'extérieur du digesteur d'une station d'épuration se rompt ; 50 m³ de boues se déversent en SEINE (débit d'étiage 56 m³/s), 50 autres m³ sont déviés et retournés en tête de station et 110 m³ sont pompés et stockés. La faune aquatique ne semble pas atteinte.
-  **N°16507 - 12/03/1999 - FRANCE - 60 - ORROUY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux usées provenant du réseau d'assainissement communal polluent l'AUTOMNE.
-  **N°15354 - 03/02/1999 - FRANCE - 60 - CUISE-LA-MOTTE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les effluents d'une station d'épuration polluent le ru de VANDY sur 150 m. Un laboratoire effectue des prélèvements.
-  **N°15738 - 02/02/1999 - FRANCE - 34 - LES MATELLES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les rejets d'une station d'épuration communale obsolète polluent le LIROU. L'effluent de couleur marron colmate le milieu, détruisant la macro-faune benthique et la faune piscicole jusqu'à 700 m en aval du point de rejet.
-  **N°15353 - 20/01/1999 - FRANCE - 60 - LASSIGNY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les effluents d'une station d'épuration polluent la DIVETTE sur 8 km.
-  **N°14659 - 08/01/1999 - FRANCE - 42 - SAINT-JOSEPH**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une retenue collinaire de 35 000 m³ est contaminée à la suite de la rupture d'une canalisation d'eaux usées. Les pompiers récupèrent les poissons morts qui sont éliminés par une société privée.
-  **N°12788 - 20/12/1998 - FRANCE - 10 - BARBEREY-SAINT-SULPICE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des hydrocarbures polluent une station d'épuration.
-  **N°14575 - 15/12/1998 - FRANCE - 74 - ESSERT-ROMAND**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station d'épuration, une fuite de chlorure ferrique se produit sur un réservoir de 30 m³ situé dans un bâtiment. Les pompiers et une société privée transvasent le produit contenu dans une cuvette de rétention. Aucune victime n'est à déplorer.
-  **N°15024 - 25/11/1998 - FRANCE - 54 - BACCARAT**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des matières organiques polluent un bras de la MEURTHER. La faune aquatique est atteinte sur 40 m.
-  **N°16779 - 07/11/1998 - FRANCE - 60 - ORROUY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une société d'assainissement vidange le contenu d'un camion dans un regard du réseau d'égout desservant une maison de retraite. Le fonctionnement d'une station d'épuration est perturbé et l'AUTOMNE est polluée.
-  **N°14331 - 29/10/1998 - FRANCE - 94 - FRESNES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un délestage d'eaux usées en SEINE via un collecteur se produit durant 1 h à la suite d'un incident impliquant une vanne dans une station d'épuration.

-  **N°14329 - 22/10/1998 - FRANCE - 88 - GOLBEY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite de la vidange d'un réseau d'eaux industrielles, du manganèse déposé dans les conduites et une fuite d'hydrocarbures sur un engin polluent le canal des VOSGES. Des prélèvements et des analyses sont effectués dont dépendront d'éventuelles suites juridiques.
-  **N°15348 - 19/10/1998 - FRANCE - 34 - THEZAN-LES-BEZIERS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le dysfonctionnement d'une station d'épuration provoque une pollution du TAUROU. Le fond du cours d'eau est colmaté par les boues d'épuration et la faune aquatique est mortellement atteinte. Des prélèvements et analyses sont effectués. Des agents assermentés constatent les faits. Une transaction est envisagée pour dédommager une association de pêcheur. La station fait l'objet d'une action administrative.
-  **N°15462 - 08/10/1998 - FRANCE - 21 - VILLY-LE-MOUTIER**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite du dépassement de la capacité d'épuration de la station, des eaux usées et des boues polluent le MEUZIN. La faune aquatique est mortellement atteinte.
-  **N°15879 - 29/09/1998 - FRANCE - 33 - SAINT-MEDARD-D'EYRANS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'une surcapacité de la station d'épuration, des eaux usées et les matières organiques polluent la BUGONNE. Des prélèvements sont effectués le jour-même.
-  **N°15461 - 28/09/1998 - FRANCE - 21 - DIJON**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 De fortes pluies provoquent le dysfonctionnement d'une station d'épuration. Des nitrites, des phosphates et de l'ammonium polluent l'OUCHE. Des prélèvements sont effectués. La faune aquatique est mortellement atteinte.
-  **N°14325 - 07/09/1998 - FRANCE - 60 - SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des effluents provenant d'une station d'épuration polluent l'ARRE sur 7 km.
-  **N°13503 - 02/09/1998 - FRANCE - 22 - LANGUEUX**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'une panne sur une presse à boue dans une station d'épuration, des boues débordent des bassins de stockage et se déversent dans l'URNE. Des milliers d'alevins et de poissons sont tués. Les gendarmes effectuent une enquête.
-  **N°14912 - 27/08/1998 - FRANCE - 12 - SAINT-ROME-DE-CERNON**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les rejets d'une station d'épuration dans l'incapacité de gérer des flux irréguliers, notamment lors de fortes pluies, polluent la SOULZON. La faune aquatique est mortellement atteinte.
-  **N°13869 - 25/08/1998 - FRANCE - 59 - VALENCIENNES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite du dysfonctionnement d'une pompe de relevage, des eaux usées transitant par le déversoir d'orage polluent l'ESCAUT. Le service technique de l'entreprise rétablit la situation en moins d'une heure.
-  **N°14342 - 24/08/1998 - FRANCE - 60 - MOUY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un flexible se rompt lors d'un transvasement de fioul entre des cuves et la citerne d'un camion et 1 000 à 2 000 l d'hydrocarbures polluent le THERAIN sur 20 km via le réseau pluvial.
-  **N°14141 - 20/08/1998 - FRANCE - 74 - LE GRAND-BORNAND**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux usées, du lisier, des déchets hygiéniques et d'autres polluants rejoignent le réseau pluvial et se déversent dans le BORNE. Le torrent est pollué sur 700 m. La faune aquatique est mortellement atteinte.
-  **N°14140 - 14/08/1998 - FRANCE - 74 - LA CLUSAZ**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des rejets provenant d'une station d'épuration polluent le NOM. La faune aquatique est mortellement atteinte et une dégradation du milieu récepteur est observée sur 700 m en aval du rejet.

-  **N°13634 - 10/08/1998 - FRANCE - 94 - LA QUEUE-EN-BRIE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des riverains se plaignent d'odeurs nauséabondes émanant du ru du CHATEAU, affluent du MORBRAS. Les services d'assainissement découvrent que le cours d'eau, à sec les jours non pluvieux, est alimenté par une canalisation départementale d'eaux pluviales provenant d'une commune voisine. Cette canalisation semble débiter en permanence, même par temps sec. Un prélèvement est effectué pour caractériser la nature de ces effluents nuisants. Une enquête est réalisée sur l'autre commune pour déterminer l'origine des mauvais branchements et effectuer les mises en conformité nécessaires.
-  **N°18064 - 22/07/1998 - FRANCE - 16 - ANGOULEME**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Vers 10 h en présence de 3 employés d'une station d'épuration, un chauffeur-livreur dépose par erreur une solution d'hypochlorite de sodium (eau de Javel) dans un réservoir de chlorure ferrique. Le mélange des 2 produits chimiques incompatibles génère des vapeurs acides et une émission de chlore qui intoxiquent le chauffeur. Les pompiers interviennent avec une CMIC : le chauffeur incommodé est hospitalisé, un rideau d'eau est mis en place pour tenter d'abattre le nuage de chlore qui se déplace au gré du vent, le réservoir de chlorure ferrique et le camion à désolidariser de sa citerne sont arrosés, des consignes de confinements sont diffusées auprès des riverains et usines voisines. L'alerte est levée 2 h après le début de l'incident.
-  **N°13483 - 11/07/1998 - FRANCE - 25 - FESCHES-LE-CHATEL**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des matières organiques provenant du système de traitement des eaux usées polluent la FESCHOTTE. Plusieurs centaines de truites sont tuées dans le ruisseau en étiage. Des agents assermentés constatent les faits.
-  **N°13195 - 18/06/1998 - FRANCE - 41 - SARGE-SUR-BRAYE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux usées domestiques provenant de la station d'épuration polluent le FIEF CORBVIN. Cette pollution permanente colmate le ruisseau et abaisse la concentration en oxygène de ses eaux.
-  **N°15459 - 18/06/1998 - FRANCE - 21 - DIJON**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'un dysfonctionnement de la station d'épuration, des matières organiques polluent en permanence le SUZON et l'OUICHE. Un laboratoire effectue des prélèvements.
-  **N°14226 - 15/06/1998 - FRANCE - 34 - LATTES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite de la chute d'une cloison siphonée de 5 t dans le dessableur 4 jours auparavant, une station d'épuration by-pass la totalité de ses effluents bruts dans le LEZ ; 800 kg de poissons sont tués. Des prélèvements sont effectués. Des agents assermentés constatent les faits.
-  **N°13193 - 26/05/1998 - FRANCE - 25 - FESCHES-LE-CHATEL**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'un défaut d'entretien et de nettoyage d'un collecteur d'eaux pluviales dans lequel se déversent des eaux usées, la FESCHOTTE est polluée sur 800 m. Cette pollution entraîne une baisse d'oxygène dans la rivière et une altération de la faune et des macro-invertébrés. Des agents assermentés constatent les faits.
-  **N°13205 - 26/05/1998 - FRANCE - 95 - AUVERS-SUR-OISE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite du dysfonctionnement d'une station d'épuration, des matières organiques polluent l'OISE canalisée. Des agents assermentés constatent les faits.
-  **N°13289 - 21/05/1998 - FRANCE - 01 - SAINT-GENIS-POUILLY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux usées polluent le LION.
-  **N°13202 - 13/05/1998 - FRANCE - 77 - FRESNES-SUR-MARNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La station d'épuration de Mitry-Mory est mise hors service à la suite du déversement d'un produit chimique en amont. L'installation de traitement des boues est rendue inopérante. La BEUVRONNE est polluée et une usine de pompage des eaux doit s'arrêter. Les boues non traitées doivent être évacuées. L'administration constate les faits.
-  **N°12909 - 06/04/1998 - FRANCE - 59 - HAUTMONT**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des hydrocarbures polluent la SAMBRE Canalisée en aval d'une écluse. Un barrage flottant est installé, rive gauche, à la sortie d'un bras de décharge.
-  **N°13602 - 06/04/1998 - FRANCE - 60 - SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les effluents d'une station d'épuration polluent l'ARRE sur 6 km. Cette pollution entraîne la désertification du poisson et une chute de la diversité faunistique. Une nouvelle station doit être construite en fin d'année.

-  **N°13562 - 28/03/1998 - FRANCE - 34 - VENDARGUES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La vanne d'arrivée des eaux usées à la station d'épuration de la commune reste ouverte tout le week-end et provoque une pollution de la CADOULE ; 50 kg de poissons sont morts. L'enquête ne peut déterminer s'il s'agissait d'un acte de malveillance ou d'une erreur de manipulation commise par un employé. Des agents assermentés constatent les faits.
-  **N°13515 - 24/03/1998 - FRANCE - 02 - SINCENY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des matières organiques et azotées, des nitrites et des orthophosphates polluent le canal de Saint-LAZARE à la suite de la formation d'un bouchon dans le drain d'évacuation des eaux usées vers la station d'épuration. La faune et la flore aquatique sont atteintes. Des agents assermentés constatent les faits.
-  **N°13317 - 20/03/1998 - FRANCE - 01 - CESSY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux usées provenant d'une station d'épuration polluent le JOURNANS.
-  **N°12613 - 13/03/1998 - FRANCE - 01 - MIRIBEL**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une vanne se rompt dans un poste de refoulement d'eaux d'assainissement. Une pollution du CANAL DE MIRIBEL et de son champ captant est redoutée ; celle-ci ne se produira heureusement pas.
-  **N°13316 - 11/03/1998 - FRANCE - 01 - PREVESSIN-MOENS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux usées et des effluents domestiques insuffisamment traités provenant d'une station d'épuration polluent le LION.
-  **N°13305 - 09/03/1998 - FRANCE - 76 - COMPAINVILLE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les effluents insuffisamment épurés d'une station de traitement des eaux polluent la VALMONT. Un pisciculteur dépose une plainte. Des agents assermentés constatent les faits.
-  **N°13529 - 04/03/1998 - FRANCE - 12 - SAINT-ROME-DE-CERNON**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des effluents fortement chargés en sels ammoniacaux polluent la SOULZON. Une station d'épuration sous-dimensionnée pour traiter des flux hydrauliques irréguliers, notamment lors de fortes pluies, est à l'origine de la pollution. La faune aquatique est détruite.
-  **N°12392 - 05/02/1998 - FRANCE - 01 - BELLEGARDE-SUR-VALSERINE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des hydrocarbures d'origine inconnue sont détectés en tête d'une station d'épuration. Un barrage antipollution est installé et une société privée récupère le produit.
-  **N°13596 - 26/01/1998 - FRANCE - 60 - AUNEUIL**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite de pluies diluviennes, les effluents d'une station d'épuration transitent par un by-pass et polluent l'AUNEUIL sur 3 km. La faune aquatique est mortellement atteinte.
-  **N°13597 - 26/01/1998 - FRANCE - 60 - RIEUX**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une pompe disjoncte au niveau d'un poste de relevage. Les eaux non épurées se déversent dans le RHONY. La faune aquatique est mortellement atteinte.
-  **N°13642 - 05/01/1998 - FRANCE - 26 - MONTELMAR**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les rejets d'une station d'épuration polluent le ROUBION entraînant une diminution du taux d'oxygène. La faune aquatique est mortellement atteinte. Des brèches sont réalisées dans les seuils du cours d'eau pour permettre une meilleure oxygénation et des vannes sont ouvertes pour augmenter les débits d'eau. Des agents assermentés constatent les faits et une transaction administrative est engagée.
-  **N°13989 - 04/12/1997 - FRANCE - 60 - PLESSIS-DE-ROYE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les effluents de la station d'épuration polluent en permanence La LAUNETTE sur 6,5 km.
-  **N°13987 - 02/12/1997 - FRANCE - 60 - BRESLES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les effluents d'une station d'épuration polluent La TRYE.

- N°11802 - 19/11/1997 - FRANCE - 59 - BOUCHAIN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux d'assainissement insuffisamment traitées polluent l'ESCAUT. La faune aquatique est mortellement atteinte (100 kg de poissons morts).
- N°14001 - 14/11/1997 - FRANCE - 61 - SAINT-PATRICE-DU-DESERT**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un écoulement de vase pollue Le FOURNEAU sur 2,8 km à la suite d'une vidange autorisée d'un étang. Lors de cette vidange qui s'est déroulée sur plusieurs semaines, le changement d'un vannage est à l'origine de cette pollution. La faune est mortellement atteinte.
- N°13775 - 28/10/1997 - FRANCE - 21 - SAULIEU**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les eaux résiduaires de la station d'épuration polluent Le SAULIEU. Une transaction est engagée.
- N°14341 - 22/10/1997 - FRANCE - 33 - CESTAS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La rupture d'une canalisation entraîne une pollution des SOURCES par des matières oxydables. La faune aquatique est mortellement atteinte. Des prélèvements sont effectués.
- N°15733 - 22/10/1997 - FRANCE - 21 - CHOREY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'une panne d'électricité à la station d'épuration, des eaux usées contenant des phosphates et de l'ammonium se déversent dans le ruisseau les BRENOTS. Des prélèvements sont effectués.
- N°13884 - 07/10/1997 - FRANCE - 47 - COLAYRAC-SAINT-CIRQ**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des matières en suspension et de l'ammonium provenant de la station d'épuration polluent La SEGONE. La faune aquatique est mortellement atteinte sur 700 mètres. Un laboratoire effectue des prélèvements.
- N°13741 - 02/10/1997 - FRANCE - 10 - NOGENT-SUR-SEINE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des boues provenant d'une station d'épuration polluent La SEINE et le canal de CONFLANS sur plusieurs km. Aucune mortalité piscicole n'est à déplorer. Un laboratoire effectue des prélèvements.
- N°13836 - 26/09/1997 - FRANCE - 34 - MAGALAS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les rejets provenant de la station d'épuration et des vinicoles polluent Le LIBRON. La faune aquatique est mortellement atteinte et le milieu colmaté. Une transaction est engagée.
- N°13948 - 25/09/1997 - FRANCE - 53 - LAVAL**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'une panne à la station de relevage, des eaux usées polluent le SAINT-NICOLAS. La faune aquatique est mortellement atteinte (50 kg de poissons morts).
- N°11895 - 24/09/1997 - FRANCE - 44 - NANTES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans le local d'une usine de traitement des eaux, 200 l de liquide diélectrique (il ne s'agit pas de PCB) provenant d'un transformateur se répandent sans aucune atteinte à la qualité des eaux produites par le site. Les pompiers et une société privée récupèrent le liquide. Une enquête est effectuée. La situation administrative de l'installation est vérifiée.
- N°13740 - 19/09/1997 - FRANCE - 10 - NOGENT-SUR-SEINE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des boues provenant d'une station d'épuration polluent La SEINE et le canal de CONFLANS sur plusieurs km. Aucune mortalité piscicole n'est à déplorer. Un laboratoire effectue des prélèvements.
- N°14068 - 18/09/1997 - FRANCE - 76 - EU**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux usées domestiques non traitées provenant du réseau d'assainissement polluent La BRESLE.
- N°13739 - 09/09/1997 - FRANCE - 10 - NOGENT-SUR-SEINE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des boues provenant d'une station d'épuration polluent La SEINE et le canal de CONFLANS sur plusieurs km. Aucune mortalité piscicole n'est à déplorer. Un laboratoire effectue des prélèvements.

-   **N°13745 - 09/09/1997 - FRANCE - 12 - ROQUEFORT-SUR-SOULZON**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le nettoyage des graisses de la station d'épuration entraîne une pollution de La SOULZON et son colmatage. La faune aquatique est mortellement atteinte sur 1 300 m.
-   **N°13792 - 02/09/1997 - FRANCE - 25 - BETHONCOURT**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite de l'absence d'un bassin d'orage sur le réseau unitaire, les eaux usées polluent La LIZAINE. La faune aquatique est mortellement atteinte. La DIREN effectue des prélèvements. Les services administratifs concernés constatent les faits.
-   **N°13835 - 01/09/1997 - FRANCE - 34 - ABEILHAN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des rejets bruts de la station d'épuration via le réseau pluvial, aggravés par des rejets d'eaux résiduelles de caves vinicoles polluent La THONGUE. Le milieu est fortement dégradé sur 2 km et 100 kg de poissons meurent. Des prélèvements sont effectués. Les services administratifs concernés constatent les faits pour récidence qui font l'objet d'une transaction administrative.
-   **N°13834 - 25/08/1997 - FRANCE - 34 - FABREGUES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'une panne sans système d'alarme, les rejets bruts d'une station d'épuration polluent Le COULAZOU sur 1 km. Aucune mortalité piscicole n'est à déplorer. Des prélèvements sont effectués. Une transaction est engagée.
-   **N°14049 - 24/08/1997 - FRANCE - 71 - AUXY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des matières organiques provenant d'une station d'épuration polluent La CREUSE. La faune est faiblement atteinte. Une transaction est envisageable.
-   **N°14067 - 20/08/1997 - FRANCE - 76 - FORGES-LES-EAUX**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des matières organiques, de l'ammonium et des matières en suspension provenant de la station d'épuration polluent L'ANDELLE sur plus de 10 km. La faune aquatique est mortellement atteinte.
-   **N°13807 - 19/08/1997 - FRANCE - 29 - GOUESNACH**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des rejets en provenance de lagunes de traitement polluent Le LENN. La faune aquatique est mortellement atteinte sur 1 750 m. Des prélèvements sont effectués. Les services administratifs concernés constatent les faits.
-   **N°13951 - 14/08/1997 - FRANCE - 55 - BAR-LE-DUC**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'un dysfonctionnement du piège à boues de la station d'épuration, des boues sont déversées dans L'ORNAIN afin d'éviter de désactiver la station. La faune aquatique est mortellement atteinte du fait de l'abaissement de l'oxygène (50 kg de poissons morts). La commune est mise en demeure de prévenir le service concerné en cas de pollutions accidentelles.
-   **N°13997 - 14/08/1997 - FRANCE - 61 - LA FERTE-MACE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un déversement d'effluents urbains non traités pollue La MAURE sur 3 km à la suite de l'obstruction de la canalisation acheminant ces eaux vers la station d'épuration. La faune aquatique est mortellement atteinte. Des prélèvements sont effectués.
-   **N°11574 - 13/08/1997 - FRANCE - 42 - MONTROND-LES-BAINS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des hydrocarbures polluent une station d'épuration. Une société spécialisée pompe 100 l de gazole et lave les installations de traitement.
-   **N°13806 - 09/08/1997 - FRANCE - 29 - CARHAIX-PLOUGUER**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux usées provenant d'une station de relevage polluent Le CARBON. La faune aquatique est mortellement atteinte et le milieu est colmaté. Les services administratifs concernés constatent les faits.
-   **N°11651 - 29/07/1997 - FRANCE - 12 - RODEZ**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les installations d'une station d'épuration sont hors service durant 7 h après un feu sur un disjoncteur. La station ne dispose d'aucun bassin de rétention et les eaux usées sont rejetées directement dans l'AVEYRON en étiage (0,5 m³/s). La faune aquatique est atteinte sur 6 km de rivière et 200 kg de poissons morts seront récupérés. En vingt années d'exploitation, il ne s'agit que du 2ème accident ayant impliqué un by-pass de la station. Des prélèvements d'eau sont effectués. La station ancienne (20 ans) devait être reconstruite d'ici à 2 ans.

-  **N°14062 - 29/07/1997 - FRANCE - 74 - VILLE-EN-SALLAZ**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'une fausse manoeuvre lors de l'installation, d'une pompe volucompteur sur une cuve de gasoil, une centaine de litres de fioul s'écoule dans le réseau pluvial et pollue Le PIEDS DE BOIS sur 80 m. Des bottes de paille sont placées dans le ruisseau afin de limiter l'impact de la pollution.
-  **N°12126 - 12/07/1997 - FRANCE - 54 - TUCQUEGNIEX**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des rejets domestiques provenant de plusieurs communes conjugués à l'arrêt de pompage d'eaux d'exhaure polluent La VALLEE. Des poissons morts sont observés dans la traversée de l'une des communes concernées.
-  **N°13832 - 27/06/1997 - FRANCE - 34 - ANIANE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des rejets bruts de la station d'épuration polluent le ruisseau des CORBIERES à la suite à de surcharges hydrauliques et de défaillances électriques. La qualité du milieu est fortement dégradée sur 800 m mais aucune mortalité aquatique n'est constatée. Des prélèvements sont effectués.
-  **N°13977 - 25/06/1997 - FRANCE - 60 - LASSIGNY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les effluents de la station d'épuration polluent La DIVETTE sur 7 km à la suite d'une surcharge d'eaux usées provenant du bassin de tampon d'une industrie textile
-  **N°13752 - 18/06/1997 - FRANCE - 16 - ROUZEDE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des boues provenant d'une station d'épuration polluent le ruisseau ETANG DE PLANCHAS. La faune aquatique est faiblement atteinte. Des prélèvements sont effectués.
-  **N°13975 - 17/06/1997 - FRANCE - 60 - ESTREES-SAINT-DENIS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des effluents provenant d'une station d'épuration polluent La PAYELLE sur 5 km. Des rejets d'eau d'une usine de fabrication d'emplâtres chimiques chirurgicaux sont à l'origine du dysfonctionnement de la station.
-  **N°13684 - 10/06/1997 - FRANCE - 01 - BELLEY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un déversement permanent d'effluent de station d'épuration domestique et industriel pollue L'OUSSON. Un laboratoire effectue des analyses
-  **N°13879 - 26/05/1997 - FRANCE - 41 - LAMOTTE-BEUVRON**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Du trichlorure de fer provenant de la station d'épuration pollue Le BEUVRON. Le cours d'eau est colmaté sur plus de 500 mètres. Un laboratoire effectue des prélèvements.
-  **N°13802 - 07/05/1997 - FRANCE - 29 - QUIMPER**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le débordement du réseau de collecte des eaux usées entraîne une pollution du SAINT ALOR. La faune aquatique est mortellement atteinte et le milieu est colmaté. Deux laboratoires effectuent des prélèvements. Des agents assermentés constatent les faits.
-  **N°14025 - 03/05/1997 - FRANCE - 67 - BOERSCH**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux usées polluent L'EHN en raison d'une canalisation du réseau d'assainissement obstruée. Aucune mortalité piscicole n'est à déplorer.
-  **N°14064 - 28/04/1997 - FRANCE - 76 - ROUVRAY-CATILLON**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des rejets mal épurés provenant de la station d'épuration polluent L'ANDELLE sur 6 km. La faune aquatique est mortellement atteinte.
-  **N°14060 - 25/04/1997 - FRANCE - 74 - LA BALME-DE-SILLINGY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des rejets organiques provenant d'une station d'épuration polluent Les PETITES USSSES.
-  **N°14096 - 21/04/1997 - FRANCE - 94 - CHOISY-LE-ROI**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une société déverse volontairement des produits de curage dans le réseau communal d'eaux pluviales et qui entraîne une pollution de La SEINE. Les pompiers mettent en place un barrage. Les services administratifs concernés constatent les faits.

-  **N°13870 - 18/04/1997 - FRANCE - 37 - SAINT-MARTIN-LE-BEAU**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un écoulement d'effluent brut et de boues du silo à boues de la station d'épuration pollue Le FILET. Une société privée et les services administratifs pompent le polluant et posent un barrage. Le maire dépose une plainte.
-  **N°13969 - 09/04/1997 - FRANCE - 60 - COUDUN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des effluents provenant de la station d'épuration polluent L'ARONDE sur 250 mètres. Le milieu récepteur est colmaté.
-  **N°13787 - 07/04/1997 - FRANCE - 25 - MANDEURE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite du mauvais entretien du réseau, des eaux usées se déversent dans les eaux pluviales et polluent Le DOUBS. La faune aquatique est mortellement atteinte et le substrat est colmaté. Un laboratoire effectue des prélèvements. Les services administratifs concernés constatent les faits.
-  **N°12273 - 01/04/1997 - FRANCE - 21 - DIJON**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Lors du redémarrage de l'incinérateur de boues d'une station d'épuration, une explosion se produit dans l'électrofiltre humide installé récemment. Le four est remis en service 3 semaines plus tard en by-pass du filtre. Une accumulation de CO serait à l'origine de l'accident. L'exploitant prévoit : la mise en place d'un ventilateur de triage, d'un analyseur de CO supplémentaire couplé à une alarme et d'une injection d'air frais au sommet du four.
-  **N°11916 - 12/03/1997 - FRANCE - 94 - ORMESSON-SUR-MARNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'un colmatage, une canalisation d'eaux usées se rompt. Les effluents se déversent dans le MORBRAS. Le bouchon constitué de terre et de flottants est localisé à l'aide d'une caméra et le réseau est curé le lendemain. La mise en service prochaine d'un double collecteur permettra de diminuer les risques d'obstruction des réseaux.
-  **N°14006 - 07/03/1997 - FRANCE - 62 - SAINT-POL-SUR-TERNOISE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux résiduaires de la station d'épuration polluent La TERNOISE. La faune aquatique est mortellement atteinte. Un laboratoire effectue des prélèvements. Une transaction administrative est envisageable.
-  **N°11083 - 05/03/1997 - FRANCE - 54 - ESSEY-LES-NANCY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le GREMILLON est pollué par un déversement de peinture et de solvants usés. Les secours mettent en place 2 barrages flottants pour contenir la pollution. De nombreux poissons morts sont récupérés. La gendarmerie effectue une enquête.
-  **N°13965 - 21/02/1997 - FRANCE - 60 - SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les effluents d'une station d'épuration polluent L'ARRE sur 6 km. Des prélèvements sont effectués.
-  **N°13963 - 10/02/1997 - FRANCE - 60 - LASSIGNY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux usées provenant de la station d'épuration polluent La DIVETTE sur 10 km.
-  **N°10876 - 31/01/1997 - FRANCE - 78 - PLAISIR**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'une défaillance électrique, la station d'épuration rejette directement ses effluents dans le MALDROIT durant une journée.
-  **N°10639 - 20/01/1997 - FRANCE - 45 - CHALETTE-SUR-LOING**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des rejets provenant de la station d'épuration des eaux urbaines polluent le LOING. Une consommation importante d'oxygène dissous et un colmatage du fond de la rivière sont observés.
-  **N°10664 - 19/01/1997 - FRANCE - 35 - CHATEAUNEUF-D'ILLE-ET-VILAINE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'un acte de vandalisme sur 2 cuves abritées dans un local technique d'une station d'épuration, 2 000 l de fioul se déversent dans la BRUYERE. Les services de secours utilisent un barrage flottant pour contenir la pollution et dispersent des produits absorbants.
-  **N°10625 - 17/01/1997 - FRANCE - 06 - GRASSE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite du dysfonctionnement d'une station d'épuration, des effluents bruns se déversent dans la MOURACHONNE.

-  **N°11898 - 08/01/1997 - FRANCE - 76 - FECAMP**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les effluents de plusieurs sociétés sont rejetés simultanément dans une station d'épuration. Le rejet de cette dernière entraîne une pollution du COMMERCE sur plusieurs kilomètres. Des prélèvements montrent que cette pollution a supprimé toute vie piscicole et qu'un risque non négligeable existe pour la santé publique. Des associations et des riverains portent plainte. Les services administratifs concernés constatent les faits.
-  **N°11106 - 07/11/1996 - FRANCE - 34 - SAINT-AUNES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le SALAISON est pollué sur 2 km à la suite du dysfonctionnement de la station d'épuration.
-  **N°10898 - 17/10/1996 - FRANCE - 34 - ASSAS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une station d'épuration rejette ses effluents bruts dans le SALAISON à la suite d'un dysfonctionnement.
-  **N°10565 - 11/10/1996 - FRANCE - 47 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des effluents d'une conserverie et d'une commune polluent quatre cours d'eau à la suite du dysfonctionnement de la station d'épuration mixte. La faune aquatique est mortellement atteinte. Des prélèvements d'eau sont effectués.
-  **N°10708 - 05/10/1996 - FRANCE - 90 - DELLE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les eaux usées de la commune sont rejetées dans l'ALLAINE. Ces rejets provoquent une importante mortalité de poissons. Les faits sont identiques à ceux du 20/04/96, ayant déjà fait l'objet d'un constat de la part des services administratifs concernés.
-  **N°10480 - 04/10/1996 - FRANCE - 67 - BISCHWILLER**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La ROTHBAECHEL est polluée par des effluents urbains et industriels à la suite de défaillances au niveau du réseau d'assainissement. Aucune mortalité piscicole n'est constatée.
-  **N°13177 - 02/10/1996 - FRANCE - 67 - DIEMERINGEN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux usées insuffisamment traitées à la suite d'un sous-dimensionnement de la station d'épuration entraîne un apport dans L'EICHEL de sels ammoniacaux et une teneur importante en matières organiques. L'agence de l'Eau Rhin-Meuse effectue une étude diagnostic.
-  **N°10541 - 27/09/1996 - FRANCE - 62 - HENIN-BEAUMONT**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un dysfonctionnement de la station communale entraîne le rejet de matières grasses. Le CANAL de la DEULE est coloré sur 300 m et une forte odeur est notée.
-  **N°10686 - 22/09/1996 - FRANCE - 44 - SAINT-HERBLAIN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La CHEZINE est pollué par un important écoulement blanchâtre provenant d'un talus. Le rejet polluant se mélange difficilement avec l'eau du ruisseau et semble s'échapper du sol par résurgence. Son odeur est comparable à celle des effluents usés communaux. Les services techniques de la ville sont alertés et effectuent une enquête pour déterminer l'origine exacte du rejet.
-  **N°5849 - 19/09/1996 - FRANCE - 34 - SAINT-THIBERY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un dysfonctionnement de la station d'épuration communale entraîne un rejet d'eau de très mauvaise qualité. L'effluent pollue l'HERAULT. On observe un colmatage du substrat, une diminution du taux d'oxygène dissous et une formation de boues. Aucune mortalité piscicole n'est observée. Des prélèvements d'eau sont effectués. Les services administratifs concernés constatent les faits qui font l'objet d'une transaction administrative.
-  **N°10609 - 18/09/1996 - FRANCE - 71 - LA ROCHE-VINEUSE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le nettoyage de la lagune communale entraîne une pollution du FIL (sels ammoniacaux, etc.). Le lit du ruisseau est colmaté sur 600 m. Des prélèvements sont effectués. Une transaction à l'amiable permet d'indemniser les tiers lésés.
-  **N°10490 - 09/09/1996 - FRANCE - 54 - JOEUF**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des effluents urbains polluent l'ORNE. Aucune mortalité piscicole n'est constatée.
-  **N°10735 - 02/09/1996 - FRANCE - 60 - BEAUVAIS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un orage entraîne un lessivage des canalisations communales. Une eau turbide et noire pollue le ru du WAGE et le THERAIN. La faune piscicole est touchée (nombreux poissons morts).

- 
N°9805 - 22/08/1996 - FRANCE - 44 - NANTES
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 De fortes odeurs d'ammoniac émanent d'égouts à la suite de travaux sur le réseau. Les pompiers interviennent. Les collecteurs sont vidangés et des mesures de concentrations sont effectuées.

- 
N°10601 - 07/08/1996 - FRANCE - 16 - RUFFEC
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un dysfonctionnement du réseau d'assainissement urbain est à l'origine d'une pollution du LIEN. La faune piscicole est mortellement atteinte par les effluents résiduels non traités et des hydrocarbures.

- 
N°10652 - 07/08/1996 - FRANCE - 52 - NOGENT
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les rejets d'une station d'épuration (matières organiques, phosphates, nitrites, sels ammoniacaux) polluent la TRAIRE sur plus de 1 km de cours d'eau. Le fond de la rivière est colmaté et la faune piscicole est mortellement atteinte. Les 3 visites hebdomadaires effectuées sur la station s'avèrent insuffisantes : à la suite de travaux récents sur les collecteurs pour augmenter le volume des effluents, des dysfonctionnements à répétition sont observés sur la station. Des prélèvements sont effectués et l'administration constate les faits.

- 
N°10547 - 06/08/1996 - FRANCE - 45 - AUTRY-LE-CHATEL
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des rejets de sels ammoniacaux, de matières en suspension, de matières oxydables, de nitrites et d'orthophosphates provenant de la station d'épuration communale polluent la NOTREURE.

- 
N°10548 - 06/08/1996 - FRANCE - 45 - COULLONS
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des rejets provenant de la station d'épuration communale polluent l'AQUIAULNE.

- 
N°10549 - 05/08/1996 - FRANCE - 45 - SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des rejets de la station d'épuration communale polluent le ruisseau des PLACES.

- 
N°10551 - 05/08/1996 - FRANCE - 45 - CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des rejets d'eaux usées provenant de la station d'épuration communale polluent la LOIRE.

- 
N°10552 - 05/08/1996 - FRANCE - 45 - LORRIS
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des rejets provenant de la station d'épuration des eaux polluent le ru de LA POTERIE.

- 
N°10836 - 05/08/1996 - FRANCE - 45 - FAY-AUX-LOGES
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les effluents résiduels d'une station d'épuration urbaine riches en sel ammoniacaux, en matières en suspension ou oxydables et en orthophosphates polluent le CANAL d'ORLEANS. La faune piscicole est menacée. Des prélèvements d'eau sont effectués.

- 
N°10612 - 31/07/1996 - FRANCE - 03 - TEILLET-ARGENTY
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les rejets d'une station d'épuration entraînent une grave pollution du CHER. Les effluents sont chargés en boues issues du traitement des eaux. La faune et la flore sont menacées.

- 
N°10715 - 31/07/1996 - FRANCE - 34 - ABEILHAN
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un dysfonctionnement de la station d'épuration communale entraîne un rejet d'eau de très mauvaise qualité. L'effluent pollue la THONGUE. On observe un colmatage du substrat, une diminution du taux d'oxygène dissous et la formation de boues. La faune piscicole ne semble pas atteinte. Les services administratifs concernés constatent les faits qui font l'objet d'une transaction administrative.

- 
N°10610 - 26/07/1996 - FRANCE - 76 - GOURNAY-EN-BRAY
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les rejets insuffisamment épurés de la station d'épuration communale polluent l'EPTÉ (1 km), affluent de la SEINE. La faune est mortellement atteinte. Des effluents industriels rejetés dans le réseau d'assainissement communal sont probablement impliqués. Des prélèvements sont effectués et l'administration constate les faits.

- 
N°10835 - 15/07/1996 - FRANCE - 45 - ORLEANS
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les effluents résiduels riches en nitrites d'une station de traitement des eaux urbaines polluent le LOIRET. La faune piscicole est menacée. Des prélèvements d'eau sont effectués.

- 
N°9702 - 10/07/1996 - FRANCE - 94 - SAINT-MAURICE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des rejets d'eaux usées à partir d'un déversoir d'orage polluent la MARNE. Le mauvais entretien d'un dégrilleur en amont du Bras de la GRAVELLE, la sollicitation du milieu par les surverses du réseau unitaire lors des pluies, les rejets de riverains mal raccordés et des déversements non identifiés provoquent une désoxygénation du cours d'eau. La faune est atteinte. Le décolmatage du dégrilleur 2 jours plus tard améliore rapidement les conditions d'écoulement. L'accès difficile aux berges limite les possibilités d'intervention et de traitement de la pollution.

- 
N°6069 - 27/06/1996 - FRANCE - 49 - CHOLET
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite de la rupture d'un joint de pompe dans un bac de décantation d'une station d'épuration, 400 m³ de boue se déversent dans la MOINE ; 300 kg de poissons morts sont récupérés.

- 
N°9346 - 10/06/1996 - FRANCE - 94 - SANTENY
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des analyses trimestrielles révèlent des teneurs anormalement basses en oxygène dissous dans les eaux du ru de la MENAGERIE (0,5 mg/l d'O₂ à 18,8° C) et de la rivière REVEILLON (0,7 mg/l d'O₂ à 21,1° C). Les rejets de 2 stations d'épuration accrus par les températures saisonnières élevées pourraient être à l'origine des faits. La qualité des eaux est fortement dégradée et une atteinte de la faune aquatique est redoutée.

- 
N°8728 - 08/06/1996 - FRANCE - 06 - BIOT
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une station d'épuration défaillante conduit au déversement direct d'effluents chargés en matières organiques dans la BRAGUE. Le débit de la rivière, accru par les pluies diluviennes, fait craindre qu'une importante quantité de matières organiques se déverse en mer et provoque une pollution du littoral.

- 
N°11901 - 07/06/1996 - FRANCE - 76 - GAILLEFONTAINE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les rejets de la station d'épuration polluent la BETHUNE. Ce déversement provoque le développement de bactéries et les crustacés sont mortellement atteints. Des prélèvements sont effectués. La fédération de la pêche et des particuliers portent plaintes. L'administration constate les faits.

- 
N°10717 - 06/06/1996 - FRANCE - 01 - LABALME
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les effluents domestiques de l'agglomération chambérienne et du lac du Bourget provoquent une pollution du RHÔNE.

- 
N°9683 - 02/06/1996 - FRANCE - 60 - CREPY-EN-VALOIS
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les rejets chroniques des bassins d'orage de la station d'épuration et du réseau d'eaux pluviales unitaire de la commune pollue La SAINTE MARIE et l'AUTOMNE. La qualité de l'eau ne permet pas le développement de la vie piscicole.

- 
N°10545 - 23/05/1996 - FRANCE - 45 - BELLEGARDE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des rejets de matières oxydables, d'orthophosphates et de sels ammoniacaux provenant de la station d'épuration communale polluent La BEZONDE. La faune aquatique est atteinte (100 kg de poissons morts).

- 
N°8999 - 21/05/1996 - FRANCE - 43 - SAINT-JUST-MALMONT
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une canalisation se rompt dans une station d'épuration. Les eaux usées rejetées dans le milieu naturel polluent la GAMPILLE et l'ONDAINE (dép. 42). Des travaux de colmatage sont entrepris.

- 
N°9692 - 20/05/1996 - FRANCE - 59 - WASQUEHAL
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des matières en suspension et des matières fécales polluent la MARQUE canalisée.

- 
N°9337 - 06/05/1996 - FRANCE - 59 - DUNKERQUE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des hydrocarbures (huiles restées dans les collecteurs) sont rejetés par le réseau des rejets urbains à la suite de fortes pluies. Le canal de FURNES est pollué.

- 
N°9129 - 03/05/1996 - FRANCE - 84 - CARPENTRAS
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un incident technique dans une station d'épuration conduit au déversement de 2 000 l de chlorure ferrique dans l'AUZON.

- 
N°9349 - 28/04/1996 - FRANCE - 11 - ROQUETAILLADE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des pesticides sont rejetés d'une station d'épuration. La CORNEILLA est polluée. La faune aquatique est mortellement atteinte (100 kg de poissons).

- 
N°8771 - 23/04/1996 - FRANCE - 25 - PIERREFONTAINE-LES-VARANS
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux usées provenant d'une fromagerie et de particulier sont rejetées en permanence par une station d'épuration dans la SOUS-VELLE et le LEVEROTTE. Le fond des ruisseaux se colmate et la faune aquatique disparaît. On note la présence de bactéries, de mousses en surface et d'eaux putrides. L'administration constate les faits.

- 
N°10649 - 23/04/1996 - FRANCE - 21 - VELARS-SUR-OUCHÉ
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des boues provenant d'une station de traitement des eaux usées polluent l'OUCHÉ. Des prélèvements sont effectués. L'administration constate les faits et une transaction est réalisée.

- 
N°9414 - 20/04/1996 - FRANCE - 90 - DELLE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux usées sont rejetées directement dans l'ALLAINE ; des poissons sont tués sur 12 km de rivière.

- 
N°8689 - 06/04/1996 - FRANCE - 77 - HERICY
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des rejets ponctuels et discontinus d'effluents organiques provenant d'une station d'épuration polluent la SEINE. Les conséquences écologiques sont apparemment faibles et aucune atteinte de la faune aquatique n'est observée.

- 
N°10482 - 02/04/1996 - FRANCE - 67 - STEINBOURG
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La ZORN est polluée par des eaux usées urbaines. La qualité du cours d'eau est affectée mais on ne constate pas de mortalité de poissons.

- 
N°12567 - 01/04/1996 - FRANCE - 54 - VIEVILLE-EN-HAYE
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Alertés par un appel téléphonique, les pompiers constatent une pollution de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement sans doute due à un désherbant. La station est vidangée et réensemencée. La municipalité invite les habitants à faire une pétition. Une enquête de gendarmerie est effectuée. La date de l'accident est imprécise.

- 
N°8763 - 31/03/1996 - FRANCE - 69 - COMMUNAY
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des matières organiques rejetées à la suite du dysfonctionnement d'une station d'épuration communale polluent l'INVERSE sur 4 km.

- 
N°8774 - 27/03/1996 - FRANCE - 94 - FRESNES
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un dysfonctionnement lors d'un changement du mode de gestion de la station d'épuration de FRESNE entraîne un déversement des eaux unitaires dans un ouvrage pluvial par le déversoir d'orage situé dans la station (500 l/s). Le déversoir d'orage est fermé et une usine de production d'eau potable est alertée. La légère concentration en ions ammonium constatée le lendemain ne nécessite pas un arrêt de la prise d'eau.

- 
N°8472 - 26/03/1996 - FRANCE - 16 - COGNAC
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station d'épuration, une fuite évaluée à 1 m³ de chlorure ferrique se produit sur une citerne. Le produit est pompé et transvasé dans un camion-citerne. L'intervention dure 20 h. Une personne est légèrement blessée au visage.

- 
N°10556 - 26/03/1996 - FRANCE - 52 - PEIGNEY
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les effluents de la station d'épuration des eaux communales et d'une laiterie polluent la MARNE. Une modification durable du milieu aquatique est observée : disparition des espèces les plus sensibles, prolifération d'algues néfastes à l'habitat des invertébrés... Des prélèvements d'eau sont effectués.





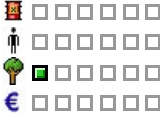







- 
N°9070 - 20/03/1996 - FRANCE - 54 - JOEUF
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un rejet permanent de matières organiques de station d'épuration pollue l'ORNE.

- 
N°9356 - 19/03/1996 - FRANCE - 62 - PLANQUES
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des rejets permanents d'eaux résiduaires polluent la PLANQUETTE. L'administration constate les faits au titre du code rural. Une transaction administrative est effectuée.

-  **N°8720 - 17/03/1996 - FRANCE - 94 - IVRY-SUR-SEINE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le curage des ouvrages unitaires départementaux d'IVRY SUR SEINE nécessite une modification partielle du délestage habituel des affluents. Durant 10 jours, une partie de ceux de la rive gauche de la SEINE sont rejetés non dégrillés dans le fleuve à un débit de 120 l/s.
-  **N°8709 - 12/03/1996 - FRANCE - 25 - FERTANS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des effluents d'une station d'épuration communale sont déversés en permanence dans le milieu naturel. La MEE (affluent de la LOUE) est polluée. La qualité des eaux est altérée et le fond de la rivière est colmaté sur 1 km. L'administration constate les faits.
-  **N°9751 - 11/03/1996 - FRANCE - 60 - MONCHY-SAINT-ELOI**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une pompe disjoncte dans une station de relevage. Un déversement d'eaux usées pollue et colmate la BRECHE. La faune aquatique est atteinte.
-  **N°9339 - 08/03/1996 - FRANCE - 62 - SAINT-POL-SUR-TERNOISE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Provenant d'une station d'épuration, un déversement d'eaux résiduaires chargées en chlore pollue la TERNOISE. La faune aquatique est faiblement atteinte (quelques poissons tués). L'administration constate les faits au titre du code rural. Une transaction administrative est effectuée.
-  **N°9079 - 07/03/1996 - FRANCE - 76 - NESLE-HODENG**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un déversement d'eaux usées non traitées à partir du réseau pluvial pollue le NESLE. Le ruisseau est colmaté par des algues, des champignons et des bactéries.
-  **N°10460 - 05/03/1996 - FRANCE - 67 - CLIMBACH**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un déversement d'eaux usées urbaines non traitées pollue le FUCHSBAECHEL ; le fond du ruisseau est totalement colmaté.
-  **N°8724 - 04/03/1996 - FRANCE - 47 - VILLENEUVE-SUR-LOT**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un déversement de matières organiques pollue Le ROOY sur 650 m.
-  **N°9396 - 25/02/1996 - FRANCE - 02 - SOISSONS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des sels ammoniacaux, des matières oxydables et des orthophosphates polluent l'étang de PICTORAL à la suite d'un déversement accidentel provenant du réseau d'assainissement des eaux usées de la ville de SOISSONS. La mortalité des poissons est évaluée à 300 kg. Une transaction administrative est en cours.
-  **N°8862 - 12/02/1996 - FRANCE - 94 - BONNEUIL-SUR-MARNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un orage entraîne, dans la MARNE, une partie de l'huile accumulée dans le réseau des eaux pluviales du port de BONNEUIL. Les pompiers mettent en place 2 barrages en fin de soirée. Le lendemain, la société responsable de la pollution des égouts pompe l'huile restant dans le collecteur. Le nettoyage des hydrocarbures bloqués par des branchages est réalisé le lendemain après-midi par bateau.
-  **N°9752 - 10/02/1996 - FRANCE - 60 - ORRY-LA-VILLE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'une défaillance technique au niveau d'un poste de relevage, des eaux usées sont rejetées dans l'ORRY. Le ru est pollué sur 1,5 km.
-  **N°8870 - 07/02/1996 - FRANCE - 77 - VILLENY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'un rejet de l'exutoire de la station d'épuration, une mousse blanche (détergents) pollue la MARNE sur 3 m de large et 300 m de long.
-  **N°9200 - 10/11/1995 - FRANCE - 02 - LA CHAPELLE-SUR-CHEZY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un déversement permanent d'eaux résiduaires domestiques est à l'origine du colmatage des fonds et de la pollution du ru du FAYET. Une transaction est proposée.
-  **N°8087 - 06/11/1995 - FRANCE - 60 - BRENOUILLE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La surcharge d'une station d'épuration, provoque un relargage de boues dans l'OISE canalisée. La nappe polluante s'étend sur 2 km mais aucune mortalité de poissons n'est constatée.

-  **N°9015 - 03/11/1995 - FRANCE - 56 - COLPO**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite de rejets d'effluents domestiques non épurés, le VIEUX COLPO est pollué. Une mortalité aquatique est observée sur 300 m.
-  **N°8832 - 29/10/1995 - FRANCE - 54 - HERIMENIL**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le ru des REINES-MEURTHE est pollué par un rejet d'égouts. La faune piscicole est atteinte.
-  **N°9062 - 23/10/1995 - FRANCE - 21 - MOREY-SAINT-DENIS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La MANSSOUSE et la BOÏSE sont polluées à la suite d'un dysfonctionnement d'une station de relevage d'eaux résiduaires. Une mortalité piscicole est constatée.
-  **N°8089 - 18/10/1995 - FRANCE - 59 - DOUAI**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des flottants gras provenant d'un relargage de la station d'épuration polluent la SCARPE INFÉRIEURE. Une mousse colorée et nauséabonde s'étend sur 1 km sur toute la largeur du canal.
-  **N°9208 - 12/10/1995 - FRANCE - 34 - BEDARIEUX**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La vétusté et le dysfonctionnement de la station d'épuration de BEDARIEUX provoquent des départs de boues et des rejets de mauvaises qualités. L'ORB (2e catégorie piscicole) est pollué.
-  **N°7687 - 24/09/1995 - FRANCE - 94 - IVRY-SUR-SEINE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des travaux de réhabilitation sont entrepris sur un collecteur en bordure de SEINE pour une durée de 5 mois. Durant cette période, les eaux usées provenant du lavage des filtres de l'usine de traitement d'eau communale, sont déversées directement dans la seine à raison de 6 000 m³/j pour une concentration en MEST de 270 mg/l. Les autres effluents collectés par cet ouvrage ne sont pas rejetés dans le milieu naturel mais repris vers des collecteurs en aval.
-  **N°8840 - 15/09/1995 - FRANCE - 94 - LA QUEUE-EN-BRIE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la demande du service d'assainissement, une société privée doit déboucher la canalisation départementale d'eaux usées en amont de son raccordement qui longe Le MORBRAS. L'obstruction de cette canalisation par des branchages provoque des déversements d'eau usées dans le ruisseau. La canalisation est débouchée 4 jours plus tard. Cet ouvrage fait l'objet d'obstructions répétitives. Un pompage et un curage sont effectués.
-  **N°8833 - 14/09/1995 - FRANCE - 54 - MORIVILLER**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Suite à un curage, le ruisseau de MORIVILLER est pollué. Des poissons sont morts.
-  **N°9209 - 07/09/1995 - FRANCE - 34 - LUNEL**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le dysfonctionnement de la station d'épuration communale et le by-pass des eaux usées brutes sont responsables de la pollution chronique du ruisseau de GAZON, du canal de LUNEL et du bassin versant de l'ETANG DE L'OR. Cette pollution est un des points noirs du département, qui a fait l'objet de réunions en 1994 et de plusieurs courriers sans résultat probant. Une mortalité piscicole massive est observée (plusieurs tonnes de poissons) sur 8 km.
-  **N°7605 - 30/08/1995 - FRANCE - 12 - ROQUEFORT-SUR-SOULZON**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un violent orage provoque l'obstruction du dégrillage de la station d'épuration communale. Le by-pass de la station et un problème de canalisations dans une usine voisine provoque une pollution organique des rivières CERNON, TENDIGUES et SOULZON. Les sels ammoniacaux, les matières en suspension et matières organiques provoquent la mort de nombreux poissons. L'administration constate les faits.
-  **N°7607 - 29/08/1995 - FRANCE - 44 - PORNIC**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Lors d'un contrôle des rejets communaux, une pollution par eaux usées est découverte dans l'exutoire d'un réseau d'eau pluvial. Le débit est mesuré à 360 l/h. L'administration constate les faits et des prélèvements sont réalisés. La commune effectue des travaux de réhabilitation du collecteur dans cette zone.
-  **N°8115 - 28/08/1995 - FRANCE - 71 - DIGOIN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le fonctionnement d'un déversoir d'orage du réseau d'assainissement communal après une longue période de sécheresse, entraîne une pollution de la BOURBINCE ; 110 Kg de poissons morts sont récupérés.

- N°8879 - 27/08/1995 - FRANCE - 67 - MEISTRATZHEIM**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les effluents non traités d'une station d'épuration polluent l'EHN. Un employé d'une société sous-traitante a arrêté inopinément des aérateurs, lors de travaux réalisés à proximité d'un bouton d'arrêt d'urgence. Les végétaux aquatiques et le substrat sont colmatés sur plusieurs dizaines de km. Le pH de l'eau est de 10. La faune aquatique est détruite sur 5 km. Une société de pêche estime que le préjudice subit est compris entre 20 et 25 KF. Une transaction administrative est effectuée.
- N°8123 - 25/08/1995 - FRANCE - 02 - HIRSON**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La rupture de drains provoque le déversement d'eaux usées dans l'OISE. La rivière est polluée sur 3,5 km. Sur cette distance, 400 kg de poissons morts sont repêchés.
- N°9014 - 24/08/1995 - FRANCE - 56 - QUESTEMBERT**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un cours d'eau est pollué à la suite de rejets organiques. Une mortalité des truites est observée sur 2 km. Des matières agrégées flottent en surface.
- N°9227 - 16/08/1995 - FRANCE - 67 - RHINAU**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un rejet d'eaux usées non traitées provenant d'une station d'épuration pollue la BRUNNWASSER, contenant des sels ammoniacaux, des nitrites et des orthophosphates. Le fond du ruisseau est colmaté, les frayères naturelles disparaissent et des algues filamenteuses apparaissent.
- N°7705 - 27/07/1995 - FRANCE - 76 - FONTAINE-LE-DUN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le DUN est pollué par un by-pass permanent du réseau d'assainissement intercommunal. Cette pollution qui a déjà fait l'objet d'un constat en mai 95, n'est toujours pas maîtrisée.
- N°8058 - 21/07/1995 - FRANCE - 52 - IS-EN-BASSIGNY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le réseau de collecte des eaux usées communales pollue le ROGNON (1ère catégorie piscicole) sur plus de 2 km. La pollution essentiellement organique provoque la disparition de la faune piscicole et un colmatage du lit.
- N°7232 - 10/07/1995 - FRANCE - 10 - TROYES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Les rejets des eaux traitées par la station d'épuration communale colorent la rivière de FAVEROLLES en rouge.
- N°7137 - 05/07/1995 - FRANCE - 95 - NC**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite de gros orages, les stations d'épurations sont saturées et les eaux usées se rejettent directement dans la SEINE. Les pompiers mettent en place des barrages flottants et récupèrent 500 t de poissons qui ont dérivé sur 40 km.
- N°7688 - 04/07/1995 - FRANCE - 76 - LE HOULME**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un syndicat intercommunal procède à des travaux de réhabilitation d'un collecteur d'eaux usées. Durant les quelques jours nécessaires à l'intervention, les effluents urbains non traités se déversent directement dans la CAILLY. Aucune atteinte de la faune n'est constatée.
- N°7191 - 03/07/1995 - FRANCE - 33 - FARGUES-SAINT-HILAIRE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une panne du système de relevage d'une station d'épuration provoque une pollution de la CANTERANE. La faune aquatique est atteinte.
- N°7693 - 01/07/1995 - FRANCE - 21 - DIJON**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une station d'épuration rejette un effluent non épuré dans l'OUICHE. Des matières organiques se répandent sur plusieurs kilomètres. Quatre communes sont concernées.
- N°7583 - 28/06/1995 - FRANCE - 52 - VAL-DE-MEUSE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le ruisseau du BOCHERET et la MEUSE sont pollués sur plusieurs kilomètres par des effluents urbains. Cette pollution, constatée depuis plusieurs années, interdit toute forme de vie dans le cours d'eau. L'administration constate les faits et des prélèvements sont effectués.

-  **N°8107 - 25/06/1995 - FRANCE - 67 - BETSCHDORF**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un dysfonctionnement du dispositif de relevage (vis) d'une station d'épuration entraîne le rejet d'eaux usées peu ou pas épurées. Les rivières SAUER et STEINGRABEN sont polluées notamment par des hydrocarbures. Une forte mortalité piscicole est constatée sur 1,5 km.
-  **N°7190 - 15/06/1995 - FRANCE - 14 - LISIEUX**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La construction d'un siphon sur un réseau d'assainissement provoque un bouchon. Le réseau ne pouvant plus assurer sa fonction, un ruisseau est pollué par de l'encre.
-  **N°9012 - 03/06/1995 - FRANCE - 56 - SAINT-GILDAS-DE-RHUYS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des effluents urbains sont rejetés directement dans le KERPON. ce dernier provoque alors des nuisances olfactives. Le rejet est arrêté suite à l'interruption volontaire du pompage.
-  **N°7134 - 02/06/1995 - FRANCE - 76 - GRAND-COURONNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite de l'arrêt du pont racleur d'un clarificateur, le rendement d'une station d'épuration est réduit à son minimum technique. Les effluents rejetés dans la Seine sont contrôlés et n'entraînent aucune pollution. L'incident met en évidence la nécessité d'augmenter les débits des pompes de reprise des boues.
-  **N°8136 - 25/05/1995 - FRANCE - 33 - PAILLET**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un dysfonctionnement du système d'assainissement provoque un rejet d'eaux usées non traitées dans l'ESTEY. Quelques poissons sont tués par la pollution.
-  **N°7703 - 11/05/1995 - FRANCE - 76 - FONTAINE-LE-DUN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le DUN est pollué par un BY-PASS permanent du réseau d'assainissement intercommunal. La police de l'eau constate les faits.
-  **N°6962 - 09/05/1995 - FRANCE - 35 - VITRE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'un dysfonctionnement de la station d'épuration, 200 m³/h d'eaux polluées se déversent dans la VILAINE. Les secours tentent de contenir le polluant et de le refouler vers la station d'épuration aux moyens de 3 motopompes.
-  **N°8784 - 05/05/1995 - FRANCE - 44 - SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un déversement accidentel, à la suite d'une défaillance d'une pompe électrique dans une station d'épuration de relevage des eaux usées domestiques, est à l'origine de la pollution du ruisseau La Planchonnais et de l'effluent de L'Aubinière. Des poissons morts remontent à la surface.
-  **N°7689 - 02/05/1995 - FRANCE - 76 - SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Durant plusieurs mois, des infiltrations d'eau de nappe dans un collecteur d'eaux usées entraînent un débordement des déversoirs d'orage. Les effluents domestiques sont directement déversés dans l'AUBETTE. Aucune mortalité de poisson n'est constatée.
-  **N°6908 - 01/04/1995 - FRANCE - 30 - LE VIGAN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Deux des piliers de soutènement d'un clarificateur de la station de collecte et traitement des eaux usées s'affaissent. Les eaux usées en cours de traitement rejoignent l'HERAULT et l'ARRE. La station est arrêtée et l'exutoire est by-passé vers les rivières à raison de 2 000 m³ par jour. La station, construite en 1986, traite 15 000 équivalents habitants. La durée des réparations est évaluée à 15 jours. Durant les travaux, la partie primaire du traitement, seule maintenue en fonctionnement, ne permet pas d'assurer un taux d'épuration supérieur à 40 %. Les captages d'eau potable sur les cours d'eau en aval de la station sont interrompus. La fédération de pêche et les associations de protection de la nature déposent plaintes.
-  **N°9212 - 03/03/1995 - FRANCE - 34 - BESSAN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un dysfonctionnement de la station d'épuration communale est à l'origine d'une pollution de l'HERAULT. Des boues sont rejetées. Une transaction administrative est effectuée.
-  **N°7712 - 23/02/1995 - FRANCE - 59 - MARCQ-EN-BAROEUL**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le dysfonctionnement d'un séparateur de flottants installé sur le réseau d'assainissement, provoque le rejet d'eaux usées d'une teinturerie. Un fossé longeant l'autoroute A1 et la rive droite de la MARQUE canalisée sont pollués par un effluent jaune vif.

-  **N°7731 - 28/09/1994 - FRANCE - 67 - WASSELONNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La commune ne disposant pas de station d'épuration, les eaux usées sont déversées directement dans le KOBACH. La construction d'une station d'épuration et le raccordement des collecteurs communaux sont prévus à court terme.
-  **N°267 - 05/09/1994 - FRANCE - 64 - LESCAR**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un produit d'origine inconnue pollue le LATA. Une tonne et demie de poissons morts est retirée du cours d'eau et de plans d'eau voisins. Une station d'épuration défectueuse serait à l'origine de la pollution. Le cours d'eau souffrirait d'une pollution chronique depuis 2 ans. Des prélèvements ont été réalisés. La société de pêche locale dépose une plainte.
-  **N°7741 - 02/08/1994 - FRANCE - 56 - QUESTEMBERT**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La commune étant équipée d'un système unitaire de collecte des eaux usées, les périodes pluvieuses provoquent un By-Pass de la station d'épuration par l'intermédiaire des déversoirs d'orage. Ces rejets périodiques viennent s'ajouter à un rejet sauvage découvert sur le site et d'une manière générale à la mauvaise qualité de l'eau traitée rejetée par la station. Le TOHON (1ère catégorie en amont de la station) est lourdement sollicitée. Des analyses effectuées en aval de la station qualifient l'eau du cours d'eau comme étant "très défavorable à la vie piscicole". La création d'un bassin d'orage ou la mise en oeuvre d'un réseau d'eau pluviale est à l'étude.
-  **N°7727 - 01/08/1994 - FRANCE - 59 - BOURBOURG**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une eau noirâtre chargée en boues et vases est déversée dans le canal de BOURBOURG à la suite du nettoyage des collecteurs d'eaux usées et pluviales de la commune. La société d'exploitation prend les mesures nécessaires pour arrêter le rejet polluant. Aucune mortalité piscicole n'a été constatée.
-  **N°7740 - 21/07/1994 - FRANCE - 56 - GUER**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La station d'épuration communale conçue pour traiter 1 500 équivalents habitants reçoit quotidiennement une charge voisine de 3 000 équivalents habitants à laquelle se rajoutent les rejets d'une andouillerie. Le rejet de la station rend toute vie piscicole impossible dans l'OYON (1ère catégorie piscicole) sur les 1 000 m séparant le rejet de sa confluence avec l'AFF. Un bassin de lagunage complémentaire vient d'être mis en place et une étude de remise à niveau des installations est en cours d'élaboration.
-  **N°5064 - 04/12/1993 - FRANCE - 94 - LE PERREUX-SUR-MARNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des rejets polluants chargés d'hydrocarbures se déversent dans la MARNE au niveau de l'exutoire d'un réseau d'eaux pluviales. Cette pollution est due au dysfonctionnement d'une vanne automatisée de transfert des effluents du réseau d'eaux pluviales à celui du réseau d'eaux usées. La vanne est fermée et un barrage flottant est mis en place sur la MARNE. Les rejets sont pompés mais la teneur en hydrocarbures est faible. Le barrage sera retiré 2 jours plus tard.
-  **N°1035 - 03/12/1993 - FRANCE - 67 - HAGUENAU**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un étang, situé au lieu dit Chateau Walk, est pollué à la suite d'un dysfonctionnement de la station de traitement des eaux usées. De nombreux poissons morts sont récupérés.
-  **N°4823 - 05/11/1993 - FRANCE - 21 - MAGNY-SUR-TILLE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La NORGE est polluée par une pellicule d'hydrocarbures. Ces derniers proviendraient de la station d'épuration d'une commune voisine. En raison de l'importance du courant, les pompiers ne peuvent pas poser de barrage anti-pollution.
-  **N°4615 - 31/07/1993 - FRANCE - 2A - AJACCIO**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'une panne de courant, un égout se déverse sur la plage. Les eaux de la plage sont polluées sur une profondeur de 50 m. La baignade est interdite.
-  **N°4538 - 30/06/1993 - FRANCE - 83 - SAINT-RAPHAEL**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite de problèmes de fonctionnement sur un poste de relèvement situé en amont, le PEDEGAL est pollué par un liquide de couleur noire dégageant des odeurs pestilentielles. La CMESE pompe le polluant et nettoye le ruisseau pour éviter que la pollution n'atteigne pas la mer.
-  **N°4442 - 09/04/1993 - FRANCE - 31 - SAINT-LYS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'une erreur de manipulation, 800 t de boues résiduelles non chaulées, provenant d'une station d'épuration, sont déversées dans un champ à proximité d'habitations. Une odeur pestilentielle incommode les habitants et un ruisseau voisin risque d'être pollué.

-  **N°3989 - 04/11/1992 - FRANCE - 78 - ACHERES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Lors d'un dépotage dans une station de traitement des eaux, 200 l d'acide chlorhydrique sont déversés par erreur dans une cuve contenant de l'acide sulfurique concentré. La chaleur dégagée lors du mélange des acides fait exploser la canalisation de dépotage et entraîne la formation d'un nuage de chlorure d'hydrogène. Le nuage se dissipe sur une zone non habitée ; aucune victime n'est à déplorer.
-  **N°3774 - 08/08/1992 - FRANCE - 44 - PONT-SAINT-MARTIN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 En raison de travaux, un poste de relèvement des eaux usées est à l'arrêt à 2 reprises en quelques heures. Les eaux usées se déversent avec les eaux pluviales dans l'OGNON. L'eau dégage une odeur pestilentielle et prend une couleur verte. De nombreux poissons morts sont récupérés. Les pompiers installent un barrage et préviennent les agriculteurs des dangers possibles pour le bétail.
-  **N°3773 - 07/08/1992 - FRANCE - 83 - SAINT-RAPHAEL**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux usées se déversent dans une petite crique d'Agay à la suite d'une panne sur une armoire électrique commandant le groupe électrogène de la station d'épuration. La plage est interdite pendant une demi-journée.
-  **N°3747 - 17/07/1992 - FRANCE - 83 - LE PRADET**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une défaillance électrique nocturne dans les organes de commande de la station urbaine de relevage des eaux usées provoque un débordement et une pollution de la plage des Bonnettes. Un arrêté municipal interdit les baignades.
-  **N°3658 - 27/05/1992 - FRANCE - 68 - MULHOUSE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une explosion se produit sur un séparateur d'eau et de matières sèches dans le bâtiment de séchage et d'incinération des boues d'une station d'épuration. L'accident est dû à une arrivée d'oxygène dans la poussière chaude. Le séparateur en tôle est déchiré, les poutrelles de soutènement sont tordues, la structure du bâtiment est endommagée. Un moteur arraché tombe dans la salle de contrôle. Les 100 t de boues produites par jour devront être stockées sur place.
-  **N°3651 - 26/05/1992 - FRANCE - 75 - PARIS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 De violents orages entraînent les matières polluantes accumulées sur les routes dans la SEINE. De plus, en raison de travaux sur un collecteur, un tiers des égouts de la capitale se déversent dans le fleuve. La SEINE subit un à-coup important de pollution qui entraîne la mortalité de 50 t de poissons.
-  **N°3905 - 25/05/1992 - FRANCE - 94 - CHOISY-LE-ROI**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des boues et des émulsions huileuses sont rejetées à la SEINE à la suite d'un nettoyage d'égout.
-  **N°3518 - 08/04/1992 - FRANCE - 35 - MONTAUBAN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une importante pollution du GARUN est découverte 200 m en aval d'une station d'épuration. La rivière est polluée sur 5 km provoquant la mortalité d'une centaine de kilos de poissons. Les stations d'eau potable interrompent tout pompage tant que le taux d'ammoniac est supérieur à la normale.
-  **N°3590 - 08/04/1992 - FRANCE - 73 - BOZEL**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un bassin de décantation de la station d'épuration communale est pollué par 5 à 7 m³ d'hydrocarbures. Ces derniers sont récupérés et stockés en citerne. L'origine de la pollution est inconnue.
-  **N°4120 - 15/02/1992 - FRANCE - 45 - SAINT-CYR-EN-VAL**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 L'étang de MARCHERE est pollué à la suite d'un défaut de fonctionnement des bacs désableurs-déshuileurs de la station d'épuration d'une zone industrielle à proximité. La nappe d'hydrocarbures s'étend sur plus de 3 000 m². Une entreprise privée récupère les hydrocarbures par pompage.
-  **N°7750 - 03/02/1992 - FRANCE - 59 - BIERNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un dysfonctionnement de la station d'épuration installée dans la zone d'activité, provoque une coloration ocre des eaux du canal de BERGUES sur 1 km. Deux industriels dont les effluents sont traités par la station sont soupçonnés d'être à l'origine de ces problèmes. La mise à l'arrêt d'une installation de méthanisation surcharge les procédés d'épuration en place mais n'explique pas les phénomènes de moussage constatés sur les ouvrages et perturbant la décantation des boues. Des contrôles sont effectués chez les industriels notamment en ce qui concerne l'utilisation éventuelle de produits antibactériens. Une arrêté préfectoral de mise en demeure est adressée à l'une des sociétés vis à vis de ses rejets en MES et de la salinité de son effluent.

-  **N°4083 - 30/01/1992 - FRANCE - 10 - NC**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La FAVEROLLES est polluée à partir du point de déversement de la station d'épuration. Une épaisse couche de mousse blanche recouvre toute la largeur de la rivière. Cette mousse s'accompagne d'une nappe d'hydrocarbures de densité peu importante.
-  **N°4057 - 29/01/1992 - FRANCE - 38 - LE PEAGE-DE-ROUSSILLON**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un début d'incendie, suivi d'une explosion, se produit dans un bac de résidus en cours de nettoyage dans une station de traitement des effluents ; 1 blessé est à déplorer.
-  **N°4063 - 29/01/1992 - FRANCE - 58 - EPIRY**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des boues foncées et assez compactes provenant de la station d'épuration polluent l'YONNE. Le fleuve est pollué sur quelques mètres carrés. Le fonctionnement de la station d'épuration est interrompu. Les pompiers installent un barrage anti-pollution d'une dizaine de mètres le long de la rive, à la sortie de l'égout.
-  **N°2949 - 06/10/1991 - FRANCE - 83 - BANDOL**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'un incendie sur les installations électriques du circuit de relevage des eaux usées, les effluents de la station communale se déversent dans la mer. Le rejet évalué à 600 m³ dérive au large poussé par le mistral soufflant en violentes rafales. Les plages environnantes sont interdites à toute baignade.
-  **N°2843 - 31/08/1991 - FRANCE - 36 - ISSOUDUN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une panne dans une station d'épuration, entraîne le rejet d'eaux usées en cours de traitement dans la THEOLE qui est gravement polluée. Des centaines de poissons morts sont découverts à la surface de l'eau devenue grise qui dégage une odeur putride.
-  **N°3166 - 17/08/1991 - FRANCE - 59 - MARQUETTE-EN-OSTREVAULT**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une explosion met le feu à un disjoncteur dans une station d'épuration. Durant quelques heures, la station est privée de courant électrique et les eaux usées sont rejetées directement dans la DEULE. En raison des vacances, les pollutions domestiques et industrielles étaient réduites. L'eau dégage une odeur désagréable aux abords de la DEULE et du canal de ROUBAIX. La rapidité des réparations permet d'éviter une grave pollution.
-  **N°3400 - 29/06/1991 - FRANCE - 32 - MIELAN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un dysfonctionnement de la station d'épuration provoque le rejet des effluents non traités polluant l'OSSE.
-  **N°3404 - 27/06/1991 - FRANCE - 16 - COGNAC**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La rupture d'une canalisation d'eaux usées dans une station d'épuration provoque une pollution de la CHARENTE. Cette dernière se propage dans le département des Charentes Maritimes.
-  **N°3414 - 22/06/1991 - FRANCE - 13 - MARSEILLE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une canalisation d'eaux usées se rompt polluant la plage des BAUMETTES. La baignade est interdite jusqu'à publication des résultats des contrôles sanitaires.
-  **N°3367 - 03/06/1991 - FRANCE - 29 - PLOUZANE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une pièce défectueuse provoque le rejet accidentel d'effluents d'une station d'épuration dans un cours d'eau au lieu-dit LOSPITALOU. Le cours d'eau prend une couleur noirâtre et une odeur nauséabonde s'en dégage. Aucun effet majeur sur la faune et la flore n'est constaté.
-  **N°3362 - 02/06/1991 - FRANCE - 45 - MONTARGIS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'un acte de malveillance sur les circuits d'effluents provenant de la station d'épuration de MONTARGIS, une pollution organique gagne le LOING. La faune piscicole est gravement atteinte. Les sapeurs-pompiers ramassent des poissons morts entre CHALETTE-SUR-LOING et CEPOY. Une progression probable de la pollution sur trois jours est redoutée.
-  **N°2682 - 09/03/1991 - FRANCE - 29 - PLABENNEC**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un à coup de débit provoque une surcharge de la station d'épuration ; plusieurs ouvrages débordent. Les effluents non traités rejoignent un ruisseau puis un étang. Ce dernier se recouvre d'une écume blanchâtre. La pollution se dispersera rapidement.

-  **N°2168 - 26/09/1990 - FRANCE - 21 - IZEURE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une panne des pompes de relevage provoque le débordement des bassins d'une station d'épuration. La VARAUDE est polluée et 400 kg de poissons sont tués .
-  **N°2266 - 15/08/1990 - FRANCE - 54 - PUXIEUX**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une station d'épuration rejette ses effluents non traités dans la MEURTHE. La rivière est polluée ; plusieurs centaines de kilos de poissons morts sont récupérés.
-  **N°2090 - 17/07/1990 - FRANCE - 83 - SANARY-SUR-MER**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des eaux usées se déversent sur la plage de la GORGUETTE. Une odeur nauséabonde envahit la plage où de nombreux poissons morts viennent s'échouer. La plage est interdite à la baignade.
-  **N°2085 - 12/07/1990 - FRANCE - 29 - BREST**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un dysfonctionnement d'une station d'épuration provoque la pollution d'un plan d'eau. Les activités de plaisance sont suspendues.
-  **N°1537 - 28/06/1990 - FRANCE - 78 - ACHERES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite de fortes pluies, la station d'épuration d'ACHERES est saturée. Les rejets d'eaux usées polluent la SEINE et dégagent une odeur pestilentielle sur plusieurs kilomètres. Les opérations de nettoyage mobilisent 170 pompiers et 80 militaires pendant deux jours pour récupérer plus de 80 t de poissons morts.
-  **N°1974 - 23/05/1990 - FRANCE - 29 - BREST**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une canalisation d'eaux usées d'un réseau d'assainissement se rompt durant des travaux. Les eaux usées se répandent dans le ruisseau du VALLON de STANGALARD. Une nappe de mousse de près d'un mètre de hauteur l'envahit.
-  **N°1770 - 22/03/1990 - FRANCE - 34 - MONTPELLIER**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'un sabotage dans une station d'épuration, 3 500 m³ d'eaux usagées se rejettent dans le LEZ. L'incident aggrave le contexte écologique dans le LEZ et les étangs avoisinants où l'on avait déjà constaté une faible population piscicole.
-  **N°1778 - 07/03/1990 - FRANCE - 42 - SAINT-ETIENNE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Suite à une mauvaise manipulation une explosion se produit dans une station d'épuration ; 400 l de dioxyde d'azote et de chlore sont émis dans l'atmosphère et 200 l d'acide chlorhydrique sont déversés dans le FURAN. Le bilan humain fait état de 2 blessés dont 1 grave.
-  **N°958 - 15/10/1989 - FRANCE - 56 - VANNES**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La canalisation d'amenée d'eaux usées vers la station d'épuration communale se rompt. Le LIZIEC est fortement pollué.
-  **N°1293 - 10/09/1989 - FRANCE - 44 - ORVAULT**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une panne d'une pompe de relèvement des eaux usées conduit au rejet dans le milieu naturel de 1 500 m³ d'effluents non traités. Le CENS est gravement pollué et de nombreux poissons morts sont repêchés.
-  **N°1234 - 29/08/1989 - FRANCE - 35 - NC**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Dans une station d'épuration, 200 l d'eau de Javel sont accidentellement rejetés dans le COUESNON. La rivière est gravement polluée et plusieurs centaines de poissons morts doivent être repêchés et incinérés.
-  **N°1240 - 04/08/1989 - FRANCE - 83 - SAINT-TROPEZ**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un joint éclate lors du dépotage d'un camion. Le rejet de 3 000 l de chlorure ferrique entraîne une pollution sur une plage et dans la mer. Les pompiers dispersent la substance chimique.
-  **N°1200 - 24/07/1989 - FRANCE - 15 - AURILLAC**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un orage entraîne des perturbations dans le fonctionnement de la station d'épuration. La CERE est polluée sur 5 km et plusieurs milliers de poissons morts sont repêchés.

-  **N°857 - 20/06/1989 - FRANCE - 62 - LE TOUQUET-PARIS-PLAGE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une explosion dans une station d'épuration blesse 3 employés.
-  **N°1221 - 18/06/1989 - FRANCE - 06 - NICE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 A la suite d'une panne du système d'alimentation électrique, les effluents de la station d'épuration sont rejetés en mer puis repoussés sur le rivage par les courants ; 1 km de plage est pollué et les baignades sont interdites.
-  **N°1142 - 30/03/1989 - FRANCE - 66 - BOMPAS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Un mauvais fonctionnement d'une station d'épuration communale aggrave les effets de la sécheresse et pollue le TÊT. De nombreux poissons morts sont récupérés.
-  **N°559 - 22/12/1988 - FRANCE - 28 - DREUX**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 La station urbaine de traitement des eaux est fortement perturbée à la suite d'un rejet accidentel dans les égouts de 300 kg de boue renfermant du chlore, du plomb et du mercure. Les effluents de cette station, rejetés sans traitement, provoquent une pollution de la BLAISE ; 4 employés sont légèrement brûlés et intoxiqués.
-  **N°658 - 28/08/1988 - FRANCE - 77 - MELUN**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Une panne sur un poste de relèvement d'eaux usées provoque un déversement d'effluents dans la SEINE. De la mousse se forme à la surface de l'eau.
-  **N°661 - 10/08/1988 - FRANCE - 37 - LA RICHE**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Le fonctionnement d'une station d'épuration urbaine est gravement perturbé à la suite du déversement dans les égouts de 10 à 20 m³ d'hydrocarbures.
-  **N°15747 - 30/07/1985 - FRANCE - 69 - SAINT-FONS**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Lors d'un contrôle inopiné, un technicien d'un organisme extérieur est gravement intoxiqué, sans doute par des émanations d'hydrogène sulfuré, après avoir pénétré à l'insu de l'exploitant dans les égouts d'une station d'épuration industrielle. Un 2ème technicien est intoxiqué à son tour en tentant de lui porter secours. Les 2 personnes seront sauvées d'extrême justesse.
-  **N°15311 - 11/09/1984 - FRANCE - 25 - PONTARLIER**
E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées
 Des travaux de raccordement d'eaux usées à une station d'épuration provoque une pollution du DOUBS. Une centaine de poissons de toutes espèces sont tués.